

# ANALYSE COMPAREE DES PROCESSUS DE MISE EN OEUVRE ET DE TRANSFORMATION DES DISPOSITIFS DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE DANS TROIS PAYS D'AFRIQUE : CAMEROUN, MAROC et MADAGASCAR

Volume 5  
Etude à Madagascar



**Serge BENE**  
**Juillet 2012**



Ushirika wa Maendeleo ya Elimu Barani Afrika  
الرابطة لأجل تطوير التربية في إفريقيا  
Association for the Development of Education in Africa  
Association pour le développement de l'éducation en Afrique  
Associação para o Desenvolvimento da Educação em África

**Cette étude a été réalisée en collaboration avec l'ADEA dans le cadre de la Triennale de l'éducation et formation en Afrique (Ouagadougou, Burkina Faso, 12-17 février 2012).**

\*\*\*

Thème général : « Promouvoir les connaissances, compétences et qualifications critiques pour le développement durable de l'Afrique: comment édifier/concevoir une réponse efficace des systèmes d'éducation et de formation ? »

\*\*\*

Sous-thème n° 2 : « Développement des compétences techniques et professionnelles tout au long de la vie pour une croissance socio-économique durable de l'Afrique »

*L'Analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale dans trois pays d'Afrique : Cameroun, Maroc et Madagascar* est composée de six volumes. Nous publions d'abord les volumes 4 à 6. L'ensemble sera constitué de :

- |   |          |
|---|----------|
| – <i>Synthèse,</i>                            | volume 1 |
| – <i>Note méthodologique de l'étude,</i>      | volume 2 |
| – <i>Etude au Cameroun,</i>                   | volume 3 |
| – <i>Etude au Maroc,</i>                      | volume 4 |
| – <i>Etude au Madagascar,</i>                 | volume 5 |
| – <i>Documents de restitution des études,</i> | volume 6 |

Les encadrés à fond gris du présent volume donnent des informations intégralement recopiées de documents dont la source est alors indiquée tandis que ceux à fond blanc visent à mettre en valeur des réflexions ou des propositions importantes du consultant.

Des présentations du consultant et du Réseau international FAR figurent en fin de ce volume.

Contribution à la maquette et mise en page :

Igor Besson

Couverture :

Evelyne Galtier

Photos de couverture :

Serge Bene

Version initiale :

Novembre 2011

Version validée :

Janvier 2012

Version finale :

Juillet 2012

***Les analyses et conclusions exprimées dans ce document sont formulées sous la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Réseau international FAR, de l'Association pour le Développement de l'Éducation en Afrique (ADEA) ou de leurs institutions partenaires.***

## AVANT PROPOS

La présente étude a été commanditée en mai 2011 par le Réseau international FAR (« Formation Agricole et Rurale »). Elle fait partie d'une analyse comparée de la situation dans trois pays membres du réseau : le Cameroun, le Maroc et Madagascar. En effet, il a semblé pertinent au moment où ces trois pays étaient dans des phases de transformation de leur dispositif national de formation agricole et rurale d'en analyser les processus en cours.

Restructuration, rénovation, refondation, réforme..., le terme le plus adapté est à choisir selon le pays mais c'est en fait « processus » qui est le mot-clé de l'étude. Car ce n'est pas tant les résultats de la transformation des systèmes de FAR qui nous intéressent que la façon dont cette transformation s'est déroulée. Il s'agit donc de savoir quels ont été les acteurs et leurs rôles dans cette transformation-

C'est ainsi que le rapport du consultant Serge Bene est riche en ce qui concerne l'analyse générale et prospective. Il traite des relations entre les principaux acteurs du dispositif national de FAR, en particulier lors de la période très récente 2009-2011 d'élaboration de la Stratégie Nationale de FAR (SNFAR) et de formulation du Programme national de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD). Ce programme qui vient de commencer en 2012 est financé par le FIDA en coopération avec d'autres bailleurs de fonds (OPEP, Espagne, France...) et doit accompagner l'opérationnalisation de la SNFAR.

Précisons que la stratégie nationale de FAR, qui a été validée très récemment par les décideurs au niveau du gouvernement, vise à donner un cadre général et cohérent du développement du dispositif national, à clarifier les rôles des différents acteurs et à définir des axes stratégiques et des priorités d'actions. Elle a été préparée sous l'égide du ministère de l'Agriculture et son service de la Formation Agricole et Rurale (SFAR) avec l'implication des grands groupes d'acteurs (les professionnels, les institutions, le secteur privé) et des partenaires techniques et financiers (bailleurs, programmes et projets).

Etudier la dynamique des acteurs n'est pas facile. D'une part, c'est un sujet sensible avec une répartition certaine des prérogatives concernant la coordination des formations rurales. D'autre part, chaque catégorie d'acteurs, même les principales (c'est-à-dire avec les ministères sectoriels, les ministères transversaux, l'enseignement privé, l'enseignement supérieur, les organisations paysannes...), ne représentent pas toujours des intérêts uniformes. Par exemple, lors de l'atelier de concertation nationale sur la FAR en janvier 2010 auquel a assisté le réseau international FAR, les participants avaient indiqué leurs attentes : le privé avait dit qu'il voulait le rester et avoir une tutelle, les Maisons Familiales Rurales (MFR) avaient défendu leur vision avec les parents agriculteurs en charge du dispositif... Mentionnons d'ailleurs l'importance des dispositifs privés, associatifs et confessionnels qui agissent soit de manière autonome, soit rattachés au ministère chargé de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, soit au ministère en charge de l'agriculture.

La présente étude se situe à une période charnière de la formation agricole à Madagascar. Serge Bene fait un très utile retour sur le passé qui ne semble pas si lointain en matière de diagnostic. Il décrit d'abord l'évolution des politiques agricoles et rurales depuis l'indépendance en 1960 avec autant de périodes que de décennies (cf. § 2.1). Il propose ensuite une histoire succincte de l'enseignement agricole bientôt séculaire (cf. tableau 5 avec le récapitulatif des grandes étapes du dispositif de FAR à Madagascar en § 2.3.2). Il identifie enfin quatre phases de réflexion stratégique sur cette question, à savoir le Plan de développement de l'enseignement agricole en 1964, le Schéma directeur de l'enseignement professionnel agricole en 1985, la Stratégie d'enseignement et de la formation agricole en 1994 et, la SNFAR en cours d'élaboration depuis 2007.

Et s'il nous apprend que la formation agricole et rurale a constitué une préoccupation quasi constante pour les décideurs depuis les années 1960 avec un certain essor suite au plan de 1964, force est de constater que l'effort initial a fait long feu et que les schémas et autres stratégies tardent à se concrétiser dans les faits. En pratique, les bilans successifs depuis le milieu des années 1980 ont des conclusions proches. Ils insistent notamment sur la mise en place de mécanismes institutionnels de pilotage et de gestion de la FAR, l'adaptation de l'offre à la demande de formation exprimée et potentielle et, la mise en place de mécanismes pérennes de financement. Mais évidemment la situation a nettement changé et s'est en l'occurrence largement détériorée en cinquante ans selon le consultant avec une croissance de la production agricole restée globalement inférieure à celle de la démographie et un niveau de vie des ruraux qui s'est sensiblement dégradé. Il suffit de penser que le pays n'assure pas sa sécurité alimentaire avec une population à 80 % agricole, ce qui veut dire qu'en moyenne, un couple d'agriculteurs malgache et deux dépendants n'arrivent même pas à nourrir eux-mêmes et une cinquième personne !

Le fait est qu'en ce qui concerne la situation de la FAR à Madagascar<sup>1</sup>, l'appareil éducatif agricole public se caractérise aujourd'hui par son isolement par rapport au milieu professionnel et aux autres systèmes éducatifs, son morcellement entre plusieurs ministères de rattachement, et son déséquilibre des flux entre les différentes catégories des formés (producteurs, techniciens, ingénieurs). L'étude des dispositifs et des systèmes de financement réalisée pour le réseau FAR fin 2010<sup>2</sup> fournit d'ailleurs une base substantielle de travail, notamment en termes de contexte général du pays et d'environnement institutionnel de l'enseignement technique et de la formation professionnelle.

Le projet actuel de relance de la vulgarisation agricole à travers la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA) et par le biais du Programme National « Centre de Services Agricoles » (CSA) est un dispositif qui devrait favoriser la formation des producteurs sur la base de l'expression de leurs demandes. Les services à fournir aux agriculteurs seront de nature très diverses mais devront être principalement motivés par le renforcement des performances des exploitations de façon à les rendre viables : conseils technique, économique, juridique,

---

<sup>1</sup> Données extraites du document de *Stratégie nationale pour la formation agricole*, version provisoire du 25/2/2011, Comité technique, [Antananarivo,] 22 p. Voir aussi les termes de référence (TdR) de la présente étude actuellement accessibles sur notre site et qui seront inclus dans le premier volume de la série consacré à la synthèse de l'analyse comparée des trois pays.

<sup>2</sup> Rapport par C. Laroche en 4 volumes accessibles sur <http://www.reseau-far.com/>. Dans ce cadre ont été réalisées les enquêtes détaillées de treize centres tenant compte de tous les niveaux de formation, de l'alphabétisation au « Master Pro » en passant par la formation initiale aux métiers et la formation continue des agriculteurs.

diffusion d'informations sur les marchés, gestion et comptabilité, organisation des producteurs pour une meilleure commercialisation, etc.

Précisément la présente étude aide à répondre à un certain nombre de questions telles que :

- la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) s'appuie-t-elle sur une stratégie de développement agricole et rural ?
- comment le pays a-t-il organisé la concertation ? En particulier, les organisations professionnelles, la société civile, etc., participent-elles à l'élaboration et la mise en place de la SNFAR ?
- comment l'élaboration des éléments de cadrage de la rénovation du système national de FAR a-t-elle été faite ?
- les méthodologies adoptées dans la réforme (pour la restructuration des offres par rapport aux enjeux socio-économiques du pays, pour la structuration des demandes des producteurs, etc.) sont-elles désormais mieux prises en compte dans les offres de formation ?
- les dispositifs de formation s'attachent-ils à être qualifiants (acquisition ou renforcement de compétences en vue d'un métier précis), certifiants (compétences techniques plus générales reconnues par une branche professionnelle) ou diplômants (compétences sur une famille de métiers reconnus par l'Etat) ?
- comment les dispositifs existants sont-ils valorisés et intégrés ?
- les systèmes étudiés, camerounais, marocain et malgache, se rapprochent-ils d'autres expériences existantes ou sont-ce des modèles spécifiquement nationaux... ?

L'analyse comparée des trois pays aura bien sûr pour objet de mettre en évidence les éléments variants et invariants à travers une analyse fine des exemples étudiés. Rappelons qu'un des objectifs majeurs du Réseau international FAR est de favoriser les échanges sur les problématiques de rénovation des dispositifs de formation.

Enfin, la restitution de ce travail a été organisée par le réseau FAR malgache sous forme d'un atelier d'une journée en octobre 2010 à l'Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) d'Analamalotra près de Toamasina<sup>3</sup>. Cela a été l'occasion de questions et d'un débat qui ont servi pour la rédaction de la version finale de l'étude. Un compte rendu disponible sur notre site en a été rédigé et est inclus dans le volume 6 de la présente série.

Igor Besson,  
Secrétariat exécutif du Réseau FAR  
Montpellier, juillet 2012

---

<sup>3</sup> A noter que des présentations des deux réseaux FAR y ont été faites et que l'atelier a été complété par une visite de trois établissements de formation sur place.

# SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	3
Table des illustrations.....	9
Remerciements.....	10
Abréviations, sigles et acronymes .....	11
Résumé .....	14
Représentation du dispositif de formation technique et professionnelle agricole et rurale à Madagascar .....	16
Cartes des régions couvertes par l'étude .....	17
<b>1. INTRODUCTION GENERALE .....</b>	<b>18</b>
1.1. Objectifs et résultats attendus.....	18
1.2. Résultats proposés pour l'étude à Madagascar .....	18
1.3. Méthodologie .....	19
1.3.1. <i>Le champ de la formation agricole et rurale (FAR)</i> .....	19
1.3.2. <i>Hypothèses d'analyse</i> .....	20
1.3.3. <i>Méthodologie</i> .....	21
1.4. Plan du document.....	22
<b>2. L'ÉVOLUTION DES POLITIQUES AGRICOLES, RURALES ET DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE A MADAGASCAR .....</b>	<b>23</b>
2.1. L'évolution des politiques agricoles et rurales à Madagascar au cours des cinquante dernières années.....	23
2.1.1. <i>Le riz, enjeu prioritaire pour le développement du monde rural dans les années 1960</i> .....	23
2.1.2. <i>La politique agricole de la décennie « révolutionnaire » des années 1970</i> .....	24
2.1.3. <i>La politique agricole face à l'ajustement structurel (années 1980)</i> .....	25
2.1.4. <i>Puis face à l'ajustement structurel renforcé (années 1990)</i> .....	25
2.1.5. <i>Vers une libéralisation intégrale de l'économie (années 2000)</i> .....	26
2.2. Financement du secteur agricole .....	27
2.3. L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) à Madagascar .....	29
2.3.1. <i>L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle</i> .....	29
2.3.1.1. <i>Aperçu sur l'éducation à Madagascar</i> .....	29
2.3.1.2. <i>L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle</i> .....	31
2.3.2. <i>Histoire succincte de la formation agricole et rurale à Madagascar</i> .....	34

2.4.	Les grandes problématiques de formation agricole et rurale à Madagascar.....	37
2.4.1.	<i>L'appui aux exploitations agricoles : de la vulgarisation au conseil</i> .....	37
2.4.1.1.	Les dispositifs de vulgarisation au service de la politique de l'Etat .....	37
2.4.1.2.	Développement d'une approche de vulgarisation guidée par la demande.....	38
2.4.1.3.	Les Centres de Service Agricole (CSA) .....	39
2.4.1.4.	L'émergence du conseil à l'exploitation .....	40
2.4.2.	<i>La formation au métier : une tendance récente</i> .....	40
2.4.2.1.	Les entrepreneurs ruraux pour palier aux crises de l'emploi ? .....	40
2.4.2.2.	La formation des jeunes ruraux au métier d'agriculteur : deux expériences riches d'enseignements .....	41
2.4.2.3.	Deux philosophies complémentaires de formation au métier : les collèges agricoles et les Maisons Familiales Rurales .....	42
2.4.3.	<i>La formation des techniciens agricoles</i> .....	43
2.4.3.1.	Une offre de formation en constante évolution .....	43
2.4.3.2.	Quels liens entre besoins en compétences techniques et offre de formation ? .....	44
2.4.3.3.	La formation des techniciens agricoles : des questions qui tardent à trouver des solutions crédibles.....	46
2.4.4.	<i>La formation des formateurs</i> .....	47
2.4.4.1.	Une offre de formation qui s'organise au sein de réseaux.....	47
2.4.4.2.	Le cas du Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux (BIMTT) .....	47
2.4.4.3.	Le cas de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR, Madagascar).....	48
2.4.4.4.	Quelques réflexions.....	48
2.4.5.	<i>La formation des responsables professionnels</i> .....	48
2.4.5.1.	La formation des responsables paysans dans des logiques de projet.....	48
2.4.5.2.	Vers l'institutionnalisation d'institutions spécialisées dans la formation de responsables paysans .....	49
2.4.5.3.	Accorder davantage d'importance à la formation des responsables professionnels .....	50
2.4.6.	<i>L'alphabétisation</i> .....	50
2.5.	Les évolutions institutionnelles et l'organisation actuelle du dispositif de formation agricole et rurale .....	51
2.5.1.	<i>Cadre actuel de la FAR : comment en est-on arrivés là ?</i> .....	51
2.5.2.	<i>Les relations entre acteurs publics</i> .....	53
<b>3.</b>	<b>ÉTAT DES LIEUX ACTUEL DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE A MADAGASCAR</b> .....	<b>55</b>
3.1.	Les défis actuels du secteur agricole à Madagascar .....	55
3.1.1.	<i>La place du secteur agricole dans l'économie nationale</i> .....	55
3.1.2.	<i>Une population majoritairement rurale</i> .....	55
3.1.3.	<i>Un espace agricole saturé</i> .....	57
3.1.4.	<i>Des marchés peu dynamiques et une faible monétarisation des ménages ruraux</i> .....	57
3.1.5.	<i>Des exploitations agricoles de faible productivité</i> .....	59
3.2.	Le dispositif actuel de formation agricole et rurale à Madagascar.....	60
3.2.1.	<i>Un dispositif complexe mais incomplet</i> .....	60
3.2.2.	<i>Constats à retenir</i> .....	62
3.2.3.	<i>L'expertise en matière de formation agricole et rurale</i> .....	64
3.2.4.	<i>Un environnement institutionnel instable</i> .....	65
3.2.4.1.	Un cadrage nécessaire.....	65
3.2.4.2.	Quid des clarifications institutionnelles ? .....	66

<b>4. ELEMENTS DE REFONDATION DU DISPOSITIF DE FORMATION AGRICOLE ET RURALE.....</b>	<b>69</b>
4.1. Les grands enjeux pour Madagascar .....	69
4.2. Les attentes des acteurs vis-à-vis de la formation agricole et rurale.....	70
4.3. Les conditions de réussite de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR).....	71
4.4. Lignes de construction.....	73
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>76</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>81</b>
<b>1. CHRONOGRAMME DE LA MISSION.....</b>	<b>81</b>
<b>2. GUIDES D'ENTRETIEN .....</b>	<b>84</b>
2.1. Guide d'entretien "Institutions de formation" .....	84
2.2. Guide d'entretien "Demande en formation" .....	99
<b>3. CAHIER PHOTOGRAPHIQUE LEGENDE .....</b>	<b>106</b>
Centre de formation agricole « Miraka Miasa Isaka » de Port Bergé (Région SOFIA).....	106
Collège agricole de Befandriana (Région SOFIA).....	106
Exemples d'équipements dans d'autres établissements .....	107
Activités de formation continue .....	107
Paysages agraires .....	108
<b>PRESENTATION DU CONSULTANT .....</b>	<b>110</b>
<b>PRESENTATION DU RESEAU FAR .....</b>	<b>110</b>



## Table des illustrations

### Tableaux

1. Répartition des structures enquêtées par type d'institution .....	22
2. Répartition des budgets des départements en charge de l'Agriculture (agriculture, élevage et pêche) entre 2006 et 2011 .....	29
3. Taux Net de Scolarisation (TNS) et Taux Brut de Scolarisation (TBS) entre 2001 et 2011.....	30
4. Taux d'alphabétisation et déperdition scolaire entre 2001 et 2011 .....	31
5. Récapitulatif des grandes étapes du dispositif de FAR à Madagascar .....	36
6. Evolution de la population malgache et taux d'urbanisation entre 1950 et 2030 .....	57

### Figures

1. Evolution des budgets des départements en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche entre 1999 et 2011 (en MGA) .....	28
2. Part des budgets des départements en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche dans le budget alloué aux ministères entre 1999 et 2011 (en %) .....	28
3. Evolution de la population malgache de 1950 à 2030 (en 1 000 habitants).....	56
4. Taux d'urbanisation à Madagascar entre 1950 et 2030 (en %) .....	56
5. Evolution des exportations des principaux produits agricoles entre 2005 et 2010 en volume (tonnes) .....	58
6. Evolution par produit de la valeur des principales exportations de produits agricoles entre 2005 et 2010 (en MGA) .....	58
7. Evolution de la valeur des principales exportations de produits agricoles entre 2005 et 2010 (en MGA) .....	59

### Encadrés

1. Le secteur de l'éducation à Madagascar .....	29
2. Attribution du Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (SE-ETFP) .....	32
3. Les priorités du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP).....	32
4. Eléments importants à retenir sur les transformations des dispositifs de formation agricole et rurale à Madagascar.....	53
5. Eléments importants à retenir sur l'état de lieux actuel de la Formation Agricole et Rurale à Madagascar .....	68

## Remerciements

Ce rapport a été rédigé dans le cadre de l'étude « Analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale dans trois pays d'Afrique : Cameroun, Maroc, Madagascar », confiée au consultant par le Réseau international FAR. Le présent travail concerne la seule partie malgache de l'étude. Ces résultats ont été partiellement présentés et enrichis lors d'une réunion de restitution du 12 octobre 2011 qui a donné lieu à un document présenté en annexe. Les points de vue et conclusions exprimés dans ce document par le consultant ont été débattus au cours de différents entretiens et réunions (*cf.* chronogramme de la mission en annexe), mais ne reflètent pas nécessairement, ni totalement les points de vue des commanditaires de l'étude et de leurs partenaires nationaux.

Le consultant tient à remercier les nombreuses personnes rencontrées au cours de cette mission, en particulier les membres des associations, projets, ONG, entreprises privées et centres de formation, ainsi que les partenaires de l'administration malgache (services centraux et déconcentrés). Ces remerciements s'adressent en particulier aux responsables du Service de la Formation Agricole et Rurale (SFAR) du ministère de l'Agriculture qui ont facilité le déroulement de la mission et ont permis que celle-ci se réalise dans les meilleures conditions.

Enfin, le consultant sait gré au chargé de mission du réseau FAR du suivi régulier du travail et des suggestions d'amélioration du fonds et de la forme de ce document.

## Abréviations, sigles et acronymes

<b>§</b>	Section	<b>CIRDR</b>	Circonscription du Développement Rural, Madagascar
<b>AFD</b>	Agence française de Développement	<b>CINAM</b>	Centre International pour le Développement de l'Agriculture Méditerranéenne
<b>AFDI</b>	Agriculteurs Français et Développement International (association)	<b>CITE</b>	Centre d'Information Technique et Economique (association), Madagascar
<b>AG</b>	Assemblée Générale	<b>CIRAD</b>	Centre de Coopération International en Recherche Agronomique pour le Développement (France)
<b>ASJA</b>	Athénée Saint Joseph Antsirabe, Madagascar	<b>CNEAGR</b>	Centre National de l'Eau, de l'Assainissement et du Génie Rural, Madagascar
<b>APNV</b>	Approche Participative au Niveau Village	<b>CNEAP</b>	Centre National de l'Enseignement Agricole Privé, France
<b>Ar.</b>	<i>Cf. MGA, Malagasy Ariary</i>	<b>CNFAR</b>	Conseil National de la Formation Agricole et Rurale, Madagascar
<b>BAD</b>	Banque africaine de Développement	<b>CNFPT</b>	Conseil National de la Formation Technique et Professionnel, Madagascar
<b>BDPA</b>	Bureau pour le Développement de la Production Agricole	<b>CNFPT</b>	Centre National de la Formation Professionnelle et Technique, France
<b>BEST</b>	Bureau d'Expertise Sociale et Technique (secteur privé), Madagascar	<b>COMIPADR</b>	Contribution à la Mise en Œuvre du Plan d'Action pour le Développement Rural (Projet), Madagascar
<b>BIMTT</b>	Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux ( <i>Birao Ifandraisan'ny Mpam-piofana eo amin'ny Tontolon'ny Tantsaha</i> ), Madagascar	<b>COPILO</b>	Comité de Pilotage
<b>BTM</b>	Banque des Paysans ( <i>Banky ny Tantsaha Mpamokatra</i> ), Madagascar	<b>CROA</b>	Comité Régional d'Orientation et d'Allocation, Madagascar
<b>BVPI</b>	Bassin Versant Périmètres Irrigués (Projet), Madagascar	<b>CRS</b>	Catholic Relief Service (ONG)
<b>CA</b>	Conseil d'Administration	<b>CSA</b>	Centre de Services Agricoles
<b>CAM</b>	Cercle des Agriculteurs Malgaches, Madagascar	<b>CTA</b>	Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale
<b>CapEPT/ETFP</b>	Programme de renforcement des capacités nationales pour l'Education pour Tous dans le domaine de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, Madagascar	<b>CTHT</b>	Centre Technique Horticole de Toamasina, Madagascar
<b>CEF</b>	Conseil(ler) à l'Exploitation Familiale	<b>DCPE</b>	Document Cadre de Politique Economique, Madagascar
<b>CEFA</b>	Cellule d'Exécution du programme de restructuration de l'Enseignement et de la Formation Agricole, Madagascar	<b>DGEFTP</b>	Délégation Générale du Gouvernement pour la Formation Technique et Professionnelle, Madagascar
<b>CEFTAR</b>	Centre de Formation de Technicien Animateur Rural (association), Madagascar	<b>DRH</b>	Direction des Ressources Humaines
<b>CEFFEL</b>	Centre d'Expérimentation et de Formation pour les Fruits et Légumes, Madagascar	<b>EAF</b>	Exploitations Agricoles Familiales
<b>CERES</b>	Centre de Ressources des Personnels des Etablissements d'Enseignement Technique et Professionnel, Madagascar	<b>EASTA</b>	Ecole d'Application des Sciences et Techniques Agricoles, Madagascar
<b>CFP</b>	Centre de Formation Professionnelle	<b>EASTA PRO</b>	Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles, et de Promotion Rurale, Madagascar
<b>CIDR</b>	Centre International pour le Développement et la Recherche (association), France	<b>EESTA</b>	Etablissements d'Enseignement Secondaire Spécialisés des Techniques Agricoles, Madagascar
<b>CIEPAC</b>	Centre International d'Education et d'Aménagement Concerté (association), France	<b>EFA</b>	Enseignement et Formation Agricole, Madagascar

<b>EPM</b>	Enquête Permanente des Ménages, Madagascar	<b>GRET</b>	Groupe de Recherche et d'Échange Technologique (ONG, France)
<b>EPA</b>	Etablissement Public à caractère Administratif, Madagascar	<b>GSDM</b>	Groupement Semis Direct Madagascar, Madagascar
<b>EPP</b>	Equipe Permanente de Pilotage, Madagascar	<b>GTDR</b>	Groupes de Travail pour le Développement Rural, Madagascar
<b>EPSA</b>	Ecole Professionnelle Supérieure d'Agronomie de Bevalala, Madagascar	<b>GUMS</b>	Guichet Unique Multi Services, Madagascar
<b>EPT</b>	Education Pour Tous (équivalent d'Education Universelle)	<b>HACCP</b>	Analyse des dangers et des points critiques (anglais, « Hazard Analysis Critical Control Point »)
<b>EPU</b>	Enseignement Primaire Universel	<b>HASYMA</b>	Société nationale de production cotonnaire ( <i>Hasy Malagasy</i> ), Madagascar
<b>ETFP</b>	Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle	<b>IBA</b>	Institut de Biologie Appliquée, Mahajanga, Madagascar
<b>ESSA</b>	Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (Université d'Antananarivo), Madagascar	<b>IFOCAP</b>	Institut de Formation pour les Cadres Paysans, France
<b>FAR</b>	Formation Agricole et Rurale »	<b>INFOR</b>	Institut National de Formation du Personnel des Etablissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle, Madagascar
<b>FAO</b>	Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (« Food and Agriculture Organisation of the United Nations »)	<b>INSTAT</b>	Institut National de la Statistique, Madagascar
<b>FDA</b>	Fonds de Développement Agricole, Madagascar	<b>IPPTE</b>	Initiative Pour les Pays Très Endettés
<b>FEKRITAMA</b>	Fédération des Agriculteurs Chrétiens malgaches, ( <i>Federasiony Kristiany Tantsaha Malagasy</i> )	<b>IRD</b>	Institut de Recherche pour le Développement, France
<b>FERT</b>	Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre (association), France	<b>ISTRAM</b>	Institut Supérieur de Technologie Régional Amoron'i Mania, Antananarivo, Madagascar
<b>FIDA</b>	Fonds International pour le Développement Agricole	<b>LECOFRUIT</b>	Société Légumineuses, condiments, fruits de Madagascar, Antananarivo, Madagascar
<b>FIFAMANOR</b>	Centre de Recherche Agricole – Coopération Norvège-Madagascar, <i>Fiompiana Fambolena Malagasy Norveziana</i> , Antsirabe, Madagascar	<b>LMD</b>	Licence, Master, Doctorat
<b>FIFATA</b>	Association pour le progrès des paysans ( <i>Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha</i> ), Antsirabe, Madagascar	<b>MAP</b>	« Madagascar Action Plan »
<b>FIFP</b>	Fond d'Intervention pour la Formation Professionnelle, Madagascar	<b>MAEP</b>	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche, Madagascar
<b>FIPA</b>	Fédération Internationale des Producteurs Agricoles	<b>MCA</b>	« Millenium Challenge Account »
<b>FIVMPAMA</b>	Organisation patronale malgache, ( <i>Fikambanan'ny Mpandraharaha Malagasy</i> ), Madagascar	<b>MEN</b>	Ministère de l'Education Nationale, Madagascar
<b>FMG</b>	Franc malgache, ancienne monnaie officielle (5 FMG = 1 Ariary, cf. supra)	<b>MESRS</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Madagascar
<b>FOFIFA</b>	Institut national de recherche agricole ( <i>Foibe Fikarohana momba ny Fambolena</i> ), Madagascar	<b>METF</b>	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation, Madagascar
<b>FORMAPROD</b>	Programme (national) de Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole, Madagascar	<b>METPF</b>	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Madagascar
<b>FRDA</b>	Fonds Régionaux de Développement Agricole, Madagascar	<b>MFR</b>	Maison Familiale Rurale
<b>GREFTP</b>	Groupements Régionaux des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle, Madagascar	<b>MGA</b>	<i>Malagasy Ariary</i> , monnaie officielle malgache depuis 2003 (1 euro = environ 2 500 Ariary)
		<b>MINFTP</b>	Ministère de la Formation Technique Professionnelle, Madagascar
		<b>MINEF</b>	Ministère de l'Environnement et des Forêts, Madagascar
		<b>MINPOP</b>	Ministère de la Population et des Affaires Sociales, Madagascar

<b>MRHP</b>	Ministère des Ressources Halieutiques et de la Pêche, Madagascar	<b>PSDR</b>	Projet de Soutien au Développement Rural, Madagascar
<b>ODASE</b>	Opération de Développement Agricole du Sud/Est, Madagascar	<b>RG</b>	Recensement Général de l'Agriculture, Madagascar
<b>ODM</b>	Objectifs Du Millénaire	<b>RIPOSA</b>	Renforcement de l'Implication des Producteurs Organisés pour la Sécurité Alimentaire, Madagascar
<b>OFMATA</b>	Office Malgache des Tabacs, Madagascar	<b>SACSA</b>	Service d'Appui aux Centres de Services Agricoles, Madagascar
<b>ONCE</b>	Observatoire National des Compétences et de l'Emploi, Madagascar	<b>SE-EFTP</b>	Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Madagascar
<b>ONEF</b>	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation, Madagascar	<b>SEFA</b>	Service de l'Enseignement et de la Formation Agricole, Madagascar ; devenu SERFA ( <i>cf. infra.</i> )
<b>ONG</b>	Organisation(s) Non Gouvernementale(s)	<b>SEFAR</b>	Secrétariat Exécutif de la Formation Agricole et Rurale, Madagascar
<b>OP</b>	Organisation(s) de Producteurs	<b>SEPCM</b>	Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Madagascar
<b>OPA</b>	Organisation(s) Professionnelle(s) Agricole(s)	<b>SERFA</b>	Service chargé de l'Enseignement du Recyclage et de la Formation Agricole, Madagascar
<b>OPF</b>	Organisation(s) Paysanne(s) Faîtière(s)	<b>SILAC</b>	Société Industrielle du Lac Alaotra, Madagascar
<b>OPR</b>	Opération de Production Rizicole, Madagascar	<b>SINPA</b>	Société d'Intérêt National des Produits Agricoles, Madagascar
<b>OSC</b>	Organisation(s) de la Société Civile	<b>SIRAMA</b>	Société nationale de production sucrière ( <i>Siramamy Malagasy</i> ), Madagascar
<b>PADR</b>	Plan d'action pour le Développement Rural, Madagascar	<b>SNFAR</b>	Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale, Madagascar
<b>PAEA</b>	Projet d'Appui aux Exportations Agricoles, Madagascar	<b>SOA</b>	Syndicat des Organisations Agricoles, Madagascar
<b>PAECC</b>	Projet d'Appui au développement de l'Elevage à Cycle Court, Madagascar	<b>SOCTAM</b>	Société des Tabacs Madagascar, Madagascar
<b>PANSA</b>	Plan d'Action Nutrition et Sécurité Alimentaire, Madagascar	<b>SOPRAMAD</b>	Société de Production Avicole Madagascar, Madagascar
<b>PDR</b>	Plan de Développement Rural, Madagascar	<b>SSA</b>	Stratégie de Services aux Agriculteurs, Madagascar
<b>PLAE</b>	Projet de Lutte Anti-Erosive, Madagascar	<b>STD</b>	Services techniques déconcentrés
<b>PNDR</b>	Plan National de Développement Rural, Madagascar	<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>PNVA</b>	Programme National de Vulgarisation Agricole, Madagascar	<b>TDR</b>	Termes de référence
<b>PN2D</b>	Programme National Déconcentration Décentralisation, Madagascar	<b>TNS</b>	Taux Net de Scolarisation
<b>PPdA</b>	Programme de Professionnalisation de l'Agriculture, Madagascar	<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture
<b>PPRR</b>	Projet de Promotion des Revenus Ruraux, Madagascar	<b>UNMFR</b>	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales, Madagascar
<b>PREFTEC</b>	Projet de Renforcement de la Formation Technique, Madagascar	<b>UNMFREO</b>	Union Nationale des Maisons Familiales Rurales d'Education et d'Orientation, en France pour l'international
<b>PROJER</b>	Projet d'appui à l'installation des Jeunes Entrepreneurs Ruraux, Madagascar	<b>UPDR</b>	Unité de Politique Développement Rural, Madagascar
<b>PROSPERER</b>	Programme de Soutien Pôles de micro-Entreprises Rurales et Economies Régionales, Madagascar	<b>WWF</b>	Wildlife World Fund
<b>PTF</b>	Partenaire(s) Technique(s) et Financier(s)		
<b>PSA</b>	Programme Sectoriel Agricole, Madagascar		

## Résumé

L'analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de Formation Agricole et Rurale dans trois pays d'Afrique (Cameroun, Maroc et Madagascar), a pour objectif de capitaliser les expériences de réforme de la formation technique et professionnelle agricole et rurale en cours dans les trois pays. Elle vise en particulier à (i) reconstituer et analyser les grandes étapes du processus de rénovation du système de formation agricole et rurale, dont la situation actuelle, (ii) apprécier les écarts entre la demande socio-professionnelle et un système d'offre de FAR adéquat, et (iii) analyser le dispositif actuel et les modalités de sa gouvernance.

La formation agricole et rurale concerne les activités de production, de transformation, de distribution des produits agricoles et alimentaires et de services à l'agriculture au sens large (secteur de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche). Elle s'intéresse à la fois aux formations techniques et professionnelles initiales et continues. La principale finalité de la FAR est de soutenir la croissance du secteur agricole et faire face au problème d'insertion professionnelle et socio-économique des jeunes ruraux.

Depuis l'indépendance, la politique agricole de l'Etat malgache s'est articulée autour de trois idées force : autosuffisance et/ou sécurité alimentaire ; prolongation des chaînes de valeur pour structurer un secteur agro-industriel ; amélioration des conditions de vie des ruraux. Différentes conceptions stratégiques ont été testées mais avec des succès mitigés. Depuis cinquante ans, la croissance de la production agricole est globalement restée inférieure à celle de la démographie et le niveau de vie des ruraux s'est sensiblement dégradé. Dans l'ensemble, les politiques n'ont pas explicité leurs besoins en ressources humaines. Au cours des dix dernières années, la part du budget de l'Etat, allouée au secteur agricole, représente entre 5 % et 7 %.

Aujourd'hui, l'enseignement technique et professionnel (ETP) occupe moins de 6 % des effectifs d'élèves inscrits dans l'enseignement secondaire. En 2006, seulement 0,8 % du budget total dévolu à l'éducation est consacré à l'EPT, alors qu'il représentait 5,75 % en 2000. Au cours de vingt dernières années, le secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) a été confronté à de nombreux changements de tutelle ainsi que scissions entre plusieurs ministères. Il a rarement pu jouer son rôle transversal. Depuis 2010, il bénéficie à nouveau d'un ministère à parte entière. De nos jours, le système d'ETFP compte environ 400 établissements privés contre 74 publics, dont trois établissements de formation agricole publics et douze établissements de formation agricole privés.

La formation agricole et rurale a connu un réel essor entre 1962 et 1972 (création d'une Direction de l'Enseignement Agricole, Plan de développement de l'enseignement agricole, etc.). A partir de 1972, l'Etat a éprouvé des difficultés à recruter les sortants des établissements qui formaient quasi exclusivement pour lui. Depuis 1985, différentes stratégies ont été élaborées : Schéma directeur de l'Enseignement Professionnel Agricole (1985), Stratégie d'Enseignement et de Formation Agricole (1994), Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR, en cours). Ces stratégies montrent de fortes similitudes de diagnostics et de solutions dont peu d'entre elles ont été mises en œuvre.

Aujourd'hui, le dispositif national de formation agricole et rurale est éclaté au sein de plusieurs ministères, ce qui rend le pilotage de sa politique délicat. Les structures de FAR se créent sans réel contrôle. Certaines souffrent de problèmes récurrents de financement et tournent au ralenti. L'efficacité du système est faible, les remises en question pédagogiques sont rares. Les structures de formation forment plus de cadres que de techniciens de terrain.

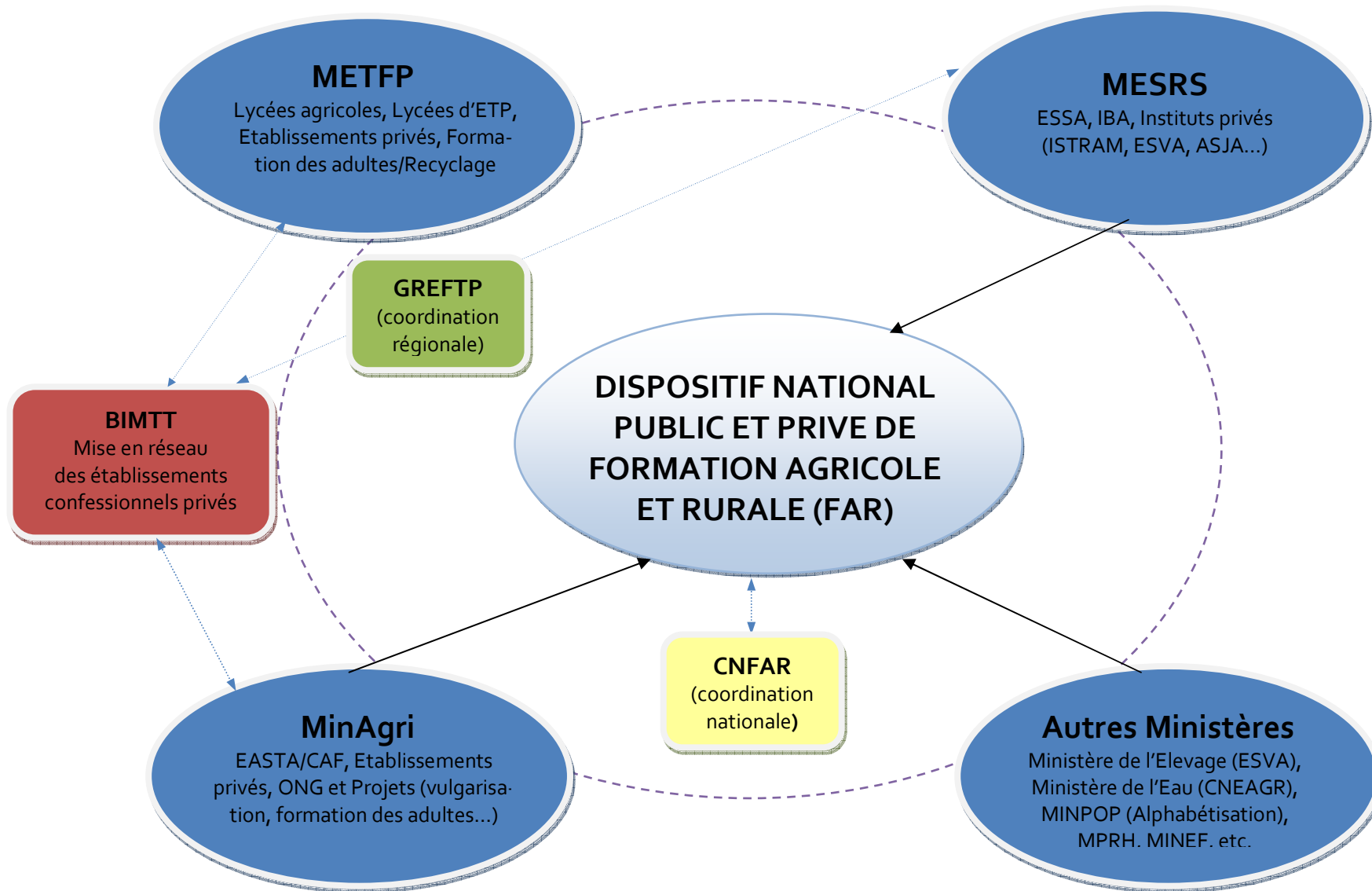
Des évolutions importantes ont marqué le paysage de la formation agricole et rurale au cours des cinq dernières années :

- L'harmonisation des programmes d'enseignement agricole supérieur (système « LMD »), à partir de 2007 ;
- La mise en place d'un Service de la FAR en 2009, rattaché directement au Secrétariat général du ministère de l'Agriculture, en charge en particulier d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la SNFAR. Une Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA) qui a été élaborée aussi en 2009 définit un cadre pour prendre en charge les besoins en conseil et en formation des exploitants agricoles en activité ;
- La création du ministère de l'ETFP (METFP) en 2010, dont la mission première est de définir des normes, d'harmoniser la réglementation en matière d'ETFP ainsi que les curricula de formation en lien avec les exigences internationales ;
- La mise en place prochaine dans le cadre du programme FORMAPROD du Conseil National de la Formation Agricole et Rurale (CNFAR) qui devrait permettre de résorber les clivages interministériels et de faciliter les rapprochements inter professionnels.

Ces initiatives récentes démontrent une réelle volonté d'ordre. Un certain nombre de points méritent d'être pris en compte dans le futur :

- **Une ligne directrice est nécessaire** : le dispositif national de formation agricole et rurale doit s'inscrire dans le cadre d'une politique agricole qui s'articule aux orientations des autres secteurs d'activités qui intéressent les jeunes ruraux. L'agriculture n'est plus en mesure d'absorber la totalité des jeunes ruraux en âge de travailler.
- **Un indispensable cadrage** : tous les besoins ne peuvent être pris en compte simultanément. La formation initiale reste le chantier de fonds car elle constitue un levier puissant de développement du secteur, en particulier pour la mise en œuvre de la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA). Elle concerne en particulier la formation au métier d'agriculteur et la formation des techniciens de différents niveaux (dont la formation de formateurs), ainsi que leur recyclage. Le dispositif doit être centré sur le développement de l'exploitation agricole, en lien avec celui d'une meilleure organisation des filières stratégiques pour l'économie du pays.
- **Sans moyens pas de formation** : des mécanismes de financement appropriés de la FAR doivent être définis, en lien avec ceux du Programme Sectoriel Agricole (PSA) et de la SSA. Ils doivent assurer la continuité des établissements et stimuler leur capacité d'innovation pédagogique en lien avec l'évolution de la demande.
- **Un référentiel de travail commun** : il est nécessaire de clarifier le cadre institutionnel et juridique de la formation agricole et rurale pour en simplifier l'organisation et la gestion et améliorer la coordination inter acteurs.
- **Une adéquation offre-demande de formation forte et réaliste** pour atténuer avec pragmatisme les problèmes de développement et d'emploi des populations rurales.

## Représentation du dispositif de formation technique et professionnelle agricole et rurale à Madagascar



**Abréviations concernant les Ministères (ellipses) :** METFP : Enseignement Technique et Formation Professionnelle - MESRS : Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique – MinAgri : Agriculture - MINPOP : Population et Affaires sociales – MRHP : Pêches et Ressources Halieutiques – MINEF : Environnement et Forêts.

**Autres abréviations importantes (rectangles) :** BIMTT : Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux – CNFAR : Conseil National de la FAR – GREFTP : Groupements Régionaux des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle - *Notez que les abréviations concernant les établissements sont à rechercher en début de volume.*



## Cartes des régions couvertes par l'étude



Source : Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara (Institut Géographique et Hydrographique de Madagascar)

# 1. Introduction générale

Cette section présente une brève description de l'étude, en rappelle succinctement les objectifs, les résultats attendus, les hypothèses et la méthodologie de travail, ainsi que le contexte dans lequel la mission s'est déroulée.

## 1.1. Objectifs et résultats attendus

L'étude « analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale dans trois pays d'Afrique : Cameroun, Maroc et Madagascar », proposée dans le cadre du réseau international FAR, doit contribuer « à une meilleure connaissance des dispositifs nationaux de formations professionnelles agricoles au Cameroun, au Maroc et à Madagascar ». Elle sera réalisée « au bénéfice de ces pays ainsi que des autres pays membres du réseau FAR ». **Cette étude est décomposée en trois « sous-études » interdépendantes.**

Cette étude a pour **objectif de capitaliser** (c'est à dire synthétiser les informations utiles « pour aujourd'hui, pour demain et pour tous ») **les expériences de réforme de la formation technique et professionnelle agricole et rurale** en cours dans trois pays : Cameroun, Madagascar et Maroc.

Les résultats attendus de cette étude sont les suivants :

- Reconstitution et analyse des grandes étapes du processus de rénovation du système de formation agricole et rurale ;
- Analyse comparée des processus de transformation à partir de la catégorisation des déterminants communs et spécifiques à chaque pays ;
- Analyse de la situation actuelle du système de formation agricole et rurale ;
- Identification des expertises nationales nécessaires au processus de rénovation et le repérage des expertises existantes ;
- L'appréciation des écarts entre la demande socio-professionnelle (et sa construction) et un système d'offre adéquat ;
- L'état des lieux sur les dispositifs et modalités de gouvernance de la formation agricole et rurale (en particulier l'implication de la profession au processus et l'adéquation aux politiques générales...).

## 1.2. Résultats proposés pour l'étude à Madagascar

A Madagascar, en l'absence de cadres stratégiques et institutionnels spécifiques à la formation agricole et rurale, ce qui illustre bien sa position marginale au sein des politiques agricoles et rurales, l'étude cherchera davantage à **approfondir et analyser les principales transformations opérées au sein des programmes et des politiques sectorielles de développement agricole** qui situent la problématique renforcement de la ressource humaine au centre de leurs préoccupations, en particulier :

- Le conseil/vulgarisation/formation (rattaché aux stratégies et actions de vulgarisation, de formation permanente des agriculteurs...);
- La professionnalisation des agriculteurs et de leurs organisations (formation au métier d'agriculteur, formation des responsables d'OP...);
- La formation et le recyclage de techniciens ;
- La formation de formateurs ;
- L'alphabétisation (considérant l'important taux d'analphabétisme rural...).

Ces différents programmes et politiques sectorielles, dont les approches ont fortement évolué au cours des cinquante dernières années, regroupent de fait les principales thématiques prises en considération dans une stratégie nationale de formation agricole et rurale.

L'étude se situe à une période charnière car Madagascar est en cours de finalisation de son document de sa Stratégie Nationale de Formation Agricole et Rurale (SNFAR), concomitamment à la mise en œuvre du programme de « Formation Professionnelle et d'Amélioration de la Productivité Agricole » (FORMAPROD), financé par le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA), qui accompagnera l'opérationnalisation de la stratégie. Les conclusions utiles de l'étude pourront servir directement.

Dans le cas spécifique de Madagascar, l'étude approfondira les points suivants :

- L'approfondissement des grandes étapes de transformation des politiques agricoles et rurales, en ce qui concerne le conseil vulgarisation/agricole, la professionnalisation des agriculteurs et de leurs organisations, la formation des techniciens, la formation de formateurs, l'alphabétisation des adultes ;
- L'analyse de l'intégration de la dimension « renforcement des capacités des acteurs » au sein des politiques agricoles rurales au cours des vingt-cinq dernières années et les modes de partage des responsabilités institutionnelles associés... ;
- L'analyse des enseignements des grandes stratégies de développement rural, au niveau des cinq thématiques évoquées (conseil/vulgarisation, professionnalisation, alphabétisation....) ;
- L'appréciation de l'évolution des démarches d'élaboration/suivi des cadres politiques et stratégiques du développement agricole et rural (implication des professionnels et du secteur privé....) ;
- L'analyse de l'évolution des différents modèles de formation (diplômant, qualifiant, certifiant,...) et l'adaptation du cadre réglementaire actuel ;
- La formulation de pistes d'amélioration opérationnelles susceptibles d'alimenter le processus d'achèvement de la SNFAR.

### **1.3. Méthodologie**

Dans cette section, nous présenterons le « champ » de la formation agricole et rurale, les hypothèses de travail, et la méthodologie d'investigation.

#### **1.3.1. Le champ de la formation agricole et rurale (FAR)**

Il s'agit ici de bien déterminer le champ de l'étude, afin d'éviter de se perdre.

La formation agricole regroupe les activités de formation professionnelle concernant les activités de production, transformation, distribution des produits agricoles et alimentaires

et de services à l'agriculture. Elle peut être initiale (apprentis, élèves et étudiants), ou continue (exploitants et exploitantes agricoles, jeunes en cours d'installation, salariés agricoles ou des organisations professionnelles agricoles, responsables professionnels....)<sup>4</sup>.

La principale finalité de la formation agricole et rurale est de soutenir la croissance du secteur agricole et faire face au problème d'insertion professionnelle des jeunes ruraux. La FAR constitue un élément essentiel des politiques agricoles. A Madagascar, elle pourrait constituer un sous programme du Programme Sectoriel Agricole (PSA), en cours d'élaboration<sup>5</sup>. La FAR constitue un élément d'une stratégie plus globale de Formation Professionnelle et Technique (dont le pilotage à Madagascar relève aujourd'hui de la responsabilité du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP), en lien avec les différents départements ministériels techniques (agriculture, industrie, artisanat, services...).

La formation « rurale » s'intègre dans une problématique plus large d'insertion des jeunes ruraux dans le monde professionnel, sachant que le secteur agricole ne peut plus absorber les cohortes de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail<sup>6</sup>. La formation rurale s'inscrit dans une politique générale d'accès à l'emploi et de formation professionnelle, en relation avec les différents départements ministériels (aménagement du territoire, industrie, commerce, artisanat, tourisme, énergie, agriculture....) et organismes professionnels (Chambre de Commerce et d'Industrie, syndicats et organisations professionnelles, Chambres d'Agriculture...).

La formation professionnelle et technique regroupe les activités de formation à une activité professionnelle, quelle que soit la profession (agricole, industrielle ou de services) et quel que soit le niveau de formation (y compris par exemple l'enseignement supérieur professionnel). La formation professionnelle peut se réaliser dans un établissement de formation ou dans un établissement employeur.

### **1.3.2. Hypothèses d'analyse**

Dans le cas de Madagascar, force est de constater qu'en dépit des « intentions » (réflexion nationale en 1985, étude nationale sur la formation agricole en 1993, étude sur la formation agricole en 2006/2007...), le pays ne s'est pas muni de réels instruments de politique de FAR. Le « volet formation » s'est inséré au sein de politiques plus larges, mais n'a pas réellement fait l'objet d'une attention spécifique. Le nombre d'établissements et le « volume » de formés (à l'exception de l'enseignement supérieur) n'ont pas progressé de manière remarquable. Des démarches intéressantes ont été initiées, principalement par les acteurs non étatiques (ONG, organisations confessionnelles, secteur privé...), mais elles ne sont pas coordonnées, ni inscrites dans un cadre institutionnel et budgétaire qui pourrait garantir leur adaptation à de nouvelles réalités et leur pérennité.

---

<sup>4</sup> Cf. Glossaire « Ingénierie des dispositifs de formation agricole et rurale », P. Debouvry et A. Maragnani.

<sup>5</sup> La position de la FAR comme sous programme ou comme composante d'un sous programme du PSA n'a toujours pas été arbitrée. Cette décision déterminera l'importance accordée au secteur de la FAR au sein de la politique agricole à Madagascar.

<sup>6</sup> La professionnalisation du secteur agricole constitue l'un des socles du développement économique de Madagascar. Elle nécessite des exploitations de taille plus importantes, l'utilisation de techniques améliorant la productivité de la terre et du travail, des agriculteurs mieux formés et des organisations professionnelles mettant les exploitations en lien avec le marché. Cela induit des transformations importantes auxquelles doit répondre la FAR.

En résumé, ces vingt cinq dernières années, les actions menées dans le domaine de la formation professionnelle sont très en deçà des besoins des différents secteurs économiques. Ce déficit est patent pour le secteur agricole, principal employeur du pays.

Ce constat général renvoie à vérifier une hypothèse de travail que résume jusqu'à aujourd'hui l'absence d'une stratégie nationale de formation agricole et rurale validée. Dans les faits : « **les politiques et programmes de développement agricole et rural ne sont pas traduites dans un effort coordonné et ordonné de reformulation des besoins de ressources humaines induits en stratégies, programmes et actions de FAR** ».

Cette affirmation peut être consolidée comme suit : « les **relations** entre les institutions de développement (secteur privé, projets, ONG, administration....) et les institutions de formation ne sont **pas formalisées, ni considérées comme nécessaires** ». Il en résulte une absence de "vision" des ressources humaines dont le pays aura besoin pour conduire son développement, d'adaptation des référentiels métiers, et un déphasage croissant de l'offre de formation par rapport aux besoins. Enfin, le fonctionnement en mode cloisonné des institutions de développement rural et l'absence de mécanismes sécurisés (et pérennes) de financement de la formation constituent des freins puissants à **l'innovation pédagogique** (les institutions limitent les investissements qu'imposent les adaptations : support pédagogiques, recyclage des cadres...).

### 1.3.3. Méthodologie

La méthodologie d'étude a principalement consisté en une **analyse rétrospective de l'adéquation offre/demande formation et des facteurs** qui ont pu influencer positivement ou négativement sur la nature de l'équilibre (contexte général du secteur, politiques, cadre réglementaire, clarté/confusion institutionnelle, décentralisation, financement...).

Il s'agissait en particulier d'apprécier cette adéquation au niveau :

- De l'évolution de la demande (Ministères, OP/OPA, secteur privé, ONG, projets, entrepreneurs,...) ;
- De l'évolution de l'offre (établissements de formation privés/publics, projets, services d'appui, OP/Coopératives, opérateurs de vulgarisation/conseil, ONG....) ;
- Des acteurs et facteurs influant sur les différentes composantes d'une politique de formation agricole et rurale (Ministères, Partenaires Techniques et Financiers, ONG...).

Le champ d'application de l'étude concerne les quatre principaux secteurs du développement agricole et rural : agriculture, élevage, pêche, environnement.

Trois zones géographiques représentatives des spécificités régionales, mais disposant d'un référentiel d'analyse utile ont été privilégiées (cf. carte en début de document) :

- Matsiatra Amboni/ Amoron'i Mania (Hautes Terres, forte implantation des ONG...),
- Atsinanana (Côte Est, zone des cultures d'exportation, forte présence du secteur privé....),
- Boeni/Sofia (Nord-Ouest, zones de grandes cultures, d'élevage et de pêche,...).

Le choix des zones et des institutions visitées ou enquêtées, complète les investigations réalisées au cours de l'étude sur le financement de la formation agricole et rurale réalisé à

Madagascar en 2010 par le réseau international FAR<sup>7</sup>.

Deux questionnaires<sup>8</sup> ont été conçus (questionnaire « Demande », questionnaire « Offre ») et appliqué auprès de 79 institutions<sup>9</sup> (deux enquêteurs ont été mobilisés pour compléter le travail du consultant).

**Tableau 1. Répartition des structures enquêtées par type d'institution**

Centres de formation	ONG	Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	Projets	Opérateurs privés	Institutions publiques	Réseaux	Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	Total
17	18	6	12	10	10	2	4	79

Les interviews ont été complétées par une exploitation documentaire dense<sup>10</sup>. Dans l'ensemble, la mobilisation des interlocuteurs pour les enquêtes n'a pas posé de problèmes majeurs. En revanche, il n'a pas toujours été possible de mobiliser les personnes clés pour les questions de formation au sein des établissements ciblés (période pour les congés pour les principaux responsables d'organisation, disponibilité aléatoire pour nous rencontrer ou l'un de nos deux enquêteurs...). Néanmoins les différents entretiens ont permis d'alimenter les indicateurs les plus importants.

Une restitution des résultats intermédiaires de l'étude a été réalisée le 14 octobre 2011, à Toamasina, devant une cinquantaine de participants.

#### 1.4. Plan du document

Après le présent chapitre introductif qui a indiqué les grandes lignes de l'étude et la méthodologie de travail conduite, le document se décline en trois autres chapitres :

- la description de l'histoire du développement agricole et rural à Madagascar depuis cinquante ans ; cette partie est complétée par une présentation des actions menées en matière de formation agricole et rurale au cours de cette même période ;
- l'analyse de la situation du secteur agricole à Madagascar aujourd'hui, vue sous les angles de sa place dans l'économie nationale, des dynamiques de population, de la problématique foncière et de la situation des marchés agricoles. Dans une seconde partie de ce chapitre, nous donnons une photographie actuelle du dispositif de la FAR, ses forces et ses faiblesses ainsi que l'analyse de la nature des relations institutionnelles qui lient à ce jour les acteurs de la FAR ;
- les principales conclusions et orientations qui pourraient être envisagées.

<sup>7</sup> *Les dispositifs et les systèmes de financement de la formation professionnelle et technique agricole et rurale à Madagascar*. Volume 1. Claude Laroche, Réseau FAR, janvier 2011, 183 p. (rapport provisoire).

<sup>8</sup> Cf. annexes

<sup>9</sup> Cf. programme en annexe

<sup>10</sup> Cf. bibliographie en fin de volume.

## **2. L'évolution des politiques agricoles, rurales et de formation agricole et rurale à Madagascar**

Nous faisons dans ce chapitre une description succincte de l'histoire du développement agricole et rural à Madagascar depuis cinquante ans, description que nous avons en l'occurrence divisé en autant de décennies. Cette analyse est complétée par une présentation assez détaillée des actions menées en matière de formation agricole et rurale au cours de la même période. Il faut d'ailleurs savoir que l'enseignement agricole formel malgache a désormais plus d'un siècle si on considère ses débuts lors de la création en 1903 du Centre des Dresseurs de bœufs à Nanisana (quartier d'Antananarivo) qui deviendra l'Ecole Pratique d'Agriculture en 1915.

### **2.1. L'évolution des politiques agricoles et rurales à Madagascar au cours des cinquante dernières années**

La politique du secteur agricole de l'Etat malgache depuis l'indépendance s'est articulée autour de trois idées force : autosuffisance et/ou sécurité alimentaire, prolongation des chaînes de valeur pour structurer un secteur agroindustriel pourvoyeur d'emplois, amélioration des conditions de vie des ruraux. Au cours des cinquante dernières années différentes conceptions du développement agricole ont été testées mais avec des succès mitigés. Depuis l'indépendance, la croissance de la production agricole est globalement restée inférieure à celle de la démographie, et le niveau de vie des ruraux s'est sensiblement dégradé<sup>11</sup>. Depuis 1960, on peut décomposer l'histoire du développement rural en cinq grandes phases, entrecoupées de crises politiques majeures (1991, 2001/2002, depuis 2009....), que nous allons détailler.

#### ***2.1.1. Le riz, enjeu prioritaire pour le développement du monde rural dans les années 1960***

L'Etat malgache a focalisé durant les années 1960 sa politique agricole sur l'augmentation de la superficie et de la productivité rizicole (Opération de Production Rizicole/OPR), en développant de grands complexes rizicoles (plus de 100 000 hectares ont été aménagés dans différentes régions du pays : aménagements hydroagricoles du Lac Alaotra, de Marovoay, du Dabara, de la Samanagoky...). Entre 1961 à 1968, la production a augmenté de 48 %, la superficie rizicole de 22 % et le rendement moyen de 21 %<sup>12</sup>. Cette politique agricole, qui s'inscrit au sein de plans quinquennaux de développement économique, s'est appuyée sur le

---

<sup>11</sup> Cette dégradation n'est pas linéaire. Les périodes croissance ont alterné avec des période de stagnation

<sup>12</sup> Ioniarivelo Tokiniaina « analyse des politiques et stratégies de développement rural à Madagascar depuis l'indépendance »

développement d'un système efficace d'approvisionnement, de vulgarisation<sup>13</sup> et de commercialisation des produits, ainsi que sur la mise en place des sociétés de développement (SOMALAC<sup>14</sup>, SAMANGOKY<sup>15</sup>...). Un effort important a été consenti sur la formation de cadres nationaux pour mettre en œuvre cette politique. L'OPR, qui était une stratégie sélective non « intégrée », s'est réalisée au détriment des zones non rizicoles, des autres cultures vivrières et des cultures classiques d'exportation. Globalement, les revenus des producteurs n'ont pas tiré profit de la croissance de la production rizicole.

### **2.1.2. La politique agricole de la décennie « révolutionnaire » des années 1970**

De 1972 à 1981, Madagascar traverse un épisode « révolutionnaire ». La politique agricole, basée sur des principes d'indépendance et d'autonomie, visait à assurer l'autosuffisance alimentaire nationale (doublement de la production de riz), à accroître les exportations agricoles et à couvrir les besoins du secteur en intrants sur place. Il s'agissait de transformer structurellement l'économie agricole, qui était considérée comme la base du développement industriel. Les coopératives socialistes<sup>16</sup> sont installées sur l'ensemble du territoire<sup>17</sup>, les unités industrielles et les sociétés commerciales sont nationalisées, des sociétés d'Etat sont créées (par exemple Société d'Intérêt National des Produits Agricoles/SINPA<sup>18</sup>) une réforme agraire est impulsée (nationalisation et démembrement des domaines coloniaux, interdiction du métayage...), un organisme national de crédit à l'agriculture est mis en place en soutien aux programmes de vulgarisation (Banque Nationale Malgache), ainsi que des mécanismes de stabilisation des prix des produits d'exportation (caisse de stabilisation). Le commerce de détail passe également sous le contrôle de l'Etat.

Cette politique se traduit par une chute drastique de la production agricole, une dégradation des revenus des agriculteurs et une forte augmentation des importations agricoles. Les producteurs agricoles ont été fortement affecté par la politique de main mise des organes de l'Etat sur les secteurs de la production et de la commercialisation des produits agricoles qui ne répondait plus à leurs besoins (prix peu incitatifs, retards de paiement, difficultés d'accès aux intrants, importance des détournements de fonds...).

Beaucoup d'exploitations se sont repliées sur des stratégies d'autosubsistance, ce qui a contribué à créer des situations de pénurie chronique, compensées par le recours aux importations alimentaires.

---

<sup>13</sup> L'objectif était de former des producteurs professionnels en s'appuyant sur les circonscriptions de l'agriculture au niveau de chaque sous préfecture. Le système de diffusion de techniques modernes s'accompagnait de la fourniture subventionnée d'engrais et de semences sélectionnées. Néanmoins, les paysans étaient plus considérés comme des exécutants que comme des responsables d'exploitation.

<sup>14</sup> Société de développement implanté dans la région du Lac Alaotra

<sup>15</sup> Société de développement implanté dans le Sud Ouest Malgache (district de Morombe)

<sup>16</sup> Aucun effort n'a réellement été consenti dans la formation de responsables professionnels du mouvement coopératif. Ces entreprises n'étaient en fait pas gérées. Une part importante des ressources générées par le secteur agricole a été détournée de sa destination initiale (développement de la production) et a profité aux notables locaux qui représentaient le parti.

<sup>17</sup> Les autorités locales s'impliquent fortement dans l'économie agricole par le biais des VATOEKA (*Vaomiera ara-toekarena*) qui assurent la collecte des ristournes sur les produits en circulation.

<sup>18</sup> Créée en 1973, la SINPA est en charge de la collecte, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles dans tout le territoire.



### **2.1.3. La politique agricole face à l'ajustement structurel (années 1980)**

L'Etat s'engage à partir de 1982 dans la négociation d'un Programme d'Ajustement Structurel, qui marque une timide libéralisation des activités liées à la production agricole (collecte, transformation, distribution des produits agricoles). Ce processus de libéralisation (filières riz, café, girofle, vanille...) est amorcé dans une conjoncture internationale délicate (chute des cours des matières premières, perte de compétitivité des produits malgache...). Durant cette période le Franc Malgache (FMG) a été dévalué à plusieurs reprises (1981, 1985,...), ce qui a imposé la mise en place d'un stock de sécurité de riz afin de maintenir son prix à un niveau acceptable par les consommateurs.

Des actions d'envergure sont mises en place pour améliorer les performances du secteur agricole. Elles concernent notamment :

- La réhabilitation des infrastructures rurales (réhabilitation des grands périmètres irrigués : SOMALAC, FIFABE, et SAMANGOKY...);
- La mise en place des projets régionaux de développement rural : ODR (Opération de Développement Rizicole), ODASE (Opération de Développement Agricole du Sud/Est)...;
- Le renforcement des programmes de vulgarisation...;
- L'amélioration des outils de financement avec la réorientation des produits financiers de la *Banky ny Tantsaha Mpamokatra* (BTM), davantage orientés sur le développement des exploitations.

La politique de libéralisation des prix et de la commercialisation des produits agricoles, initiée dès 1983, a permis de faire progresser la production rizicole de 2 060 000 tonnes en 1985 à 2 330 000 tonnes en 1989. Le taux d'accroissement annuel de la production durant cette période est de 3,1 %, légèrement supérieur au taux de croissance démographique de 2,8 %. Mais les rendements moyens à l'hectare continuent à stagner entre 1,9 et 2,0 tonnes/hectare<sup>19</sup>. Si les importations de riz décroissent durant cette période, l'impact sur la population rurale reste mitigé. Seules les exploitations structurellement excédentaires tirent parti des réformes. Pour la majorité des exploitations, la production agricole continue de stagner autant pour des raisons technico-économiques (difficultés d'accès aux nouvelles technologies et aux intrants, faiblesse des marchés, insuffisance d'infrastructures rurales, difficultés persistantes d'accès aux financements...) que pour des raisons structurelles (la demande intérieure chute de 34 % entre 1980 et 1990, la population malgache reste fondamentalement rurale...). Cette période a permis le développement de nouveaux secteurs d'exportation de produits primaires, en particulier les produits halieutiques. Les produits d'exportation « traditionnels » restent soumis aux aléas des cours mondiaux, aux faibles performances des entreprises industrielles publiques qui continuent à appliquer une politique de prix peu incitative (sucre, coton...) et aux difficultés à réorganiser les filières dans un contexte libéral.

### **2.1.4. Puis face à l'ajustement structurel renforcé (années 1990)**

Dans la période 1992-2000, Madagascar s'engage dans un programme d'ajustement sectoriel renforcé. Avec l'application d'un taux de change flottant, le FMG subit une forte dévaluation qui aurait du profiter au secteur exportation. Le Plan de Développement Rural

---

<sup>19</sup> En équivalent paddy

(1994-2000) marque une rupture forte dans la manière de concevoir le développement du secteur agricole. Il se traduit d'abord par la mise en place d'un grand ministère d'Etat de l'Agriculture et du Développement Rural. Le Plan de Développement Rural (PDR) impulse une volonté de recentrer du rôle de l'Etat autour de fonctions d'orientation, de promotion, d'appui, de coordination, de suivi et de contrôle. Parallèlement, les activités liées à la production et aux marchés des produits agricoles sont transférées aux acteurs privés. Avec Cette période voit également l'émergence de nouvelles dynamiques d'organisation de la profession agricole<sup>20</sup>. Les fondements de cette politique agricole restent classiques : amélioration des conditions de vie en milieu rural, sécurité alimentaire, amélioration de la productivité agricole, ouverture des marchés, protection de l'environnement.

### **2.1.5. Vers une libéralisation intégrale de l'économie (années 2000)**

La fin des années 1990, confirme pour le monde rural l'option libérale. L'Etat accélère la privatisation des sociétés d'Etat (par exemple, les Sociétés HASYMA et SIRAMA dans les secteurs respectivement du coton et du sucre) et renforce le processus de désengagement de l'Etat des activités de production et commerciales. Les fonctions de vulgarisation, recentrées sur une approche orientée vers la demande, sollicitent une implication accrue du secteur privé. Ce mouvement est consolidé par un appui soutenu apporté à la responsabilisation des producteurs par les biais de leurs organisations, ainsi que par la décentralisation des cadres de conception et de mise en œuvre des politiques rurales avec la mise en place des Groupes de Travail pour le Développement Rural (GTDR) instaurés au sein d'unités agro-écologiques homogènes (qui anticipent les futures régions administratives) dans le cadre du processus Plan d'action pour le Développement Rural (PADR)<sup>21</sup>.

A partir de 2003, le Gouvernement malgache affirme les impératifs de la modernisation des exploitations agricoles, de la promotion de la production marchande et de l'amélioration de la productivité du travail et des sols dans le cadre d'une gestion pérenne des ressources naturelles. Ce choix est donc celui d'une agriculture orientée vers le marché, comme base indispensable au développement durable du secteur agricole. Tout ceci est clarifié dans le Madagascar Action Plan (MAP). Le MAP porte sur la période 2007- 2012, et est basé sur les objectifs de la Vision « Madagascar Naturellement » qui définit ce que le pays attend de son secteur rural (orientations stratégiques définies par la Présidence de la République en 2004) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (élimination de la pauvreté à Madagascar à l'horizon 2015). Le Plan d'Action Madagascar 2007-2012 (MAP) souligne le rôle stratégique du secteur agricole et précise les objectifs de croissance sectorielle, en termes de développement de la production proprement dite, mais aussi en termes de développement de l'agro-industrie. Le plan d'action met en avant le rôle capital de l'agro-industrie

---

<sup>20</sup> Des fédérations nationales d'organisations de producteurs voient le jour (FIFATA, Cercle des Agriculteurs Malgaches) ou se consolident (FEKRITAMA).

<sup>21</sup> Le Plan d'Action pour le Développement Rural (PADR) élaboré en 1997, concrétise pour le secteur rural, les axes définis dans le Document Cadre de Politique Economique (DCPE). Les objectifs du PADR s'inscrivent dans la continuité des cadres de politiques précédents, mais sa mise en œuvre marque une double évolution : la régionalisation des stratégies au niveau de 20 entités agroécologiques homogènes et le pilotage paritaire de la politique de développement rural au sein d'une unité nationale (Equipe Permanente de Pilotage) et d'unités régionales (Groupes de Travail pour le Développement Rural), dont l'objectif principal était d'orienter les interventions à venir autour de référentiels communs.

comme moteur de la production, qu'elle soit végétale, halieutique ou dans le domaine de l'élevage.

Les politiques publiques élaborées qui touchent directement et indirectement le secteur agricole, convergent vers cette idée centrale (PNDR<sup>22</sup>, PANSAN<sup>23</sup>, politiques sectorielles agricoles et rurales). Ces politiques, selon les objectifs visés, déclinent des stratégies spécifiques, des programmes d'investissements publics et des responsabilités institutionnelles, qui seront à considérer dans la définition des ressources humaines nécessaires à l'accompagnement de ces stratégies.

Le Programme Sectoriel Agricole (PSA), en cours d'élaboration repose sa stratégie sur l'augmentation de la production et l'amélioration de la productivité. Il s'agit de résorber les difficultés du secteur à « mettre sur le marché des produits en quantité et de qualité, pour assurer la sécurité alimentaire de la population, approvisionner les industries en aval et pour exporter ». Le PSA prévoit d'agir directement sur l'amélioration des capacités techniques et de gestion des producteurs, le renforcement des systèmes de conseil aux agriculteurs et le renforcement de l'offre de formation. Ce processus interrompu en 2009, est en cours de reprise. Il marque une ferme volonté d'agir sur le renforcement des capacités des ressources humaines au sein du secteur agricole. Effectivement, dans le document intermédiaire, la formation agricole est présentée comme un sous programme à part entière (mais cette mesure n'a pas été validée officiellement). Si cette option est confirmée, elle constituerait une innovation forte. Jusqu'à présent, les différents cadres de politiques agricoles et rurales qui ont été élaborés n'ont pas approfondi les besoins en ressources humaines nécessaires à leur réussite.

## 2.2. Financement du secteur agricole

L'organisation institutionnelle de l'administration en charge du développement agricole a été marquée par une forte instabilité au cours des 20 dernières années. Au début des années 1990, la politique du secteur agricole était pilotée par un ministère d'Etat du Développement Rural et de la Réforme Foncière. De 1997 à 2002, le secteur agricole a été éclaté en trois départements ministériels (Agriculture, Elevage et Pêche). Ces trois départements ont été à nouveau réunis en 2003 pour être à nouveau séparés en 2009.

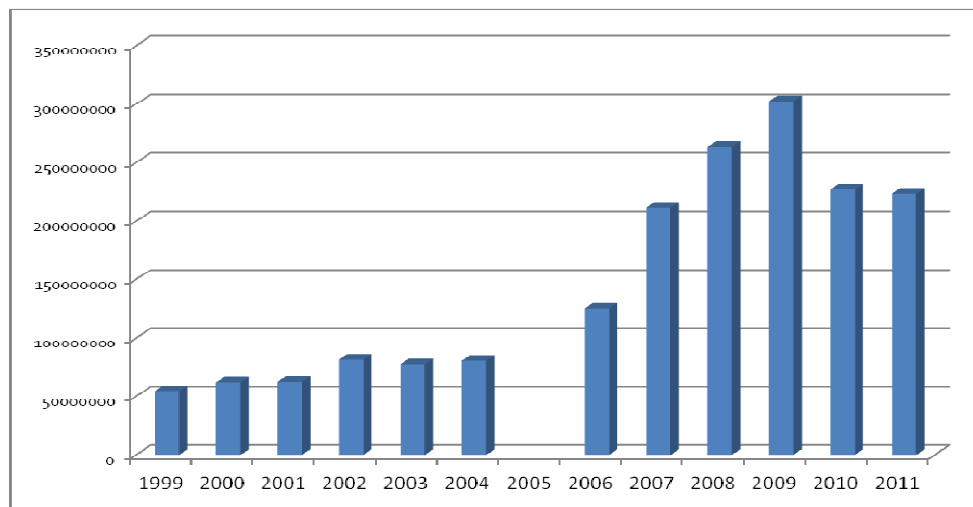
La part du secteur agricole dans le budget de l'Etat a sensiblement augmenté de 2004 à 2009 tandis qu'on observe un tassement des ressources financières depuis 2010 (cf. figure 1 ci-dessous).

---

<sup>22</sup> Plan National de Développement Rural (2006).

<sup>23</sup> Plan d'Action Nutrition et Sécurité Alimentaire (2005).

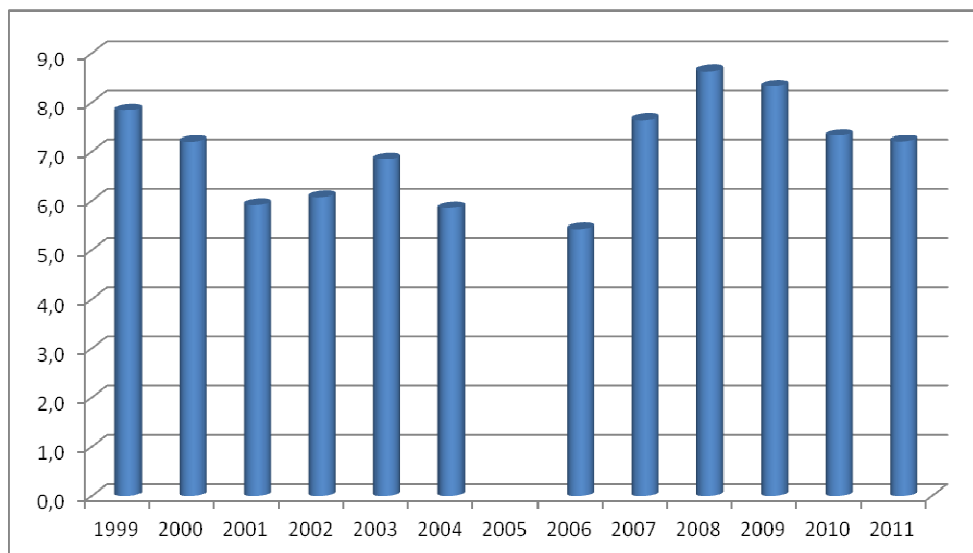
**Figure 1. Evolution des budgets des départements en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche entre 1999 et 2011 (en MGA)**



Source : Lois de finances (Journal officiel)

Au cours des dix dernières années, le budget alloué au secteur agricole représente entre 5 % et 7 % du budget de l'Etat (cf. figure 2). Cette part relative du secteur agricole a connu une hausse notable en 2007 (7,6 % du budget global), 2008 (8,6 % du budget global) et 2009 (8,3 % du budget global). Depuis, cette part a été sensiblement réduite : 2010 (7,3 % du budget global) et 2011 (7,2 % du budget global).

**Figure 2. Part des budgets des départements en charge de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche dans le budget alloué aux ministères entre 1999 et 2011 (en %)**



Source : Lois de finances (Journal officiel)

Le budget des ministères en charge de l'Agriculture subit une forte « décrue » depuis 2008 (cf. tableau 2). Les budgets de fonctionnement de 2011 représentent 62 % de ce qu'ils étaient en 2008. Les budgets d'investissements de 2011 représentent 68 % de ce qu'ils étaient en 2009. Parallèlement, la part des investissements extérieurs en valeur absolue est restée stable de 2007 à 2011 (cf. même tableau ci-dessous).

**Tableau 2. Répartition des budgets des départements en charge de l'Agriculture (agriculture, élevage et pêche) entre 2006 et 2011**

	Fonctionnement (MGA <sup>24</sup> )	Investissements (MGA)	Investissements extérieurs (MGA)	Part des investissements extérieurs (%)
2006	10 544 612 000	100 921 994 000	70 444 138 000	69,8
2007	15 990 585 000	182 783 009 000	153 215 153 000	83,8
2008	29 788 581 000	225 737 519 000	157 963 000 000	70,0
2009	19 025 824 000	267 464 995 000	153 369 000 000	57,3
2010	20 228 299 000	190 204 120 000	146 727 829 000	77,1
2011	18 005 527 000	183 918 632 000	151 226 855 000	82,2

Source : Lois de finances (Journal officiel)

Les possibilités d'investissement des ministères en charge de l'agriculture dans des domaines « nouveaux », telle la formation agricole se sont aujourd'hui fortement réduites.

## 2.3. L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP) à Madagascar

Dans cette section nous présenterons les grandes lignes de l'histoire de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle à Madagascar. Cette présentation sera suivie par une analyse de l'évolution du dispositif de FAR à Madagascar depuis 1960.

### 2.3.1. L'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle

#### 2.3.1.1. Aperçu sur l'éducation à Madagascar

L'éducation est une préoccupation historiquement forte pour les gouvernants malgaches (cf. encadré 1 ci-dessous). Les résultats du système éducatif restent néanmoins mitigés.

#### Encadré 1. Le secteur de l'éducation à Madagascar

La première école malgache (d'enseignement général ou professionnel et quel domaine) a été créée en 1820, à l'initiative de missionnaires catholiques et protestants. Au 19<sup>ème</sup> siècle, deux codes de lois définissent les règles du système éducatif malgache : le code des 101 articles de 1876, qui édicte les premières lois relatives à la scolarisation et le code des 305 articles de 1881 qui rend obligatoire la scolarisation pour toute personne âgée de 8 à 16 ans.

Le système éducatif malgache est modifié après l'annexion de l'île. Galliéri crée les premières écoles laïques. À partir de 1908, des collèges secondaires dispensent le même enseignement qu'en métropole. A partir de 1914, ces établissements sont ouverts aux enfants "indigènes", à condition qu'ils maîtrisent la langue française.

A partir de 1960, le droit à l'éducation est pleinement inscrit dans la loi. Sous la Deuxième République, les principes du droit à l'éducation, de gratuité de l'éducation de base dans les écoles publiques et de l'obligation scolaire pour tout enfant malgache âgé de 6 à 14 ans sont renforcés. La population est mise à contribution pour le financement de l'éducation, notamment pour la construction des écoles. Le malgache devient la langue offi-

<sup>24</sup> 1 euro = 2 800 MGA (2011)

cielle d'enseignement. En 1990, le français redevient la langue de l'enseignement et est introduit comme seconde langue dès la deuxième année du primaire.

Depuis 1991, Madagascar a ratifié plusieurs traités internationaux (Convention sur les Droits de l'Enfant en 1989, Déclaration de Jomtien en 1990, Forum de Dakar en 2000, Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2000). Des réformes législatives sont entreprises pour permettre l'application des engagements pris. L'année scolaire 2002-2003 a été marquée par différentes dispositions favorables au développement de la scolarisation, en particulier l'allègement des charges financières des familles, contribution de l'Etat au frais d'écolage, dotation en kits scolaires...

D'après « Droit et accès à l'enseignement scolaire à Madagascar »,  
Bulletin d'information sur la population de Madagascar (IRD), n° 9, septembre 2005.

Le taux brut de scolarisation des enfants à l'école primaire est resté soutenu au cours des dix dernières années (65 % en 2001, 83,3 en 2005, avec un fléchissement à 73,4 % en 2010) montre l'intérêt que portent les parents à la scolarité de leurs enfants. De même, le taux de scolarisation en premier cycle secondaire progresse régulièrement : 11,9 % en 2001, 19,1 en 2005 et 22,7 en 2010 (73,4 %). Mais ils ne sont qu'un peu plus de 6 % à atteindre le second cycle secondaire en 2010 (cf. tableau 3). Ces taux sont inférieurs en milieu rural (de l'ordre de 2 % pour le cycle primaire, 4 % pour le premier cycle secondaire). Il n'existe pas de discrimination visible entre les filles et les garçons pour accéder à l'école. Les taux de transition des écoles vers les collèges et des collèges vers les lycées restent faibles. Près de 80 % des jeunes ruraux arrêtent l'école sans aucune qualification (cf. tableau 4).

**Tableau 3. Taux Net de Scolarisation (TNS) et Taux Brut de Scolarisation (TBS)  
entre 2001 et 2011**

Population	2001		2005		2010	
	totale	rurale	totale	rurale	totale	rurale
TNS Primaire en %	64,9	-	83,3	81,6	73,4	71,9
TNS Premier cycle du Secondaire en %	11,9	-	19,1	15,4	22,7	19,2
TNS Second cycle du Secondaire en %	4,1		4,4	1,9	6,3	3,4
TBS Primaire en %	112,3		139,3	136,4	118	117,2
TBS Premier cycle du Secondaire en %	32		33,8	26,7	43,7	37,5
TNS Second cycle du Secondaire en %	14,8		12,8	6,1	15,8	8,1

Sources : Enquête Périodique sur les Ménages - EPM (INSTAT)

Notes :

- Pas de données détaillées pour la population rurale en 2001.
- Le Taux Net de Scolarisation (TNS) est le rapport exprimé en pourcentage des élèves inscrits qui appartiennent eux-mêmes au groupe d'âge correspondant officiellement à l'enseignement primaire et la population du groupe d'âge officiellement scolarisable dans le primaire
- Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) est le rapport, exprimé en pourcentage, entre l'effectif total des élèves inscrits dans l'enseignement primaire (sans distinction d'âge) et la population du groupe d'âge officiellement scolarisable dans le primaire

**Tableau 4. Taux d’alphabétisation et déperdition scolaire entre 2001 et 2011**

Population	2001		2005		2010	
	totale	rurale	totale	rurale	totale	rurale
Taux d’alphabétisation en %	53	46,6	62,9	58,9	71,4	67,8
Population sans instruction en %	48	53,4	33,8	36,7	37,0	-
Population ayant le niveau primaire en %	41,9	40,3	52,5	54	51,3	-
Population ayant le niveau secondaire en %	8,3	5,5	11,2	8,3	9,6	-
Population de niveau d’éducation supérieure en %	1,8	0,8	2,4	1,0	2,1	-

Sources : Enquête Périodique sur les Ménages - EPM (INSTAT)

Notes : Pas de données détaillées pour la population rurale en 2010 à part le taux d’alphabétisation.

En 2003, le Gouvernement s’est fixé d’atteindre l’Objectif Du Millénaire (ODM) pour une « Education Pour Tous » (EPT) et de qualité à l’horizon 2015. Plusieurs réformes ont été engagées. La première réforme fut introduite en 2003 avec l’objectif de la gratuité de l’enseignement primaire (suppression des frais de scolarité, dotation d’allocations budgétaires aux écoles primaires et distribution de kits scolaires aux élèves), le recrutement massif d’enseignants et la construction d’environ 2000 salles de classes par an. Le Plan National Pour l’Education Pour Tous (Plan EPT) est adopté. en 2005. Cela confirme l’objectif du Gouvernement d’un Enseignement Primaire Universel (EPU) à l’horizon 2015. En 2008, un second Plan EPT est adopté avec l’introduction d’une réforme portant sur le basculement progressif de l’Enseignement Fondamental (primaire et secondaire - 1<sup>er</sup> cycle) de neuf à dix ans.

Cette réforme pour la gratuité de l’enseignement primaire a coïncidé avec un apport important de ressources extérieures, mais également des ressources nationales provenant de l’allègement de la dette extérieure après l’atteinte par Madagascar du point d’achèvement de l’Initiative Pour les Pays Très Endettés (IPTE). Ces ressources se sont tariées à partir de 2009, ce qui explique en partie la dégradation des résultats dans l’enseignement primaire.

Peu d’actions ont été engagées en faveur des établissements secondaires (insuffisance d’infrastructures et d’enseignants), ce qui explique l’augmentation réduite de leur fréquentation. Ceci constitue un réel problème car, avec la scolarisation massive au niveau primaire, nombre d’élèves qui termineront ce cycle ne pourront pas entrer au second cycle et devront intégrer le monde du travail sans avoir reçu de formation adéquate.

### 2.3.1.2. L’Enseignement Technique et la Formation Professionnelle

L’enseignement technique et professionnel occupe moins de 6 % des élèves inscrits dans l’enseignement secondaire. Compte tenu du contexte macro-économique ce secteur ne devrait pas évoluer de façon significative dans les années à venir. En 2006, seulement 0,8 % du budget total dévolu à l’éducation est consacré à la FPT alors qu’il représentait 5,75 % en 2000 et 4,10 % en 2001 (Les statistiques récentes ne sont pas disponibles).

Cette situation traduit les importantes perturbations qu’a subit le secteur de l’enseignement technique et de la formation professionnelle au cours de 20 dernières années. Il a bénéficié d’un ministère à part entière jusqu’en 2001 (Ministère de la Formation Technique Professionnelle/MINFTP jusqu’en 2000, Ministère de l’Enseignement Technique et de la Formation/METF en 2001). A partir de 2002, la formation professionnelle n’est plus apparue

comme une priorité. Les activités du METF ont été éclatées dans différents ministères (Enseignement Technique au niveau du ministère en charge de l'Education Nationale et Formation Professionnelle au niveau du ministère en charge de l'Emploi).

Ce n'est qu'en 2009 qu'un Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a été créé, redonnant ainsi une importance nouvelle à la formation professionnelle. Son rôle était d'élaborer et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement dans le domaine (cf. encadré 2). Il était chargé de formuler et de définir les orientations, les priorités, les engagements sociopolitiques visant à assurer une réponse appropriée aux besoins en formation engendrés par les changements dans les activités économiques et la demande de Qualification Professionnelle.

En 2010, un ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP) à part entière a été créé. Il reprend les objectifs du Secrétariat d'Etat et se fixe trois axes prioritaires : revalorisation, décentralisation, normalisation (encadré 3 ci-dessous).

En dépit de la reconnaissance accordée à l'ETFP, les ressources budgétaires qui lui sont allouées restent faibles : 19 795 064 000 MGA en 2010 (0,6 % du budget de l'ensemble des ministères) et 25 027 448 000 MGA en 2011 (0,8 % du budget de l'ensemble des ministères).

#### **Encadré 2. Attribution du Secrétariat d'Etat chargé de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (SE-ETFP)**

- (i) Favoriser la participation du monde professionnel dans la définition, de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de Formation Technique et Professionnelle,
- (ii) Préparer et former les ressources humaines du pays en assurant une meilleure adaptation de la formation à l'emploi suivant les besoins qualitatifs et quantitatifs à court, moyen et long terme du développement économique, tant au niveau national que régional,
- (iii) Contribuer à la promotion de l'emploi,
- (iv) Soutenir la politique de la valorisation des ressources humaines dans les secteurs de production.

*Source : décret de création*

#### **Encadré 3. Les priorités du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (METFP)**

Les trois axes prioritaires du ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle :

- La **revalorisation** porte sur :

- (i) l'amélioration de l'environnement global de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (qualité des enseignants, niveau des programmes, attrait des sites de formation...)
- (ii) la régularisation du cycle de formation du Brevet de Techniciens Supérieurs dans les Lycées Techniques et Professionnels,
- (iii) le transfert de compétence aux organes décentralisés en mettant en place une structure déconcentrée de pilotage des formations (GREFTP),
- (iv) la comptabilisation de la contribution des établissements de formation professionnelle privés.

- La **décentralisation** porte sur :

- (i) la dotation d'un établissement du niveau de Lycée Technique Professionnel pour chaque Chef lieu de Région (équité),
- (ii) l'ouverture de Centre de formation Professionnel dans les districts qui n'en ont pas ;
- (iii) l'organisation de formation de recyclage périodique des formateurs pour leur fournir des niveaux identiques de compétence et convenir aux exigences de niveau.



Cette initiative de décentralisation sera appuyée d'une politique de redéploiement équitable des formateurs qualifiés.

- La **normalisation** porte sur :

- (i) la révision des approches et méthodologies d'élaboration des curricula pour convenir aux exigences des normes et standards internationaux,
- (ii) l'organisation d'une synergie inter direction pour assurer la complémentarité des actions,
- (iii) l'informatisation des bases de données,
- (iv) la révision de la politique fiscale en matière d'importation de matériel pédagogique,
- (v) la révision des textes/cadres réglementaires de l'organisation technique et financière du système.

Les établissements privés, du fait de leur contribution importante dans le développement des formations, seront pris en compte dans l'organisation et la réalisation de cette nouvelle politique.

*Source : site internet du METFP*

Le système d'ETFP compte environ 400 établissements privés contre 74 publics, dont trois établissements de formation agricole publics et douze établissements de formation agricole privés<sup>25</sup>.

Ces établissements d'ETFP sont en charge de la formation qualifiante (liée en particulier aux besoins du secteur industriel moderne), de la formation professionnelle de moyenne durée visant l'insertion des jeunes, et de formation longue, préparant à l'auto-emploi.

De manière générale, le système d'enseignement post-fondamental ne répond pas aux besoins du marché du travail. Les liens entre les institutions d'enseignement et de formation et les opérateurs économiques ou de développement sont quasiment inexistantes. Il est donc difficile d'apprécier l'adéquation des programmes aux besoins de l'économie.

Différentes innovations institutionnelles ont été proposées pour remédier à ce problème.

Une Délégation Générale du Gouvernement pour la Formation Technique et Professionnelle (DGEFTP) dont la vocation première est d'améliorer la relation entre la formation et l'emploi a été créée en 1993 (décret 93-713 du 20 Octobre 1993). Cette délégation disposait d'un ensemble de correspondants publics (Ministère de l'Economie et du Plan, Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Ministère des Travaux Publics, Ministère du Tourisme, Ministère des Universités, Ministère de la Recherche Appliquée au Développement, Ministère de l'Industrie et de la Promotion de l'artisanat...) et privés (groupements d'opérateurs économiques, syndicats, associations d'anciens élèves sortis de l'enseignement technique...) qui étaient réunis annuellement pour produire des statistiques de manière à connaître avec davantage de précision la situation de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les attributions de la DGEFTP ont par la suite été déléguées à l'Observatoire National des Compétences et de l'Emploi (ONCE) par le décret n° 96-182 du 06 mars 1996, puis à l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF) par le décret n° 2001-030 du 10 janvier 2001. L'ONEF est une structure légère chargé d'éclairer les responsables sur une meilleure adéquation formation-emploi (recenser, information, évaluer les besoins en compétences...). Il est complété par Institut National de Formation du Personnel des Etablissements d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (INFOR) dont le rôle est

---

<sup>25</sup> Selon le METFP, en 2011

de renforcer les capacités des personnes ressources du dispositif d'ETFP et d'élaborer des curricula à partir des référentiels fournis par l'ONEF.

En 2009 (décret 2009-813) ont été créées les Groupements Régionaux des Etablissements de Formation Technique et Professionnelle (GREFTP) qui ont pour objet de développer et de promouvoir la formation technique et professionnelle initiale, la formation des techniciens et techniciens supérieurs et la formation continue au niveau de chaque région, en tenant compte de sa spécificité économique, des critères de pertinence, d'équité et d'accès des différentes catégories professionnelles et classes d'âge aux avantages des formations dispensés. Ces institutions sont installées dans treize régions.

Si la mise en place du METFP redonne à ces institutions une nouvelle vigueur, les relations institutionnelles qui lient le ministère, l'ONEF avec les autres départements ministériels ne sont toujours pas clarifiées.

### **2.3.2. Histoire succincte de la formation agricole et rurale à Madagascar**

La formation agricole à Madagascar est pratiquement centenaire. Le premier établissement de formation agricole a été créé en 1915. Dix écoles professionnelles agricoles formant 300 contremaitres étaient opérationnelles en 1950. Le développement de l'agriculture est apparu très tôt comme une priorité pour Madagascar, ce qui nécessitait de former des agents professionnels.

Depuis 1960, la FAR constitue une préoccupation constante pour les décideurs, qui dans les faits tarde à se concrétiser. Madagascar a connu quatre grandes phases de réflexion stratégique sur cette question qui n'ont que très partiellement aboutie :

- Le Plan de développement de l'Enseignement Agricole (1964) ;
- Le Schéma directeur de l'Enseignement Professionnel Agricole (1985) ;
- La Stratégie d'Enseignement et de la Formation Agricole (1994) ;
- La Stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR) en cours d'élaboration depuis 2007.

Les éléments des différents bilans et diagnostics - FAO en 1985, étude BEST-CINAM en 1994, BEST-CIEPAC en 2007 - donnent des résultats étonnamment proches. En résumé, les axes proposés reposent sur :

- la mise en place de mécanismes institutionnels de pilotage et de gestion de la FAR (développement de la capacité de planification et de gestion des ressources humaines du secteur agricole),
- l'émergence de la demande de formation,
- l'adaptation de l'offre à la demande de formation exprimée et potentielle,
- la mise en place de mécanismes de financement pérennes.

En fait, les besoins en formation pour le développement du secteur agricole diffèrent fortement des besoins en formation pour l'insertion des jeunes ruraux dans le monde du travail. Tant que les stratégies de FAR seront principalement réfléchies pour permettre aux ménages agricoles d'assurer leur sécurité alimentaire, avec des marges réduites de développement des exploitations (foncier disponible et capacités financières réduits), il est logique que les cadres d'intervention proposés restent relativement constants. La contenu de la

politique de FAR changera à partir du moment où elle sera comprise comme un préalable et un pilier de la modernisation du secteur agricole, cela en lien avec une politique d'insertion des cohortes de jeunes ruraux (actuellement, environ 300 000 jeunes ruraux arrivent annuellement sur le marché du travail dont la plupart ne peuvent plus être absorbés par l'activité agricole) dans d'autres secteurs d'activités par le biais de la formation professionnelle.

La lecture des documents met en évidence que, depuis 1985, la nature des problèmes et des solutions n'a pas fondamentalement changée. En revanche, ce qui a profondément évolué est l'intensité des enjeux. La croissance rapide de la démographie et la structure de la population malgache majoritairement rurale rendent problématique l'absorption par le marché du travail des « cohortes » annuelles de nouveaux actifs ruraux potentiels.

Sur le plan institutionnel, la place accordée à la FAR a été variable. Les actions menées par l'Etat dans le secteur agricole, depuis 1960, se sont particulièrement concentrées sur la satisfaction des besoins en cadres et techniciens des ministères en charge du développement agricole et rural, pour encadrer le monde rural. Durant la période 1965-1972, plus de 1 500 agents étaient formés dans les établissements et intégralement recrutés par la fonction publique. Ce recrutement a cessé d'être automatique en 1972 car l'offre de formation était devenue très largement supérieure à la demande (à partir du moment où les postes budgétaires étaient pourvus, les besoins en recrutement étaient principalement destinés à compenser les départs à la retraite des agents, dont la grande majorité avait moins de 40 ans). Ce n'est qu'à cette période que l'on a commencé à s'intéresser à la formation d'exploitants professionnels. Les différents établissements ont ainsi développé des curricula de formation d'entrepreneurs ruraux, qui dans leur grande majorité ont rejoint des établissements privés ou des projets. Les conditions d'installation de jeunes agriculteurs n'ont pas réellement fait l'objet d'une attention particulière avant le début des années 2000 (l'un des objectifs du PROJER).

Les attributions des différents services de formation (SEFA puis SERFA) mis en place au sein des différents ministères en charge de l'agriculture étaient principalement la coordination des activités pédagogiques, administratives et le financement des activités de formation et de production des écoles sous tutelle du ministère. Initialement affectée à un service accrédité (Direction de l'Enseignement Agricole puis Service de l'Enseignement et de la Formation Agricole), la formation continue des agents en place dans les ministères en charge du développement agricole relève de leurs Directions des Ressources Humaines (DRH) depuis la fin des années 1990.

Depuis le milieu des années 1980, les initiatives privées de FAR se sont développées, sans qu'il existe réellement une institution de pilotage pour coordonner et suivre leurs activités au sein du dispositif national de formation professionnelle. En 1994 a été créée une Cellule d'Exécution du programme de restructuration de l'Enseignement et de la Formation Agricole (CEFA) qui devait jouer ce rôle. Cette institution n'a jamais réellement fonctionné.

Ce n'est qu'en 2009, que le secteur agricole s'est doté d'un Service de Formation Agricole et Rurale (SFAR). Ce service a été créé au moment où les trois départements ministériels en charge des activités agropastorales et halieutiques étaient réunis (MAEP). Depuis fin 2009, les trois ministères ont été dissociés, ce qui rend la tâche de coordination du SFAR plus délicate. A l'heure actuelle ni le ministère de l'Elevage, ni celui de la Pêche disposent d'un service de formation. La Direction des Ressources Humaines (DRH) au sein du ministère de l'Agriculture conserve la prérogative de la gestion des établissements de formation ratta-

chés au ministère de l'Agriculture (EASTA et CAF). La légitimité actuelle ainsi que le champ de préoccupation et d'intervention du SFAR reste encore à clarifier, d'autant qu'il est prévu dans le cadre du projet FORMAPROD de mettre en place un Conseil National de la FAR, doté d'un Secrétariat Exécutif, et de soutenir leur fonctionnement.

**Tableau 5. Récapitulatif des grandes étapes du dispositif de FAR à Madagascar**

Période	Cadre institutionnel	Priorités stratégiques	Observations
1903	Création du Centre des Dresseurs de bœufs à Nanisana, devenant l'Ecole Pratique d'Agriculture en 1915		
1950	10 Ecoles Pratiques d'Agriculture (EPA) fonctionnelles (300 contremaîtres formés/an)		
1962	Création de la Direction de l'Enseignement Agricole (DSA) au ministère en charge de l'Agriculture		
1964-68	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Plan de développement de l'enseignement agricole</li> <li>– Mise en place du SEFA (Service de l'Enseignement et de la Formation Agricole) en remplacement de la DSA</li> </ul>	Besoins en ressources humaines des administrations rurales, des grands projets, et de l'animation rurale	3 LA 8 Collèges Agricoles 1 CAF 1 ESAT
1972	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Crise de la formation agricole (1 700 formés par an supérieur aux besoins).</li> <li>– Priorité donnée aux collèges agricoles : former des paysans modernes</li> </ul>		
1985	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Schéma directeur de l'Enseignement Professionnel Agricole (Diagnostic FAO).</li> <li>– Mise en place du SERFA (Service chargé de l'Enseignement du Recyclage et de la Formation Agricole) pour la coordination des activités pédagogiques, administratives et financements des activités formation et de production des écoles</li> </ul>	Former des techniciens agricoles, ouvrir la formation largement au paysannat	Développer le réseau de Lycées Agricoles
1994	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Stratégie d'Enseignement et de Formation Agricole (PREFETEC, Etude Best-CINAM).</li> <li>– Mise en place du CEFA (Cellule d'Exécution du programme de restructuration de l'Enseignement et de la Formation Agricole)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La stratégie d'Enseignement et de Formation Agricole (EFA) est un complément de la stratégie sectorielle d'Enseignement Technique et Professionnel.</li> <li>– Accent apporté sur l'adéquation offre/demande, l'importance de l'éducation de base, l'efficacité, le financement, et le pilotage.</li> </ul>	Professionalisation et spécialisation des EASTA (création des EASTA Pro)
1998-2000	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ajustement structurel : amorce du désengagement de l'Etat, désintérêt croissant des jeunes</li> <li>– Passage d'une démarche « top down » à une démarche ascendante</li> <li>– Responsabilisation du secteur privé et des organisations professionnelles</li> </ul>		
2007-11	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Etude préparatoire à la rédaction du document de SNFAR (Etude Best-CIEPAC)</li> <li>– Mise en place du SFAR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Reconduction constats globaux. Prise en compte d'innovations (formation au métier, leaders....)</li> </ul>	

Source : Synthèse bibliographique effectuée par la mission

La formation agricole et rurale constitue un élément du dispositif national d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ETFP) qui a également connu une histoire chaotique. L'accréditation des établissements d'ETFP et la qualification des curricula de formation relève de la responsabilité du département ministériel en charge de l'ETFP.

## 2.4. Les grandes problématiques de formation agricole et rurale à Madagascar

En l'absence d'une politique de formation agricole et rurale structurée, nous décrivons dans cette section l'évolution des principaux dispositifs de formation à Madagascar. Les thématiques étudiées concernent la formation des producteurs, la formation au métier, la formation des techniciens, la formation des formateurs et la formation de responsables professionnels.

### 2.4.1. L'appui aux exploitations agricoles : de la vulgarisation au conseil

#### 2.4.1.1. Les dispositifs de vulgarisation au service de la politique de l'Etat

La formation du paysannat a constitué une priorité constante depuis l'indépendance. La manière de procéder a fondamentalement changé au cours des quinze dernières années.

Les premiers dispositifs d'appui aux producteurs se sont reposés sur un système d'encadrement « descendant » qui a utilisé un ensemble de « panoplies » pour faire appliquer les messages (paysans pilotes, formation en cascade, « training and visit »...). Les thèmes techniques diffusés et les contenus de formations ont principalement été conçus dans des bureaux et expérimentés en station. Les paysans étaient censés les accepter, moyennant l'accès aux intrants nécessaires pour réaliser les innovations et appliquer les itinéraires techniques recommandés. Ces démarches se sont particulièrement développées dans le cadre de projets nationaux et des sociétés d'Etat qui externalisaient leur production. Pour ce faire, le ministère assurait la quantification, la formation et le recrutement des agents de vulgarisation. La formation des agents s'inscrivait bien évidemment dans une logique directive, sans prendre en compte les réalités des exploitations et sans dialoguer les conditions de réussite des messages recommandés. Ce déphasage, vis-à-vis des réalités des exploitations agricoles explique en grande partie les échecs des politiques de vulgarisation agricole jusqu'à la fin des années 1980.

Le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA), mis en place dans les années 1990, adopte progressivement une démarche axée sur la demande : l'Approche Participative au Niveau Village (APNV) et sur le développement de partenariats opérationnels entre les circonscriptions de développement rural et les autres acteurs du secteur (sociétés privées, collectivités décentralisées, ONG, organisations professionnelles, projets...). Ces évolutions étaient censées favoriser l'adoption par les producteurs des technologies vulgarisées, et l'organisation de services aval et amont à la production (approvisionnements, marchés...). En 1997, 60 % des exploitations agricoles bénéficiaient encore des services de vulgarisation (Enquête Prioritaire de Ménages, INSTAT, 1997).

Une offre privée de formation des producteurs d'importance significative s'est développée simultanément à la fin des années 1990. Elle était principalement initiée par des sociétés privées ou d'Etat (OFMATA, Hasyma, SOCTAM, SIRAMA, SILAC, Lecofruit,...), des ONG Internationales (CARE, CRS, FERT, AFDI, CIDR, GRET...), et des Organisations Professionnelles (FIFATA, FEKRITAMA, Kolo Harena...). Quelques collectivités territoriales (principalement des communes rurales) ont recruté et continuent à prendre en charge leurs propres techniciens animateurs.

### 2.4.1.2. Développement d'une approche de vulgarisation guidée par la demande

Bien que pris globalement, les résultats de la vulgarisation des techniques agricoles soient restés à un niveau d'adoption modeste (moins de 8 % des agriculteurs étaient familiarisés aux intrants modernes au début des années 2000 selon des études menées en lien avec le FOFIFA<sup>26</sup> dans le cadre du programme ILO<sup>27</sup>), la démarche adaptative mise en œuvre a permis d'asseoir l'approche par la demande, la mobilisation d'une expertise privée selon des procédures compétitives (cela afin d'améliorer la qualité des prestations de proximité), et la participation aux coûts des demandeurs de manière à les rendre davantage responsables des appuis qu'ils sollicitent et qu'ils contribuent à payer. Ces principes de travail d'inspiration « libérale » devaient être en mesure de relancer la production. C'est dans cette logique qu'ont été initiés un certain nombre de programmes d'appui à la professionnalisation des producteurs (PSDR, Programme SAHA<sup>28</sup>....), dont le rôle était justement de renforcer le lien entre les producteurs organisés et des prestataires de services, en particulier pour des fonctions de conseil et de formation.

Le retrait des services de l'Etat de la vulgarisation n'a pas réellement été compensé (quantitativement et qualitativement) par l'implantation d'une offre de conseil privé (prestataires de services, organisations professionnelles, agro industries,..) ou parapublique (Collectivités Locales, entreprises publiques...). Ni le secteur privé, trop faiblement implanté, ni les organisations professionnelles agricoles trop fragiles et trop liées aux financements extérieurs, ni le secteur associatif/ONG totalement dépendant des projets, n'ont pu compenser le retrait de l'Etat d'un certain nombre de fonctions (retrait négocié avec les partenaires techniques et financier de Madagascar. Le désengagement des services de l'Etat du conseil agricole coïncide avec une phase de « décomposition » progressive des services aux agriculteurs de proximité (à la fin des années 1990 chaque Commune voyait passer régulièrement un technicien, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui). Il se traduit par des déséquilibres géographiques forts par rapport à l'accès aux services (plus de 50 % des Exploitations Agricoles Familiales n'ont plus de contacts avec les techniciens...) et d'importantes discordances de méthodes d'intervention qui mettent régulièrement le paysan dans le flou par rapport aux techniques et méthodes à adopter, là où les techniciens interviennent. En effet, les départs volontaires ou à la retraite des agents en poste dans les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture (en 2003, près de 60 % des agents du ministère étaient en poste au niveau central) sont faiblement compensés par les recrutements. Parallèlement, les agents en poste, assez âgés dans l'ensemble étaient peu familiarisés avec les nouvelles approches du conseil agricole. A la réduction des effectifs d'agents de vulgarisation au niveau des communes a également correspondu un affaiblissement significatif des capacités de suivi et de coordination des services déconcentrés du ministère de l'Agriculture. Parmi les objectifs principaux de la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA) élaborée en 2009 on retrouve effectivement la nécessité de rapprocher les services des agriculteurs, de mieux coordonner les interventions et leurs approches, de renforcer leur suivi, cela dans le cadre de mécanismes paritaires (entre autres les Centres de Services Agricoles), dont le fonction-

<sup>26</sup> Foibe Fikarohana momba ny Fambolena (Institut national de recherche agricole)

<sup>27</sup> Programme de recherche mené conjointement par le FOFIFA, l'Instat et Cornell University

<sup>28</sup> Programme de développement rural régional, financé depuis 2000 par la coopération suisse et implanté dans les régions de Matsiatra Ambony, d'Amoron'i Mania, du Menabe, de l'Analamanga et de l'Itasy.

nement résulte en particulier d'un renforcement conséquent des organisations professionnelles (en particulier les Chambres d'Agriculture).

### 2.4.1.3. Les Centres de Service Agricole (CSA)

Le dispositif de mise en relation de l'offre et de la demande de services, que devait assurer la mise en place des Centres de Services Agricoles (CSA), en lien avec leur outil financier (Fonds de développement Agricole) est particulièrement fragilisé par l'absence de techniciens de terrain disposant de compétences pour accompagner les demandes, et répondre de manière fiable aux exigences des paysans. 4 000 demandes, principalement d'OP ont été appuyées par les six Fonds Régionaux de Développement Agricole (mis en place avec l'appui de l'Union Européenne et du FIDA à partir de 2009)<sup>29</sup>, alors que les demandes formulées aux seuls CSA de la Région Matsiatra Amboni étaient de 4 614 en mars 2011<sup>30</sup>. Ces difficultés à lier l'offre et la demande de services reposent sur deux contraintes fortes : l'absence de prestataires compétents et les délais de traitement des dossiers (en partie liés au problème des prestataires). Les CSA, situés dans des Régions où les FRDA n'ont pas été installés, éprouvent des difficultés à satisfaire les demandes, en particulier en formation. Ils s'appuient alors sur des projets qui incluent cette dimension (Projet BVPI<sup>31</sup>, Projet Ambatovy....). Il est difficile d'avoir une information synthétique sur les formations effectuées à destination des ménages agricoles, tant sur le plan quantitatif, que sur le plan qualitatif. En tout état de cause, ces formations ne doivent pas dépasser 5 % de l'effectif global des exploitations agricoles (elles étaient près 2,5 millions en 2004, selon le dernier recensement agricole). Aucune stratégie à terme de remplacement des promotions vieillissantes de techniciens de proximité n'a été définie (des études relatives à l'offre de services ont néanmoins été réalisées par le ministère de l'Agriculture, par le biais du SACSA<sup>32</sup>). A l'instar des CSA, les Guichets Uniques Multi Services (GUMS), mis en place dans le cadre du Programme de Soutien Pôles de micro-Entreprises Rurales et Economies Régionales (PROSPERER) apportent un appui (conseil, formation, information, mise en relation...) à près de 50 000 micro entreprises rurales, dont un tiers sont impliquées dans des activités agricoles. Madagascar souffre aujourd'hui d'un déficit criant d'agents de terrain, ce qui impose les projets ou les ONG de former eux-mêmes leurs équipes de conseillers (une part importante des conseillers en

---

<sup>29</sup> Le Fonds de Développement Agricole (FDA) connaît un début de mise en œuvre à travers la création de Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA) pilotes au sein de certaines Régions (Amoron'i Mania, Matsiatra Amboni, Vatovavy Fitovinany, Menabe, Anosy, Ihorombe Atsima Andrefana...). Le FDA a pour mission d'assurer aux producteurs la maîtrise de leur environnement par l'accès à des services leur permettant d'accroître leur production, d'améliorer leur productivité et leurs revenus. Il doit donc participer à la création des conditions qui favoriseront l'évolution des systèmes de production, réduiront les contraintes pesant sur le secteur productif moyennant progressivement la construction d'un dispositif d'offre de services pérennes assurant aux producteurs de pouvoir s'adapter aux aléas du marché et à l'évolution de ses exigences. En d'autres termes, le FDA devrait participer à (i) améliorer l'insertion des producteurs dans l'économie nationale, (ii) faciliter l'accès aux services dont ils ont besoin et dont ils n'ont que partiellement la maîtrise, (iv) contribuer au renforcement et au développement des outils de services et des filières et enfin (v) renforcer les capacités de maîtrise d'ouvrage des producteurs à travers leurs organisations. Pour répondre aux besoins des agriculteurs, le FDA a vocation à financer à la demande différents objets, structures, et/ou services fournis principalement par des prestataires de services qui participent au coûts de l'opération (selon des normes définies) et assurent la maîtrise d'ouvrage de l'appui.

<sup>30</sup> Selon de le rapport d'évaluation finale des projets « mise en place des Fonds Régionaux de Développement Agricole » (AFDI, CARE, FERT, octobre 2011).

<sup>31</sup> Bassin Versant Périmètre Irrigué

<sup>32</sup> Service d'Appui aux CSA

poste aujourd'hui est de formation universitaire non agricole : géographes, juristes, gestionnaires...). A ce jour, il n'existe pas d'action commune formelle entre le SFAR et le SACSA, sur cette question d'amélioration de l'accès des agriculteurs à l'offre de services (en particulier celle de la qualification et des effectifs des techniciens de proximité). Ces deux services dépendent pourtant de la même direction.

#### **2.4.1.4. L'émergence du conseil à l'exploitation**

Le développement d'une « nouvelle philosophie » de conseil à l'exploitation imposait effectivement de former des professionnels de l'accompagnement des Exploitations Agricoles Familiales (EAF), aptes à raisonner en termes de développement des exploitations, à comprendre leur logique de fonctionnement et à guider le conseil en fonction des priorités. La formation préalable d'un vivier de conseillers agricoles jouait un rôle essentiel dans la réussite des transformations.

Les écoles de formation agricole n'ont pas, dans leur ensemble su préparer cette mutation, laissant aux projets le soin de former sur le tas un personnel souvent inexpérimenté. Les rares techniciens agricoles, par ailleurs fortement sollicités, apparaissent généralement peu motivés à travailler dans des zones difficiles et à modifier les pratiques qui leur ont été enseignées. Comme nous l'avons évoqué plus haut, ils laissent volontiers la place à des sortants des universités qu'il est nécessaire de formater aux exigences de l'agriculture, ce qui prend généralement du temps.

Des institutions privées (CEFFEL d'Antsirabe, CEFTAR de Toamasina...) essayent de trouver des solutions aux déficits en conseillers. Le cycle de Conseiller à l'Exploitation Familiale (CEF), mis en place par le Centre d'Expérimentation et de Formation pour les Fruits et Légumes (CEFFEL) offre des réponses pratiques et opérationnelles à ces besoins en compétences. A ce jour, le CEFFEL a formé plus d'une centaine de conseillers, et le CEFTAR achève la formation de sa première promotion (15 conseillers). Ce genre d'initiative gagnerait à être valorisé.

### **2.4.2. La formation au métier : une tendance récente**

#### **2.4.2.1. Les entrepreneurs ruraux pour palier aux crises de l'emploi ?**

La mise en place de cycles de formation au métier d'agriculteur a été initiée dès 1972 au sein des Etablissements Enseignement Secondaire Spécialisés des Techniques Agricoles (EESTA). L'objectif était de former des jeunes scolarisés dans les établissements pour qu'ils deviennent des producteurs modernes. Cette stratégie résulte en fait des difficultés qu'a éprouvé l'Etat à partir de 1972 à absorber au sein de ses services l'ensemble des sortants des écoles de formation agricole. Ces cycles de formation au métier d'agriculteur (ou d'entrepreneur agricole) ont été consolidés au sein des Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) créés en 1984. Les EASTA formaient et continuent à former des techniciens agricoles qui ne sont pas recrutés par la fonction publique. Peu de techniciens, sortis du système EASTA se sont effectivement installés. Les jeunes sortants étaient confrontés à deux grandes difficultés :

- Les cursus de formation restaient davantage inspirés d'un curricula de formation d'encadreur que d'un curricula de formation d'entrepreneur ;
- Aucune disposition d'aide à l'installation des jeunes n'était prévue.



Pour l'ensemble, les jeunes se sont focalisés sur la recherche d'emplois salariés dans des sites peu éloignés des centres urbains.

#### **2.4.2.2. La formation des jeunes ruraux au métier d'agriculteur : deux expériences riches d'enseignements**

A la fin des années 90, de nouveaux modèles de formation au métier d'agriculteur ont été initiés autour de deux types d'approches différentes : l'installation des jeunes diplômés urbains (PROJER) et la formation au métier de jeunes agriculteurs issus de familles d'agriculteurs (Ecole Verte d'Isoarana).

Le Projet d'appui à l'installation de Jeunes Entrepreneurs Ruraux (PROJER), qui a démarré en 2000, avait pour objectif de créer 325 entreprises agricoles. Avant de s'installer, les jeunes entrepreneurs, diplômés issus du milieu urbain, ont pu bénéficier de formations, d'équipements, d'appui technique et de financements. Ces jeunes entrepreneurs, dont certains étaient peu motivés à vivre loin des villes, ont éprouvé d'énormes difficultés à s'insérer dans le milieu rural (réticence des populations locales, conflits fonciers erratiques...), à accepter les conditions de vie difficiles, et à maîtriser les techniques qui leur ont été enseignées (l'encadrement et l'appui post formation étaient insuffisants). Dans l'ensemble, les résultats ont été mitigés : seuls 25 % des néo-entrepreneurs ont poursuivi leur activité. Ce dispositif de formation, issu d'une approche projet éprouve des difficultés à s'institutionnaliser. Une nouvelle convention de financement est en cours de préparation avec la Banque Africaine de Développement (BAD).

L'Ecole Verte d'Isoarana, créée en 1997 et toujours en activité, proposait une formation en alternance sur quatre ans, fondée sur la pratique, pour des enfants issus de ménages ruraux de la Région de Matsiatra Ambony. Le cursus de formation est structuré en deux phases : trois ans de formation théorique et pratique, suivis par une année destinée à appuyer les jeunes à concevoir leur propre projet professionnel. Les parents devaient participer aux coûts de la formation, s'engager à fournir du terrain à leurs enfants et étaient associés à la gestion de l'établissement. Ce dispositif était prévu de fonctionner avec des moyens réduits tant en personnel (deux moniteurs dont un directeur), qu'en infrastructures et en équipements. En dépit de la faiblesse des charges de structure, ce type de formation très opérationnelle, conçu selon une approche projet s'est trouvé confronté à des difficultés de financement : les parents ne peuvent supporter seuls les coûts réels de formation pour des promotions de 15 à 20 élèves chaque année (environ 100-150 euros/élève/an). En effet, les collectivités locales et le ministère en charge de l'Agriculture ne sont pas en mesure de mobiliser des ressources pérennes pour soutenir ces initiatives.... Par ailleurs, peu de jeunes ont pu effectivement s'installer. En dépit des engagements, l'indisponibilité de terres contraignait les jeunes formés à attendre que leurs parents décèdent pour prendre en charge l'exploitation familiale. Les savoirs acquis au cours de la formation avaient largement le temps « d'être oubliés ».

L'architecture de la démarche proposée par l'Ecole Verte a été consolidée par le réseau des Maisons Familiales Rurales (MFR), qui dispose actuellement de onze centres à Madagascar répartis dans différentes régions. Dans ces MFR, la formation est conduite en alternance (15 jours à l'école, 15 jours dans l'exploitation des parents). Les parents participent aux coûts et à la gestion de la MFR. La plupart des MFR ne dispose pas d'exploitation, ce qui constitue un handicap pour la maîtrise de techniques (en particulier, le suivi au champ sur un cycle ne

se fait pas en direct avec l'encadreur). En vitesse de croisière, les MFR devraient permettre, l'installation de 180 à 200 jeunes par an (actuellement les onze MFR abritent 400 élèves par an, toutes promotions confondues, l'objectif visé est 800 élèves par an). Les MFR sont constituées en réseau ce qui permet de mutualiser un certain nombre de fonctions et d'échanger des informations et des expériences. Les coûts de formation sont de l'ordre de 150 euros/élève/an, très partiellement couvert par la contribution aux coûts des parents (celle-ci s'effectue généralement en nature : fourniture de riz pour l'internat...).

#### **2.4.2.3. Deux philosophies complémentaires de formation au métier : les collèges agricoles et les Maisons Familiales Rurales**

Les collèges agricoles, mis en place avec l'appui de FERT, s'inscrivent dans le territoire d'Organisations Professionnelles associées à leur création. Ils forment des jeunes âgés de 14-18 ans pendant quatre ans au métier d'agriculteur (et exclusivement au métier d'agriculteur). Le cycle est identique à celui de l'Ecole Verte (3 ans de formation, 1 an de mise en place du projet professionnel). La formation est basée sur l'alternance théorie/pratique et intègre des modules techniques et économiques (gestion de l'exploitation, analyse des filières et des marchés...). Plusieurs particularités sont à prendre en compte dans le montage des projets d'établissements : l'implication de la profession qui cogère le collège, la participation des parents aux coûts de formation, l'implication régulière du monde professionnel dans la formation, l'existence d'exploitations modernes au sein des établissements qui permet aux jeunes de se familiariser aux techniques modernes de production agricole, l'importance accordée à la formation des moniteurs agricoles intervenant dans la formation... Chaque collège dispose d'un animateur qui accompagne les jeunes dans la réalisation de leur projet professionnel au terme de la formation (généralement un an après la sortie de l'établissement). Ces collèges sont en mesure de permettre à 120 jeunes de s'installer chaque année. Les quatre collèges<sup>33</sup> existants fonctionnent en réseau (coordination, accompagnement dans l'action, formation en continu des équipes pédagogiques, appui à la gestion financière, évaluation régulière des contenus pédagogiques, adaptation des référentiels pédagogiques, regroupements pédagogiques...). Les coûts de formation sont relativement élevés (Coût d'investissement d'un collège : 275 000 euros, coût de formation environ 500 euros/élève/an). Les premiers collèges ont été installés en 2003. En 2011, 255 élèves suivaient les cours dans les quatre collèges pour une capacité d'accueil de 310 élèves.

La formation au métier devient également une préoccupation pédagogique forte pour certains établissements de formation supérieure (Institut de Biologie Appliquée de Majunga, ASJA, ISTRAM...). Toutefois ces établissements n'interviennent pas dans le suivi post formation, ni dans la facilitation de l'aide à l'installation. Environ 1 000 étudiants sont inscrits dans les cycles de formation aux métiers ruraux, de l'agriculture et des sciences de la terre dans cinq établissements supérieurs.

Parallèlement, environ 350 à 500 jeunes sont formés chaque année pour devenir des exploitants agricoles. Ils disposent dans le cas des collèges agricoles et des MFR d'un bon bagage pratique liée à la nature des formations : articulation pratique/théorie, appui à l'élaboration d'un projet professionnel, conseil post formation.....

---

<sup>33</sup> Ils sont localisés dans les régions Matsiatra Amboni, Amoron'i Mania, Menabe et Sofia

Ces formations sont bien appropriées par les élèves et les parents qui participent aux coûts de la formation en fonction de leurs possibilités et s'impliquent dans la gestion des établissements. La profession est associée à l'élaboration des projets pédagogiques et à la gestion des établissements (le réseau SOA est associé à la mise en place des MFR, FIFATA est associé à la mise en place des collèges agricoles), ce qui constitue une garantie pour l'adaptation des programmes.

FERT a élaboré un cursus de onze mois formation de moniteurs de collèges, réalisé par le CEFTEL d'Antsirabe. Cela constitue une réponse adaptée aux difficultés que rencontrent les établissements pour recruter des enseignants bien formés aptes assurer concrétiser l'exigence de qualité que se fixent les établissements. Les Maisons Familiales Rurales (MFR) ont implanté un centre de formation d'inspiration identique à Toamasina (CEFTAR).

Les collèges et les MFR mutualisent un certain nombre d'activités et de ressources au sein de leurs réseaux respectifs (mais les deux réseaux échangent peu), mais dans l'ensemble ont peu de relations avec le secteur privé et les autres organismes d'appui au développement.

Dans l'ensemble les coûts de formation sont élevés, du moins loin des possibilités des parents. Le fonctionnement des établissements dépend en grande partie de financements extérieurs.

En dépit de la volonté de professionnaliser le monde agricole, peu de projets d'installation de jeunes aboutissent. Plusieurs facteurs entrent en compte : la contrainte foncière, l'âge des formés (ils ont des difficultés à faire valoir leurs compétences et à mobiliser les facteurs de production dont ils ont besoin...), la position des parents (l'enfant reste à la charge des parents tant qu'il n'est pas marié...), la position du jeune (il aura des difficultés à s'investir dans la mise en valeur d'une exploitation qu'il partagera avec ses frères et sœurs)... Par ailleurs, beaucoup de jeunes qui ont suivi une formation de plusieurs années (et se considèrent comme faisant partie des élites) estiment pouvoir prétendre à un emploi salarié et vivre en ville (mode de vie auquel ils ont pu goûter au cours de leur formation dans des établissements à la porte de centres urbains).

Face aux difficultés qu'éprouvent certains jeunes sortants des centres de formation pour s'installer, il serait nécessaire de réfléchir à la mise en place de passerelles entre différents cursus de formation, afin d'offrir aux meilleurs d'entre eux des perspectives de poursuivre leur formation.

### **2.4.3. La formation des techniciens agricoles**

#### **2.4.3.1. Une offre de formation en constante évolution**

Jusqu'en 1972, la formation de techniciens agricoles était principalement orientée sur les besoins de l'administration, des entreprises publiques (SIRAMA, HASYMA, OFMATA) et des sociétés régionales. Les besoins étaient pourvus par les EESTA, les Centres de Formation Professionnelle et les Lycées Agricoles.

Cette offre a été progressivement complétée par celles d'établissements privés confessionnels (Bevalala, Tombotsoa, SONAVEL). Enfin, les EESTA se sont mus en EASTA. Ces derniers établissements sont placés sous la tutelle du ministère de l'Agriculture et rattachés au Service chargé de l'Enseignement du Recyclage et de la Formation Agricole (SERFA). Ils ont

pour objectif de former des adjoints techniques d'agriculture et d'assurer le recyclage des techniciens en cours d'emploi. Initialement, ces établissements forment des adjoints techniques polyvalents et axent fortement les curricula de formation sur la technique. L'étude BEST/CINAM, réalisée en 1994 met en évidence les limites des formations polyvalentes destinées aux techniciens de terrain. Les intervenants dans le secteur agricole expriment des besoins forts en cadre intermédiaires plus spécialisés. Une « réforme » pédagogique a donc été engagée dans cette direction. Actuellement chaque EASTA forme des adjoints techniques dans un domaine bien précis (EASTA Iboaka : forêt, EASTA Mahajanga : Pêche....). En 1999, deux Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles, et de Promotion Rurale (EASTA PRO) sont créées afin de mieux répondre à la demande des structures « utilisatrices » des adjoints techniques sortants (EASTA PRO d'Ambanja et EASTA PRO de Beza-ha). Ces écoles, érigées en Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA) disposent à la fois d'une autonomie pédagogique et d'une autonomie de gestion administrative et financière. Leurs statuts leur permettent de réaliser des activités économiques. Des acteurs économiques et professionnels sont en théorie impliqués dans leurs Conseils d'Administration (CA). Dans les faits, la lourdeur administrative à laquelle sont soumis les EPA n'a pas permis aux EASTA PRO de tirer parti de cette « autonomie », de mobiliser des partenaires privés et professionnels, donc de se différencier des EASTA classiques.

L'offre de formation de techniciens de terrain ne s'est pas réellement consolidée, en dépit d'une forte demande. Le nombre de techniciens formés reste globalement équivalent, voire inférieur au nombre de cadres techniques formés chaque année à l'Ecole Supérieure de Sciences Economiques d'Antananarivo (ESSA), et dans les établissements d'enseignement supérieur agricole qui ont été créés récemment (ISTRAM<sup>34</sup>, ASJA<sup>35</sup>, IBA<sup>36</sup>....).

Des évolutions significatives sont en revanche constatées au niveau de l'enseignement supérieur. Un travail important a été réalisé entre 2007 et 2010 pour favoriser l'harmonisation des programmes d'enseignement agricole supérieur au sein du système Licence, Maîtrise, Doctorat (LMD). Cinq établissements sont aujourd'hui accrédités pour délivrer un diplôme aux normes internationales (ISTRAM Ambositra, ESSA Antananarivo, ASJA Antsirabe, EPSA<sup>37</sup> Bevalala, IBA Mahajanga). Madagascar continue à produire davantage de cadres que de techniciens.

Parmi les cinq établissements supérieurs agréés, trois sont privés (ISTRAM, ASJA, EPSA). Cela marque une évolution forte dans le dispositif de formation professionnelle supérieur agricole, ainsi plus ouvert aux services utilisateurs, à la recherche et à l'innovation pédagogique.

#### **2.4.3.2. Quels liens entre besoins en compétences techniques et offre de formation ?**

Les entretiens menés avec différents acteurs, en particulier non étatiques, mettent en évidence que les cursus de formation ne sont pas encore en phase avec les réels besoins de l'économie agricole. Deux raisons principales peuvent être évoquées :

---

<sup>34</sup> Institut Supérieur de Technologie Régional de l'Amoron'i Mania

<sup>35</sup> Athénée Saint Joseph Antsirabe.

<sup>36</sup> Institut de Botanique Appliquée de Mahajanga.

<sup>37</sup> Ecole Professionnelle Supérieure Agronomique de Bevalala.

- Les politiques agricoles n’orientent pas avec la précision nécessaire les besoins en ressources humaines nécessaires pour atteindre les objectifs annoncés ;
- Les acteurs de la formation (établissements de formation et utilisateurs des écoles de formation) ne dialoguent plus. Dans le cadre des enquêtes réalisées au cours de cette étude, on note que 50 % des institutions de développement interviewés n’ont pas de relations avec des institutions de formation. Les centres de formation connus par les acteurs privés et les différentes institutions de développement sont principalement les établissements les plus anciens : l’ESSA, l’EPSA et les EASTA.

Il n’existe pas à proprement parler de mécanisme de concertation relatif aux problématiques de formation aux métiers de l’agriculture, entre les écoles de formation et les établissements qui utilisent les formés. En dehors des établissements supérieurs, les établissements de formation qui entretiennent des relations continue avec le secteur privé sont peu nombreux. Les établissements de formation supérieure sollicitent principalement les entreprises pour les stages d’étudiants, et l’implication dans les activités de formation, mais vont rarement jusqu’à les inviter à réfléchir à l’amélioration des curricula de formation.

L’histoire de la formation rurale a connu quelques moments forts de concertation entre les départements ministériels en charge de la formation professionnelle, les établissements de formation et les « structures utilisatrices » des sortants des écoles de formation. Cela s’est déroulé en particulier dans le cadre de :

- PREFTEC, qui visait à accompagner la réforme du système de l’Enseignement Technique et la Formation Professionnelle à Madagascar, en établissant une politique d’adaptation emploi-Formation. Plusieurs institutions ont été mises en place pour cela l’Observatoire National de l’Emploi et de la Formation (ONEF) chargé de l’analyse des informations sur l’emploi et la formation, le Conseil National de la Formation Technique et Professionnel (CNFTP) chargé de proposer des politiques et stratégies pour le développement de la FTP et de gérer le Fond d’Intervention pour la Formation Professionnelle<sup>38</sup> (FIFP) et le Centre de Ressources des Personnels des Etablissements d’Enseignement Technique et Professionnel (CeRes) chargé de la valorisation des ressources humaines (INFOR à ce jour). Un volet spécifique était accordé au secteur agricole. Force est de constater que les résultats du PREFTEC restent très mitigés ;
- Projet d’appui à l’implication des partenaires sociaux dans la problématique de la formation professionnelle à Madagascar (2004-2007), avec l’appui de la Coopération Française. Il a appuyé d’intenses réflexions associant les organisations professionnelles (GEM<sup>39</sup>, FIVPAMA<sup>40</sup>...), les organisations syndicales et les ministères en charge de la formation professionnelle pour expérimenter un système de formation professionnelle continue adapté au contexte malgache. Les résultats de cette action, conduite avec des experts français de la formation professionnelle (CNFPT<sup>41</sup>...) n’ont pas permis de répondre aux attentes suscitées. Le secteur agricole n’a pas été concerné par ce programme ;
- Dans le cadre de la préparation du projet « Contribution à la Mise en Œuvre du Plan d’Action pour le Développement Rural » (COMIPADR), financé par la Coopération Française et mis en œuvre par l’Unité de Politique Développement Rural (UPDR) du minis-

<sup>38</sup> Le FIFP n’a jamais vu le jour.

<sup>39</sup> Groupement des Entreprises de Madagascar.

<sup>40</sup> *Fikambanan’ny Mpandraharaha Malagasy*.

<sup>41</sup> Centre National de la Formation Professionnelle et Technique.

tère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Le projet COMIPADR intégrait un volet formation agricole et a permis d'engager le processus d'élaboration de la SNFAR.

### **2.4.3.3. La formation des techniciens agricoles : des questions qui tardent à trouver des solutions crédibles**

Ces vingt dernières années beaucoup de débats ont été initiés, mais ils n'ont pas encore permis de toucher le cœur des problèmes. L'instabilité institutionnelle récurrente (composition et recomposition de ministères) rend difficile l'application de décisions régulièrement remises en question. Beaucoup d'acteurs avouent une réelle lassitude des débats stériles et cherchent à résoudre les problèmes de formation avec des ressources qu'ils maîtrisent.

Les acteurs et institutions de développement mettent en avant, depuis plus de trente ans, le même problème de fonds : la faible adéquation des sortants du système de formation agricole et rurale aux besoins du secteur agricole (insuffisance de connaissances pratiques, faible motivation à aller travailler en brousse, insuffisance de cadres intermédiaires....). Deux facteurs principaux expliquent cet état :

- Les enseignements restent « standardisés » et le renouvellement des curricula de formation ou le recyclage des formateurs sont peu fréquents ;
- L'instabilité des sources de financements oblige les établissements à réduire les investissements (beaucoup d'établissements fonctionnent avec des ressources projet limitées dans le temps). Le niveau d'efficacité de certains établissements est faible (EASTA, 24 étudiants sortent tous les trois ans....).

Les institutions privées et de développement mettent en évidence un certain nombre de déficits récurrents au sein du dispositif de formation de techniciens et de cadres :

- Le principal besoin des utilisateurs porte sur des praticiens de terrain. Force est de constater que beaucoup de cadres et techniciens ne sont pas opérationnels quand ils sortent des établissements ;
- L'insuffisance de techniciens connaissant les filières, les problématiques de qualité et de commercialisation des produits ;
- L'insuffisance d'animateurs-facilitateurs ;
- L'insuffisance de cadres du génie rural ;
- L'absence de techniciens connaissant certains produits stratégiques : sucre, coton, horticulture spécialisée, aquaculture, semences....

Les entreprises, projets où ONG qui sollicitent des cadres rapidement opérationnels adoptent des stratégies propres pour les mettre à niveau : formation interne avec éventuellement mobilisation de l'assistance technique et des stages de formation. La formation en interne constitue aujourd'hui un investissement nécessaire pour les intervenants du secteur agricole à Madagascar.

Différents établissements assurent des formations courtes de recyclage, mais leurs niveaux de compétences sont très variables. Par exemple, le CEFEL d'Antsirabe développe un cycle de formation de Conseillers à l'Exploitation Familiale (CEF) qui répond bien à la demande des projets. La réalisation de ces formations fait l'objet de conventions avec les organismes utilisateurs, ce qui est peut être la garantie de son efficacité.

En l'absence d'un état des lieux détaillé<sup>42</sup> des établissements en charge de la formation de cadres et techniciens, il sera difficile de s'engager dans une politique de restructuration d'un dispositif de formation agricole et rurale répondant aux besoins du développement du secteur agricole à Madagascar, avec des ressources limitées.

#### **2.4.4. La formation des formateurs**

##### **2.4.4.1. Une offre de formation qui s'organise au sein de réseaux**

Dans l'ensemble, les établissements s'appuient sur les ressources humaines qu'ils produisent pour renouveler leurs cadres (souvent de sortants des mêmes écoles de formation qui les ont formés).

Dans un même temps, on peut constater que l'attrait pour les métiers de l'enseignement reste faible. Cela oblige les institutions de formation à faire appel à des vacataires, qui constituent une charge financière moindre, mais qui pour la plupart n'ont pas de bagage pédagogique.

En l'absence de contrôles pédagogiques, peu d'établissements s'imposent de renforcer leurs ressources humaines pour améliorer les contenus de formation.

A l'heure actuelle, la formation de formateurs de techniciens et de praticiens repose principalement sur les réseaux d'établissements de formation professionnelle qui ont été créés (BIMTT<sup>43</sup>, Réseau MFR, réseau des collèges agricoles).

Ces réseaux développent plusieurs types d'activités, mais au profit exclusif de leurs membres :

- La mutualisation de la formation des moniteurs et des enseignants. Le CEFFEL développe un cycle de formation de moniteurs de collèges (cycle de formation de six mois pour une dizaine de moniteurs, complété par des réunions périodiques d'échange inter établissements). Le CEFTAR de Toamasina envisage reproduire un modèle identique pour les moniteurs des MFR ;
- L'échange de compétences et de savoir faire. Cette activité est particulièrement développée au sein du BIMTT ;
- La production de supports pédagogiques communs ;
- La mobilisation d'expertises extérieures (CNEAP<sup>44</sup>, UNMFR<sup>45</sup>...) et le développement de partenariats scientifiques avec des établissements du nord (CEFFEL...), etc.

##### **2.4.4.2. Le cas du Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux (BIMTT)**

La composition des membres du Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux (BIMTT), diversifiée, lui permet effectivement de pouvoir mobiliser sans difficultés les compétences ou les outils qui peuvent être sollicités par l'un ou l'autre de ses membres (besoins en renforce-

---

<sup>42</sup> Ce diagnostic doit simultanément toucher aux aspects pédagogiques, organisationnels, financiers, communicationnels et institutionnels (cadre juridique, tutelle, procédures...).

<sup>43</sup> *Birao Ifandraisan'ny Mpampiofana eo amin'ny Tontolon'ny Tantsaha* (Bureau de Liaison des Formateurs Ruraux)

<sup>44</sup> Centre National de l'Enseignement Agricole Privé

<sup>45</sup> Union Nationale des Maisons Familiales Rurales

ment des capacités, outils pédagogiques...), voire de pouvoir mobiliser des compétences externes par le biais des réseaux de partenaires extérieurs. Le réseau BIMTT joue également un rôle de plaidoyer au profit de ses membres, qu'il représente dans les différents débats nationaux liés plus spécifiquement à la formation rurale. L'équipe de BIMTT est très légère et joue un rôle effectif de subsidiarité vis-à-vis de ses membres. En cela, elle n'est pas préparée pour gérer des projets d'envergure. Cela est la clé de sa durabilité et de l'efficacité du réseau : il n'empiète pas sur l'autonomie de ses membres, il joue un rôle d'interface, n'a pour objet que de soutenir le renforcement des capacités de ses membres et de contribuer à l'amélioration de leur environnement institutionnel.

#### **2.4.4.3. Le cas de l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR, Madagascar)**

A l'opposé du BIMTT, l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales (UNMFR, Madagascar) créée en 2004 et le réseau des collèges agricoles animé par FERT et FIFATA sont à l'origine des structures projet, qui ont permis l'émergence de onze Maisons Familiales Rurales (MFR) et quatre collèges agricoles. La vie des institutions de formation est fortement attachée à FERT et à l'UNMFR. Force est de constater que ces deux réseaux n'ont pas la représentativité du BIMTT, et que leur rôle de lobbying est davantage confié aux organisations professionnelles à l'origine de leur création et membres des conseils d'administration (FIFATA et SOA), soit des collèges (coordination assurée au niveau de FERT), soit de l'UNMFR.

#### **2.4.4.4. Quelques réflexions**

Il apparaît effectivement pertinent de séparer les fonctions «réseaux» (échange d'expertise, information, mise en relation....) des fonctions représentation qui devraient davantage être confiées aux organisations professionnelles (SOA, FIFATA, FEKRITAMA).

Les relations entre les trois «réseaux» restent timides et sont principalement ravivées à l'amorce de débats nationaux de stratégie (SNFAR) ou de la préparation de programmes (FORMAPROD). Les intérêts des trois «réseaux» vis-à-vis des partenaires techniques et financiers sont effectivement divergents, ce qui ne simplifie pas leurs relations.

Un certain nombre d'établissements d'enseignements supérieur ont signé des accords de partenariat avec des universités européennes et nord américaines (ASJA, ESSA, ISTRAM...). Des missions de soutien pédagogique sont réalisées périodiquement par ces universités, complétées par des voyages ou missions d'études par les formateurs/chercheurs malgaches.

### **2.4.5. La formation des responsables professionnels**

#### **2.4.5.1. La formation des responsables paysans dans des logiques de projet**

La profession agricole (OP, *Tranoben'ny Tantsaha*, Centres Techniques....) est devenue un acteur incontournable du développement du secteur agricole. Aujourd'hui, le secteur éprouve un besoin important de leaders bien formés. Le désengagement de l'Etat a constitué une opportunité pour la profession agricole de s'impliquer dans la cogestion des politiques agricoles. Force est de constater que pour Madagascar, arriver à un tel objectif constitue une entreprise de longue haleine. Deux facteurs troublent la vision que l'on pourrait



avoir du rôle de la profession agricole pour le développement du secteur : la multiplicité des structures (OPF, Chambres d'Agriculture, CSA...), le nombre et l'instabilité des cadres stratégiques (politiques sectorielles, stratégies thématiques...). Un travail important est à réaliser pour que les responsables professionnels puissent porter leur projet de développement du secteur agricole, définir qui y fait quoi et s'impliquer dans la mise en œuvre d'un certain nombre de fonctions de développement et de services agricoles. Cela implique d'avoir des leaders bien formés dans différents domaines, de pouvoir faire évoluer leurs compétences en fonction des changements qui affectent régulièrement le secteur agricole, d'assurer régulièrement la relève des responsables...

Des activités de formation de responsables professionnels ont été menées dès l'émergence du mouvement professionnel malgache début des années 1990. Elle s'est réalisée d'abord de manière ponctuelle dans le cadre de différents programmes nationaux de développement agricole (RIPOSA<sup>46</sup>, PPdA<sup>47</sup>, PAECC<sup>48</sup>, PAEA<sup>49</sup>...), de partenariats entre des organisations professionnelles du Nord (AFDI, FERT....) et de participation à des réseaux professionnels (FIPA<sup>50</sup>).

#### **2.4.5.2. Vers l'institutionnalisation d'institutions spécialisées dans la formation de responsables paysans**

Progressivement des mécanismes d'institutionnalisation de la formation de responsables paysans ont été instaurés dans le cadre de trois cycles de formation : Itinéraires Leaders Paysans, puis l'Université paysanne en lien avec l'ONG FERT et le Campus Paysan en lien avec l'Université de Toamasina.

L'Université Paysanne (2002/2007) a été conduite à la suite du cycle Itinéraires Leaders Paysans (1999/2002). L'idée de base était de doter les leaders paysans de compétences suffisantes pour négocier les politiques avec les universitaires. Des cycles annuels de formation, touchant 40 stagiaires, dûment sélectionnés, ont été conçus autour de thèmes redéfinis chaque année (5 modules d'une semaine par session pour chaque cycle annuel de formation) et animés par des professionnels. Le montage des deux cycles de formation a été conçu en étroite relation avec l'IFOCAP<sup>51</sup>. Entre 2002 et 2007, 208 paysans originaires de toutes les régions de l'île ont été formés. Ces cycles de formation ont permis d'entretenir trois types de résultats :

- Développer les capacités des organisations de producteurs et des organisations à renforcer leurs capacités à fournir des services à leurs membres
- Avoir davantage de paysans formés, ce qui permet davantage de transparence, et de partage de responsabilités au sein des OP ;
- Créer de la complicité entre les responsables d'OP de manière à construire une réelle solidarité professionnelle.

La Campus Paysan a été initié en 2005. Son objectif était de former en trois ans des promotions de 40 paysans. Les paysans retenus suivaient une formation de quatre mois par an,

---

<sup>46</sup> Renforcement de l'Implication des Producteurs Organisés pour la Sécurité Alimentaire

<sup>47</sup> Programme de Professionnalisation de l'Agriculture

<sup>48</sup> Projet d'Appui au développement de l'Élevage à Cycle Court

<sup>49</sup> Projet d'Appui aux Exportations Agricoles

<sup>50</sup> Fédération Internationale des Producteurs Agricoles

<sup>51</sup> Institut de Formation pour les Cadres Paysans

alternant pratique et théorie, cela autour de trois ateliers : autosuffisance alimentaire, filière /valorisation des produits, fonction de paysan leader. Ce projet s'est donné une dimension régionale et a formé 183 paysans originaires des districts de la région Atsinanana. Ce dispositif complexe sur le plan institutionnel (intervention multi acteurs) visait à conduire les paysans à un niveau licence. Il s'est interrompu en 2007, faute de financements suffisants.

#### **2.4.5.3. Accorder davantage d'importance à la formation des responsables professionnels**

En dépit des efforts pour institutionnaliser tant l'Université Paysanne que le Campus Paysan, ces deux structures, fortement dépendantes d'appuis de projets, n'ont pas pu se maintenir. La formation de responsables professionnels reste une activité difficile à financer. Des appuis au renforcement des capacités de responsables d'Organisations de Producteurs (OP) ou d'Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) continuent à être fournis par un certain nombre de projets (AROPA, PPRR<sup>52</sup>, PSDR, Projets de Sécurité Alimentaire...). Les formations dispensées sont étroitement liées aux objectifs des projets, ce qui constitue un risque pour les organisations professionnelles. La stratégie de beaucoup d'organisation est trop souvent davantage d'essayer de se positionner en prestataire des projets (contribuer à réaliser les objectifs du projet) que d'essayer d'utiliser les outils projets pour atteindre leurs propres objectifs. Il n'y a pas lieu de s'étonner que beaucoup d'organisations disparaissent avec les projets qui ont contribué à leur émergence.

Madagascar a besoin des leaders professionnels bien formés pour conduire des politiques et des programmes réalistes et faisables, cela dans l'intérêt de la paysannerie (et des entreprises agricoles) malgaches. L'idée à soutenir, à l'instar de l'IFOCAP en France, est bien de soutenir la mise en place d'un outil de formation de responsables professionnels qui se destinent à soutenir les intérêts de l'agriculture malgache et des membres des organisations professionnelles et développent des capacités à orienter les politiques et les projets dans ce sens. Ces enjeux mettent bien en évidence, la nécessité de refonder une Université Paysanne à Madagascar.

#### **2.4.6. L'alphabétisation**

La formation professionnelle dans une optique d'insertion professionnelle impose de toucher prioritairement un public alphabétisé. L'alphabétisation devrait constituer un préalable à la formation professionnelle des producteurs. Cette activité, intégrée dans la politique d'éducation non formelle, dans le cadre du ministère de la Population, éprouve des difficultés à se concrétiser. La structure la plus active dans le domaine est l'ONG Vozama qui intervient dans les deux régions Matsiatra Ambony et Amoron'i Mania. Elle assure la récupération scolaire des jeunes enfants non scolarisés de manière à leur permettre de réinsérer un cycle normal rapidement. Ce projet assure également la formation des parents de manière à les motiver. A ce jour, il n'y a pas d'actions systématiques pour alphabétiser les jeunes ruraux. Celles qui sont conduites le sont par des ONG ou des associations avec des financements principalement sous forme de projets

---

<sup>52</sup> Programme de Promotion des Revenus Ruraux

## 2.5. Les évolutions institutionnelles et l'organisation actuelle du dispositif de formation agricole et rurale

### 2.5.1. Cadre actuel de la FAR : comment en est-on arrivés là ?

Le dispositif de formation agricole et rurale à Madagascar a peu évolué au cours des deux dernières décennies. Les attentes créées par le PREFTEC (1994) se sont rapidement étiolées. Ceci se traduit en particulier par :

- Une absence de cadre stratégique validé par l'ensemble des acteurs (état des lieux exhaustif, champ de la FAR, axes stratégiques, actions prioritaires...);
- La fragilité institutionnelle récurrente du dispositif d'ETFP et de FAR au sein de plusieurs ministères, qui éclatent puis se recomposent périodiquement ;
- Les difficultés à identifier le pilote, et les instances habilitées à accompagner et à suivre la mise en œuvre d'une SNFAR ;
- L'affaiblissement du système étatique de FAR au profit d'établissements privés disposant d'outils de financement dans l'ensemble assez faiblement sécurisés (financements sous forme de projets...);
- Un développement « anarchique » d'institutions de formation faiblement coordonnées entre elles, dans l'expectative, tant par rapport à leur tutelle réelle et au cadre réglementaire qui régit leur fonctionnement.

Le dispositif de formation agricole et rurale, en dehors des réflexions engagées dans le cadre de la préparation des projets COMIPADR et PROJER, a connu une décennie de léthargie (1997-2007), marqué par une absence d'initiatives fortes.

Des évolutions institutionnelles importantes, bien que restant limitées, ont néanmoins marqué le paysage de la FAR au cours des cinq dernières années :

- L'harmonisation des programmes d'enseignement agricole supérieur (système LMD), à partir de 2007 à l'initiative du ministère de l'Enseignement supérieur, et applicable à l'ensemble des établissements supérieurs dès 2012. Des normes ont été définies et réglementées pour habilitier et accréditer les établissements et les cursus de formation ;
- La mise en place d'un SFAR en 2009, rattaché directement au Secrétariat Général du MAEP, en charge en particulier d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de la SNFAR. Parallèlement un SACSA a été mis en place en 2008. Il pilote la SSA élaborée en 2009 qui définit un cadre pour prendre en charge les besoins en conseil et en formation des exploitants agricoles en activité ;
- La création du METFP en 2010, dont la préoccupation première est de définir des normes, d'harmoniser la réglementation en matière de formation professionnelle (agrément, habilitation des cursus de formation, accréditation des établissements...), d'assurer une certaine harmonisation des curricula de formation en lien avec les exigences internationales et d'améliorer la qualité de l'ETFP ;
- La mise en place prochaine dans le cadre du programme FORMAPROD du CNFAR qui devrait permettre de résorber les clivages interministériels et de faciliter les rapprochements inter professionnels.

Ces initiatives récentes démontrent une réelle volonté d'ordre. A l'exception du dispositif d'enseignement supérieur qui affiche une certaine stabilité, les initiatives prises restent fragiles, cela pour différentes raisons :

- La position du SFAR est aujourd’hui relativement affaiblie par différents facteurs :
  - (i) l’éclatement du MAEP en trois départements ministériels,
  - (ii) une insuffisante clarification des rôles (mais aussi une insuffisance de communication) au sein du ministère de l’Agriculture avec le SACSA en charge de la formation des producteurs par le biais du dispositif CSA/FDA, et la DRH en charge des établissements agricoles rattachés au ministère (EASTA, CAF),
  - (iii) un positionnement futur peu évident par rapport au SE/CNFAR ;
- Le jeune METFP a besoin d’acquérir une vision stratégique, davantage de légitimité et des moyens de travail. Le Programme de renforcement des capacités nationales pour l’Education pour Tous dans le domaine de l’Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (CapEPT/ETFP), mis en œuvre avec l’appui de l’UNESCO devrait le soutenir dans ce sens ;
- L’approche mise en œuvre dans le cadre de FORMAPROD, qui répond à la forte instabilité institutionnelle du dispositif de formation agricole et rurale, doit veiller à ne pas affaiblir le rôle des départements ministériels investis d’une responsabilité régaliennne. Le CNFAR a en particulier pour rôle de reconstruire les liens entre les différentes institutions impliquées dans le dispositif de FAR ;

La profession agricole est aujourd’hui partie prenante du processus d’élaboration et de mise en œuvre de la FAR. Elle est impliquée dans :

- Les débats relatifs à l’élaboration de la SNFAR, mais aussi de la SSA. Cela s’est déroulé au sein de dispositifs ad hoc (task force...), dont la mise en place a été facilitée par la mobilisation d’appuis externes (Union Européenne, FIDA, AFD, Banque Mondiale, Coopération suisse...). Il n’existe à ce jour pas de mécanisme institutionnel permettant une gestion paritaire de la SNFAR ;
- La mise en place d’établissements de formation agricole et rurale (collèges agricoles, MFR, CEFTEL, CEFTAR...).

Dans l’ensemble, le dialogue inter OPF reste assez discret, ce qui ne permet pas à la profession d’afficher des positions communes fortes. La Chambre d’Agriculture à ce jour ne s’est pas positionnée sur le chantier.

Le secteur privé s’est fortement impliqué au cours des années 2003-2007 dans la mise en place d’outils de formation professionnelle, mais ces initiatives n’ont pas concerné la formation agricole. Les sociétés privées du secteur agricole, dans l’ensemble, gèrent la formation de leur personnel et des producteurs qui collaborent avec eux en interne. Dans ce domaine, les relations avec les départements ministériels, les projets et les organisations professionnelles agricoles restent réduites.

Les réseaux d’établissements mis en place, en particulier le BIMTT (créé en 1975), permettent des échanges d’expériences, de compétences et de produire des supports pédagogiques adaptés aux besoins des établissements. Ils constituent des outils utiles à l’amélioration des conditions pédagogiques au sein des centres de formation. La contribution de ces réseaux à l’amélioration du cadre institutionnel et politique de la formation agricole et rurale reste assez timide.

Plusieurs chantiers importants restent effectivement en instance :

- Clarifier les rôles et les relations institutionnelles qui lient les ministères clés (Ministères en charge du développement agricole, METFP, Ministère de l’Enseignement supérieur...);

- Consolider le lien entre les organisations professionnelles agricoles (FIFATA, SOA, Kolo Harena, CPM, FEKRITAMA...) et avec chambre d'agriculture, afin d'une part de mieux préciser les rôles respectifs, d'autre part d'impliquer la profession dans un processus progressif de cogestion basée sur une approche concertée et la définition de positions communes ;
- Clarifier le cadre paritaire au sein duquel la SNFAR sera élaborée, suivie, adaptée ;
- Définir cadre (SFAR) et des outils de pilotage de la SNFAR.

### **2.5.2. Les relations entre acteurs publics**

En l'absence d'un cadre de référence commun, d'une stabilité institutionnelle qui fait défaut depuis plusieurs années les relations entre les acteurs publics restent davantage formelles que opérationnelles.

Nous avons évoqué la complexité institutionnelle qui prévaut au niveau du seul ministère de l'Agriculture entre le SFAR, le SACSA et la DRH. La clarification des responsabilités se traduit fréquemment par une réallocation de moyens, ce qui pousse les acteurs à stabiliser les positions actuelles. Les ministères en charge de l'Élevage et de la Pêche, ne disposent pas de services de formation. Le SFAR essaye de maintenir sa position transversale, en s'appuyant davantage sur la qualité des relations interpersonnelles que sur des nécessités institutionnelles. La position du SFAR reste effectivement fragile.

La profession agricole et les ministères qui en sont en charge sont peu impliqués dans les évolutions pédagogiques dans les établissements d'enseignement agricole supérieur. Le ministère de l'Enseignement supérieur a défini un cadre normalisé principalement autour de préoccupations de reconnaissance des diplômes, ce qui est une exigence des étudiants qui participent aux coûts de formation dans les établissements privés à un niveau élevé.

Le METFP gère trois établissements de formation agricole, dont la gestion devrait logiquement être affectée au ministère de l'Agriculture. Les faits montrent davantage un mouvement inverse (le CAF d'Ambatondrazaka est en cours de cession au METFP). La spécificité de la formation agricole et rurale est une dimension qui sera difficile à gérer par le METFP. Néanmoins, il est essentiel que les règles d'agrément d'établissements, d'habilitation et d'accréditation doivent suivre une logique commune. Pour cela des commissions de travail devraient fonctionner à une échéance rapprochée. Les établissements de formation agricole privés fonctionnent à ce jour dans un cadre que l'on peut qualifier d'anarchique, sans contrôle, ni soutien de la puissance publique.

#### **Encadré 4. Éléments importants à retenir sur les transformations des dispositifs de formation agricole et rurale à Madagascar**

- *Les stratégies de formation agricole et rurale (FAR) élaborées entre 1985 et 2010 montrent de fortes similitudes de diagnostics et de solutions. Peu des solutions préconisées dans les documents ont été mises en œuvre à ce jour ;*
- *Davantage d'importance a été accordée aux réunions, forums et séminaires au détriment d'une compréhension claire et simple des enseignements/acquis et des stratégies de FAR ;*
- *Les institutions supra ministérielles mises en place pour coordonner les actions d'ETFP et de FAR, concilier l'offre et la demande de formation n'ont jusqu'à présent pas joué leur rôle ;*

- *Les politiques agricoles n'explicitent pas les besoins en ressources humaines nécessaires à leur réalisation ;*
- *Le secteur de la formation technique et professionnelle a subi des périodes de fortes instabilité institutionnelle. Le ministère en charge de l'ETFP a été régulièrement éclaté au sein d'autres départements (Education Nationale, Emploi, Enseignement supérieur....) et a rarement pu jouer son rôle transversal ;*
- *Le dispositif de FAR est éclaté au sein de différents ministères : Ministères en charge du Développement agricole, Ministère de l'Eau, MEFTP, Ministère de Enseignement supérieur, Ministère de la Population et du Secteur privé... ;*
- *Les structures de formation forment plus de cadres que de techniciens de terrain. Elles s'impliquent principalement dans les filières de production (cultures traditionnelles, élevage à cycle court...). Des besoins en compétences sont insuffisamment pris en compte par les établissements (cultures spéciales, commercialisation, qualité, CEF....) ;*
- *Les structures de FAR se créent sans réel contrôle. Certaines souffrent de problèmes récurrents de financement et tournent au ralenti. L'efficacité du système est faible, les remises en question pédagogiques sont rares ;*
- *Le métier de formateur doit être revalorisé et les mécanismes de formation de formateurs doivent être amplifiés ;*
- *La formation des responsables professionnels conduite au sein d'institutions spécialisées (Université Paysanne, Campus Paysan) a été abandonnée en 2007,. Ces institutions restent nécessaires pour consolider le mouvement professionnel malgache. Les initiatives menées par le passé doivent être poursuivies et consolidées. Une politique et des stratégies agricoles ne sont pas crédibles sans l'implication de la profession.*

## 3. Etat des lieux actuel de la formation agricole et rurale à Madagascar

Dans cette section nous présenterons la situation du secteur agricole à Madagascar, vue sous l'angle de sa place dans l'économie nationale, des dynamiques de population, de la problématique foncière et de la situation des marchés agricoles. Il s'agit ici de délimiter les enjeux actuels du secteur agricole. Dans une seconde partie nous présenterons une photographie actuelle du secteur de la formation agricole et rurale, ses forces et ses faiblesses ainsi que l'analyse de la nature des relations institutionnelles qui lient à ce jour les acteurs de la FAR.

### 3.1. Les défis actuels du secteur agricole à Madagascar

#### 3.1.1. La place du secteur agricole dans l'économie nationale

Le secteur agricole malgache (agriculture, élevage, pêche)<sup>53</sup> constitue l'un des moteurs de l'économie nationale (26,3 % du PIB en 2009<sup>54</sup>), le principal pourvoyeur d'emplois (principalement auto emploi informel) et de valeur ajoutée (le secteur agroalimentaire/boisson représente près de 40 % de la production industrielle...). Il concourt également à la sécurité alimentaire du pays. Au cours des dix dernières années, le secteur affiche un taux de croissance moyen de l'ordre compris entre 2,5 et 2,7 %, proche de celui du taux de croissance démographique. En dépit des importants investissements réalisés, les différentes politiques mises en œuvre depuis une trentaine d'année n'ont pas permis de tirer parti du potentiel agricole du pays. En particulier, les importations de produits vivriers et alimentaires ont significativement progressé.

#### 3.1.2. Une population majoritairement rurale

La majorité de la population malgache vit aujourd'hui en milieu rural. Les projections démographiques montrent que l'évolution de l'urbanisation n'entraînera pas la diminution en chiffre absolu de la population rurale : cette dernière, estimée à 13 580 000 en 2005 devrait ainsi atteindre 19 840 000 en 2030<sup>55</sup>, soit encore 59,3 % de la population. Le scénario vraisemblable prévoit que Madagascar comptera 33 millions d'habitants en 2030.

Néanmoins, l'évolution actuelle de la population rurale ne reflète pas les projections (figures 3 et 4, tableau 6). A Madagascar, les dynamiques d'urbanisation sont très lentes, en termes relatifs. L'EPM 2010, menée par l'INSTAT, estime que 79,7 % des malgaches vivent en milieu rural (78,7 en 1997, 78,1 % en 2001, 78 % en 2005). 76 % des ménages dépendaient

---

<sup>53</sup> Les activités agricoles sont liées à la production, la transformation, le stockage, la commercialisation des produits agricoles et alimentaires qu'il s'agisse de produits d'exportation, de petite production marchande, d'auto approvisionnement ou d'autoconsommation.

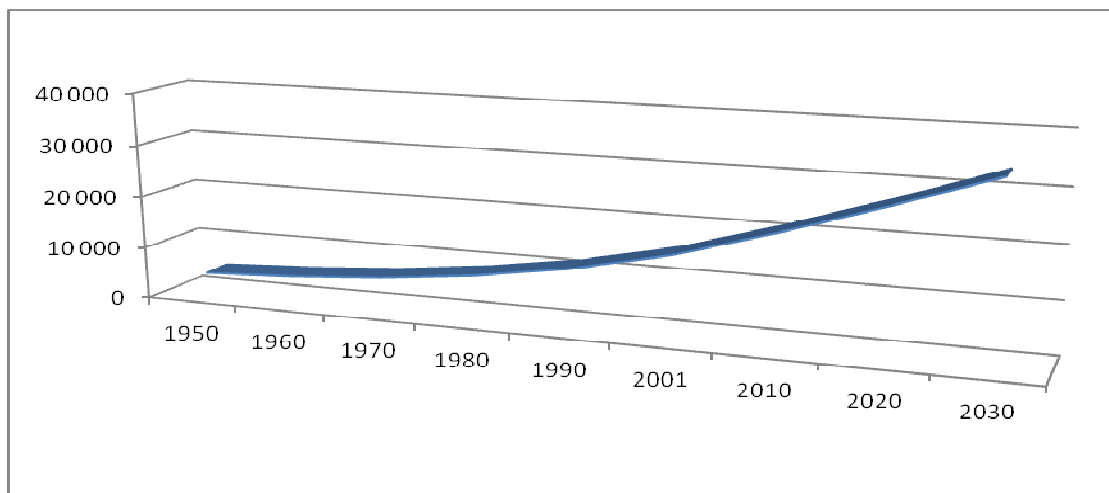
<sup>54</sup> Cette donnée et les suivantes proviennent de l'INSTAT.

<sup>55</sup> Source INSTAT

principalement de l'activité agricole en 1997 et 2001, ils sont aujourd'hui 80,5 % (82 % en 2005). Cette population rurale est jeune, peu formée (37 % des ruraux n'a pas fréquenté l'école et 88,3 % n'a pas dépassé le cycle primaire) et occupe des emplois qui n'exigent pas de qualifications particulières (80,5 % des emplois sont liés à l'agriculture).

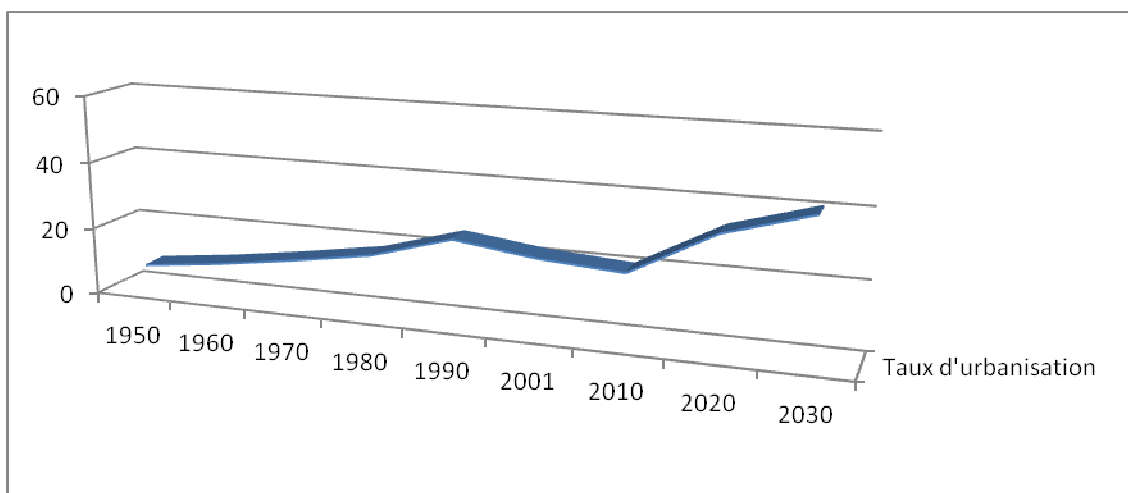
Les données démographiques révèlent une forte poussée des nouvelles cohortes de jeunes enfants scolarisables (113 600 en 1950, 473 400 en 2000, et 803 000 en 2050<sup>56</sup>) et de jeunes adultes à insérer dans la vie active (75 400 en 1950, 287 000 en 2000, et 757 600 en 2050<sup>57</sup>). L'agriculture reste le principal exutoire pour les jeunes qui arrivent sur le marché de l'emploi, mais les opportunités d'insertion professionnelle sont principalement liées aux ressources foncières qui sont devenues très rares dans des nombreuses régions (cf. section 4.1.3).

**Figure 3. Evolution de la population malgache de 1950 à 2030 (en 1 000 habitants)**



Source : INSTAT

**Figure 4. Taux d'urbanisation à Madagascar entre 1950 et 2030 (en %)**



Source : INSTAT

<sup>56</sup> Etude sur la formation agricole BEST-CIEPAC, 2007

<sup>57</sup> Etude sur la formation agricole BEST-CIEPAC, 2007



**Tableau 6. Evolution de la population malgache et taux d'urbanisation entre 1950 et 2030**

Année	1950	1960	1970	1980	1990	2001	2010	2020*	2030**
Population (en milliers d'habts)	4 428	5 362	6 716	8 704	11 575	15 600	21 093	27 077	33 464
Taux d'urbanisation (en %)	7,8	10,6	14,1	18	25	21,9	20,3	33,5	40,7

\*Prévisions, \*\* Prévisions

Source : INSTAT

### **3.1.3. Un espace agricole saturé**

La population rurale malgache est inégalement répartie sur le territoire. Les densités de populations sont très fortes dans l'extrême Nord, sur les Hauts Plateaux et la Cote Est. Ces zones sont très propices aux productions végétales. La quasi-totalité de l'espace est mis en valeur. Sous l'effet de la pression démographique, les tailles d'exploitation ont atteint le seuil de viabilité (0,49 ha dans la Région Analamanga, 0,56 ha dans la Région Vakinankaratra, selon le RGA<sup>58</sup> 2004-2005). Une telle situation impose soit une intensification de la productivité de la terre et de la main d'œuvre, soit de trouver d'autres sources de revenus localement, soit la migration. De telles stratégies se heurtent à l'insuffisance des structures et établissements de formation professionnelle, de mécanismes d'aide à l'insertion.

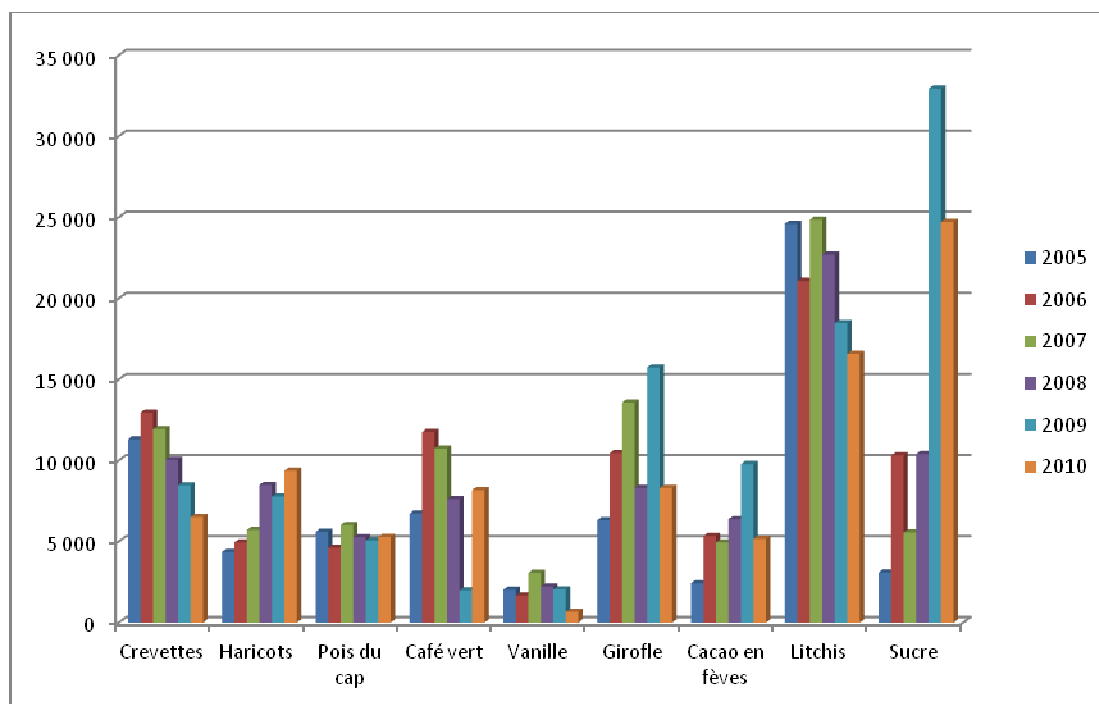
### **3.1.4. Des marchés peu dynamiques et une faible monétarisation des ménages ruraux**

La performance des marchés agricoles reste faible. Trois facteurs principaux entrent en jeu :

- Un rapport disproportionné production-consommation. En moyenne, quatre ménages ruraux produisent pour eux-mêmes et un ménage urbain. Moins de 25 % des ménages ruraux retire un revenu monétaire de la vente des produits agricoles ;
- La perte de compétitivité de certains secteurs de l'économie (coton, sucre...). Ces secteurs ont fortement réduit leur demande en produits agricoles à Madagascar. La demande interne est aujourd'hui partiellement satisfaite par les importations (sucre, riz, produits laitiers, céréales tempérées...);
- La chute en volume et en valeur (cf. figures 5 et 6) de certains produits agricoles d'exportation (vanille, café, produits halieutiques, letchi, coton, tabac,...), faiblement compensée par la progression de certains autres produits (girofle, poivre, cacao, grains secs, huiles essentielles...). Les produits malgaches éprouvent d'énormes difficultés à s'aligner sur les exigences des cahiers de charge des clients et des normes internationales.

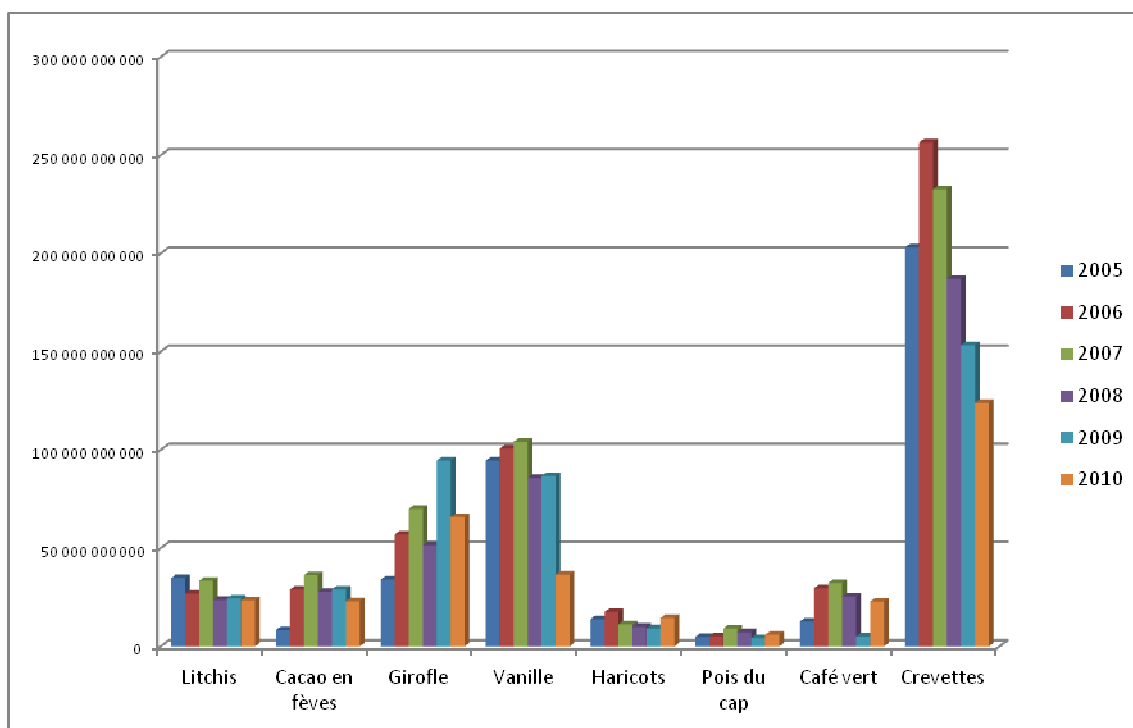
<sup>58</sup> Recensement Général de l'Agriculture

**Figure 5. Evolution des exportations des principaux produits agricoles entre 2005 et 2010 en volume (tonnes)**



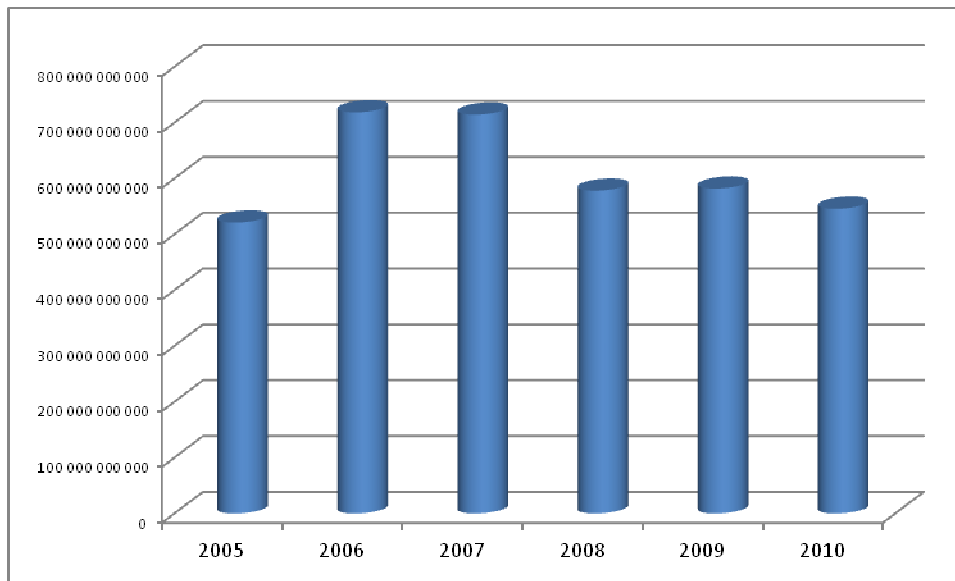
Source : d'après INSTAT

**Figure 6. Evolution par produit de la valeur des principales exportations de produits agricoles entre 2005 et 2010 (en MGA)**



Source : d'après INSTAT

**Figure 7. Evolution de la valeur des principales exportations de produits agricoles entre 2005 et 2010 (en MGA)**



Source : d'après INSTAT

La structure actuelle de l'économie et des marchés agricoles n'est pas favorable à la modernisation du secteur. Celle-ci serait principalement motivée par une amélioration réelle des revenus et de la sécurité financière des exploitations agricoles, ce qui implique en particulier de réunir au niveau de l'exploitation un certain nombre de conditions pour produire des surplus agricoles à un coût de production compétitif et de pouvoir les écouler sur les marchés à un prix juste. En l'absence de telles conditions, ces exploitations maintiennent des stratégies de minimisation des risques.

L'insertion des jeunes ruraux dans le secteur agricole s'inscrit autour de trois préoccupations majeures : assurer l'autosuffisance alimentaire du pays, développer les exportations et réduire la dépendance aux importations. Les métiers agricoles à développer (dont celui d'agriculteur) doivent être porteurs d'une réelle valeur ajoutée (revenu décent, insertion professionnelle...) qui justifie les investissements que les ménages agricoles auront à consentir (financement de la structure d'exploitation et de son fonctionnement, temps investi pour améliorer les connaissances techniques...).

### ***3.1.5. Des exploitations agricoles de faible productivité***

L'agriculture, principal secteur d'emploi, assure à une grande majorité aux ménages des conditions minimales de sécurité alimentaire et de revenus. La fragilité de l'économie agricole (incertitude des marchés, pression démographique et foncière, aléas climatiques...) se traduit dans la faible productivité des exploitations agricoles. Les causes régulièrement évoquées sont : le niveau technique des exploitants jugé insuffisant, les difficultés d'accès aux intrants et aux équipements, le morcellement des exploitations (0,87 ha en moyenne à Madagascar), l'accès à l'eau, l'insécurité foncière, les difficultés d'accès aux ressources financières et aux marchés (faiblesse des infrastructures de transport, coûts de transaction élevés...). Ces facteurs sont différenciés selon le type d'exploitations suivant qu'elles soient en situation d'excédent (les moins nombreuses), d'équilibre de trésorerie précaire ou de déficit chronique (ce qui implique dans ces deux derniers cas de vendre sa main d'œuvre aux

exploitations en situation d'excédent). Le développement d'une agriculture compétitive et durable, passe par l'amélioration de la productivité des exploitations, mais nécessite des approches soucieuses du respect des ressources renouvelables, mais aussi de la sécurité sanitaire des hommes et des aliments. En tout état de cause, la modernisation du secteur agricole à Madagascar implique qu'une part importante des actifs agricoles puisse être réorientée vers d'autres secteurs d'activités (industrie, artisanat, commerce...), ce qui ouvre d'autres vastes chantiers de formation professionnelle.

## 3.2. Le dispositif actuel de formation agricole et rurale à Madagascar

### 3.2.1. Un dispositif complexe mais incomplet

Le dispositif de formation agricole et rurale repose sur une offre publique et privée, rattachée à huit départements ministériels principaux (les ministères en charge de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, le Ministère de l'Enseignement supérieur, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, le Ministère de l'Eau, le ministère en charge de l'Environnement et des Forêts...). Cette offre repose sur la formation initiale diplômante, la formation au métier, la formation continue des agriculteurs (dont le conseil/vulgarisation et la formation des responsables agricoles,...) et des techniciens, la formation de formateurs.

Les établissements de formation dépendent de quatre ministères :

- Le ministère de l'**Enseignement supérieur** :  
Les trois grades de qualification de l'enseignement supérieur sont pris en compte dans le cadre d'une démarche d'harmonisation des curricula selon les normes LMD : doctorat (Ecole doctorale de l'ESSA, Ecole vétérinaire, ASJA), master (ESSA, ASJA) et licence professionnelle (IBA de Mahajanga).  
Trois établissements privés sont également habilités à délivrer des licences professionnelles (ISTRAM Ambositra, ASJA Antsirabe, Laulanié Green University). L'EPSA de Bevalala et le centre de Tombotsao, instituts privés, octroient un diplôme de technicien supérieur. Tous ces établissements sont accrédités ;
- Le **METFP** :  
Il gère deux lycées professionnels agricoles (Fandriana, Ankazondandy) et un CFP (Toliara). 74 établissements de formation professionnelle publics et douze établissements privés d'ETFP sont rattachés à ce département ;
- Le ministère de l'**Agriculture** (et celui de l'**Eau**) :  
Avec six Ecoles d'application des Sciences et techniques Agricoles (EASTA), 1 Centre de formation en Machinisme Agricole (CFAMA), un Centre spécialisé géré en partenariat avec le ministère de l'**Eau** (CNEAGR<sup>59</sup> qui délivre également une licence professionnelle sur les métiers de l'eau) et trois Centres de formation de Producteurs. Ces établissements sont directement rattachés à la Direction des Ressources Humaines du ministère de l'Agriculture. Quatre collèges agricoles privés et onze Maisons Familiales Rurales ont obtenu l'agrément du ministère de l'Agriculture pour développer des cursus de formation au métier d'agriculteur.

---

<sup>59</sup> Centre National de l'Eau, de l'Assainissement et du Génie Rural

Au-delà de cet inventaire, il existe dans le pays un ensemble d'établissements privés de formation agricole (plus d'une centaine) liés principalement aux organisations confessionnelles, mais également à des projets (PLAE<sup>60</sup>, PROJER<sup>61</sup>, GSDM<sup>62</sup>,...), à des ONG (CEFFEL, CFTAR, Centre Tafa<sup>63</sup>...) ou à des donateurs privés (Iaraka Miasa Isaka...). Ils sont principalement destinés à former des jeunes agriculteurs (Ecole verte d'Isoarana...), ou à développer les capacités professionnelles des exploitants agricoles (formation continue) et des techniciens (CEFFEL, CEFTAR...). Comme nous l'avons déjà indiqué, les sortants des cycles de formation supérieure sont plus nombreux que les sortants des écoles de formation de techniciens.

La profession agricole est impliquée dans la gestion de certains établissements, par le biais de leur conseil d'administration (Collèges Agricoles, MFR, CEFFEL, CEFTAR...).

Les établissements de formation agricole et rurale se répartiraient comme suit : 20 % relèvent du secteur public, 34 % du secteur privé et confessionnel, 31 % appartiennent au secteur associatif (OP, OPA, ONG) et 15 % aux projets et programmes de développement.

Les cursus de formation de responsables paysans se sont arrêtés en 2007 pour des raisons principalement financières (Campus Paysan, Université Paysanne). Leur reconduction est en cours de négociation.

Le CEFFEL et le BIMTT entretiennent des mécanismes et des produits de formation de formateurs.

En 2009, le ministère de l'Agriculture a mis en place un Service de Formation Agricole et Rurale (SFAR) en charge d'animer le processus d'élaboration de la SNFAR et de piloter sa mise en œuvre.

Environ 6 000 à 8 000 jeunes sont formés chaque année, dans le cadre de cycles courts (moins de six mois) et longs, ce qui est très en deçà des besoins du secteur agricole (80-85 000 exploitations changent de main et 300 000 jeunes arrivent sur le marché du travail chaque année). En l'absence de statistiques récentes, il est difficile d'établir les effectifs et la répartition des profils qui arrivent sur le marché du travail chaque année.

La formation continue des producteurs en activité s'intègre dans la Stratégie de Services aux Agriculteurs (SSA), à travers la mise en place de Centres de Services Agricoles (CSA) et du Fonds de Développement Agricole (FDA). Cette stratégie définit un cadre de mise en œuvre du conseil, de la vulgarisation agricole et de la formation. Les besoins en conseil et en formation des producteurs sont identifiés sur la base de l'expression de leurs demandes, mais aussi sur la base de leur participation aux coûts des prestations. La pratique montre que malgré sa justesse, l'efficacité de ce dispositif est réduite d'une part par la difficulté à mobiliser des prestataires de qualité pour des actions ponctuelles, d'autre part par la durée d'instruction des demandes qui rend difficile la synchronisation des calendriers d'appui avec le calendrier culturel. Les interventions de cette organisation sont complétées par un réseau complexe de services de conseils et de formation fournis par des entreprises privées

---

<sup>60</sup> Projet de Lutte Anti-Erosive.

<sup>61</sup> Projet d'appui à l'installation des Jeunes Entrepreneurs Ruraux.

<sup>62</sup> Groupement Semis Direct Madagascar.

<sup>63</sup> *Tany sy Fampandrosoana*.

(LECOFRUIT<sup>64</sup>, SOCTAM, BIONEXX<sup>65</sup>, SILAC<sup>66</sup>, SEPCM<sup>67</sup>, SOPRAMAD<sup>68</sup> ...), des organisations professionnelles (fédérations, unions de coopératives...), des services déconcentrés de l'Etat (CIRDR<sup>69</sup>...), des communes (conseillers agricoles...), des centres techniques (CTHT<sup>70</sup>, FIFAMANOR<sup>71</sup>), des ONG, les associations confessionnelles (Centre Saint-Benoît de Fénérive Est...) et certains projets. Le dispositif est loin de répondre à l'ampleur de la demande. Plus de 50 % des exploitants agricoles n'ont pas accès aux services de proximité.

Des programmes d'alphabétisation sont mis en œuvre ponctuellement par certaines ONG (VOZAMA, Aide et Action...). Ils visent à récupérer les jeunes exclus du système scolaire.

### 3.2.2. Constats à retenir

Le nombre d'établissements de formation agricole s'est sensiblement accru au cours des dix dernières années à l'initiative des acteurs non étatiques. Mais l'offre en matière de formation agricole reste en deçà des besoins du secteur, en particulier en ce qui concerne la formation des paysans et des responsables professionnels, la formation des cadres intermédiaires, la formation au métier et la formation des formateurs. Sur le plan qualitatif, en dehors des activités menées par des associations interprofessionnelles (CTHT) et certaines entreprises privées et répondant à une demande très ciblée, l'offre de formation agricole apparaît peu diversifiée et n'est pas coordonnée.

Les établissements d'ETFP sont inégalement répartis sur le territoire national, se caractérisent par de fortes hétérogénéités en termes de statuts (en particulier la nature des ministères qui assurent la tutelle des établissements...), de ciblage (type de public ciblé, participation des stagiaires aux coûts de formation, ...), de modes pédagogiques (en particulier la répartition enseignement technique/enseignement fondamental, la nature de l'alternance théorie/pratique, la durée de formation, le mode de certification des formations, le mode de mobilisation et recyclage des formateurs...), de flux de sortants (le nombre de techniciens intermédiaires formés est insuffisant proportionnellement à la centaine d'ingénieurs arrivant chaque année sur le marché du travail), d'efficacité (beaucoup d'établissements tournent au ralenti, les besoins sont mal identifiés, les bonnes pratiques ne sont pas valorisées...), de coût et de pérennité du mécanisme de financement (beaucoup d'établissements fonctionnent dans une logique projet, les coûts de formation sont très variables d'un établissement à l'autre...). Un besoin d'ordre semble évident.

Pour gagner en efficacité, ce dispositif a besoin d'être optimisé et de montrer davantage de cohérence. Le mode de pilotage et de gestion (planification, régulation, gestion de l'information, suivi,...) de la formation professionnelle en général et de la formation agricole et rurale en particulier sont insuffisamment définis pour certains, bien définis mais

---

<sup>64</sup> Société Légumineuses, condiments, fruits de Madagascar

<sup>65</sup> Société de production d'*Artemisia* (plante utilisée dans la lutte antipaludéenne)

<sup>66</sup> Société Industrielle du Lac Alaotra

<sup>67</sup> Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Madagascar

<sup>68</sup> Société de Production Avicole Madagascar

<sup>69</sup> Circonscription du Développement Rural (au niveau district)

<sup>70</sup> Centre Technique Horticole de Toamasina

<sup>71</sup> *Fiompiana Fambolena Malagasy Norveziana* (Centre de recherche issu de la coopération Madagascar – Norvège)

contestés pour d'autres<sup>72</sup>. Le MEFTP, créé récemment a mis en place des institutions qui pourraient jouer ce rôle transversal d'organisation (GREFTP au niveau Régional, ONEF/INFOR, Direction de l'Apprentissage et des Métiers de Base et Direction de l'ETFP du METFP...), en lien avec les ministères techniques, en particulier le SFAR pour l'agriculture. Les institutions ne semblent pas avoir acquis une légitimité suffisante, pour soutenir des programmes d'envergure, aux yeux des partenaires.

L'assise et le clair partage des rôles reste contraint par l'instabilité politique et institutionnelle récurrente qui sévit à Madagascar (fusion/scission des ministères, faible implication des organisations professionnelles...) et l'absence d'un réel paritarisme. Cela semble justifier l'option de mise en place d'un CNFAR. En particulier, la Chambre d'Agriculture est totalement absente du débat sur la formation agricole et rurale. Seules les Organisations Professionnelles Faïtières (OPF) FIFATA<sup>73</sup> et SOA sont présentes sur ce dossier.

Les compétences professionnelles sont rares ou se raréfient au sein d'un certain nombre de filières (vanille, canne à sucre, café, horticulture tempérée et tropicale, coton, céréales tempérées, élevage laitier, aquaculture, apiculture...) ou de fonctions (conseil agricole et de gestion, conditionnement et mise en marché, normes, labels, traçabilité, bonnes pratiques agricoles, gestion/contrôle qualité HACCP<sup>74</sup>, structuration des chaînes de production, contractualisation,...) stratégiques pour l'économie agricole malgache. De même, les services utilisateurs déplorent le manque de compétences pratiques des sortants des écoles de formation. Des efforts d'adaptation de l'offre pédagogique sont nécessaires.

Les documents de politique agricole n'établissent pas les besoins en ressources humaines nécessaires à leur mise en œuvre. L'adéquation offre-demande de formation et les priorités en termes de profils métiers ne sont pas définies. La SNFAR accompagne effectivement la mise en œuvre d'une stratégie (ou d'une vision sectorielle). Les besoins en compétences et les écarts par rapport à la situation voulue doivent être identifiés au stade de conception des cadres stratégiques sectoriels, sous peine de les rendre peu réalistes.

Les financements publics alloués à la formation agricole ne sont pas clairement identifiés. Ils sont dilués dans les différentes lignes du programme d'investissement public, et restent globalement limités. Les financements mis à disposition des établissements et dispositifs de formation privés sont instables (à la discrétion des bailleurs), ce qui explique leur gestion prudente et leur faible capacité d'adaptation ou d'innovation.

Les institutions de formation entretiennent peu de relations avec les organismes utilisateurs (secteur privé, secteur public, projets, ONG, organisations professionnelles...). Cela induit des difficultés d'adaptation professionnelle des sortants des écoles aux réalités du monde du monde du travail (champ d'expertise technique général et peu pratique...). Les écarts par rapport à ce qu'attendent les employeurs sont généralement résorbés en interne (formation sur « le tas », formation continue, stages, mobilisation d'expertise externe...).

---

<sup>72</sup> En particulier, le projet FORMAPROD en cours d'instruction privilégie la création d'un Conseil National de la FAR touchant aux différents métiers ruraux qui se superpose au rôle du MEFTP et des institutions de dialogue en place (GRFTP, ONEF...).

<sup>73</sup> *Fikambanana Fampivoarana ny Tantsaha* (association pour le progrès des paysans)

<sup>74</sup> *Hazard Analysis Critical Control Point* (analyse des dangers et des points critiques)

### 3.2.3. L'expertise en matière de formation agricole et rurale

Le processus de rénovation de la formation agricole et rurale repose d'abord et en priorité sur un exercice de prospective agricole à 20 ans, dont l'objectif est de définir vers quelle agriculture on veut tendre (et comment y parvenir) et quelle sont les ressources humaines dont on a besoin (sur les plans qualitatif et quantitatif) pour arriver à destination. Cette vision prospective s'accompagne d'une réflexion nécessaire sur l'orientation future des générations de ruraux qui ne pourront plus vivre de l'agriculture, et qui d'ailleurs risquent de compromettre la vision agriculture, s'ils n'ont d'autres opportunités de survie que la terre (saturation du foncier, atomisation des exploitations...). On situe bien la FAR au sein d'une politique plus globale de développement et d'accès à l'emploi des cohortes de jeunes ruraux. Les besoins en spécialistes en matière de politique agricole et de politiques de formation professionnelle (dont agricole) sont effectifs pour construire une stratégie à long terme. A l'amont, il est utile de mobiliser des spécialistes de l'analyse de l'offre et de la demande en formation, des statisticiens et des démographes.

La vision stratégique se matérialise au sein de programmes pluriannuels opérationnels. Il s'agit là d'un travail de planification technique et budgétaire, qui appelle à une recherche optimale d'adéquation entre besoins, ressources existantes disponibles et ressources à mobiliser. Ce travail entre dans le domaine des spécialistes de finances publiques et de planification de programmes d'enseignement et de formation professionnelles.

La formation agricole et rurale se situe à la convergence d'une offre et d'une demande de formation, associée à des mécanismes de régulation, d'adaptation (instance et outils de suivi, dispositif de concertation...) et bien évidemment de financement (la FAR est un secteur non directement productif). La question institutionnelle reste assez sensible au niveau d'un dispositif de FAR (qui fait quoi aujourd'hui, qui fera quoi demain, selon quelles modalités, quels types de relation...). Il s'agit effectivement de pouvoir dépasser les incertitudes institutionnelles passées, en s'appuyant davantage sur des acteurs plus « constants », entre autres les organisations professionnelles et les acteurs privés. Néanmoins, l'Etat a le devoir de jouer un rôle fort dans la FAR, en particulier dans le domaine de la définition des règles et de leur suivi, de l'harmonisation des procédures, et bien entendu dans la prise en charge financière des établissements. La définition des positionnements institutionnels, de l'appréciation du cadre réglementaire nécessaire à l'efficacité du secteur, du renforcement des organisations professionnelles et patronales, ainsi que la mise en place de mécanisme de concertation et de gestion paritaire nécessite la mobilisation d'experts institutionnels, spécialistes des institutions rurales et de spécialistes de droit public.

Des besoins importants en ingénierie de formation ont été évoqués et son requis. Il s'agit à la fois d'adapter les curricula de formation, cela sur la base d'échanges réguliers entre les institutions de formation et les services utilisateurs, également le développement d'un lien plus constant avec les institutions de recherche ou d'innovation.

Les ressources sollicitées restent assez peu nombreuses à Madagascar.

Les principaux domaines de compétences existants actuellement se rapportent à :

- L'ingénierie de formation. Des compétences spécifiques ont été mises en place au sein de différentes organisations : le BIMTT (qui produit également des supports pédagogiques...), FERT et FIFATA dans différents domaines (Collèges, CEFFEL, Université Paysanne) et l'UNMFR. Elles existent également au sein de départements ministériels



- (Enseignement supérieur, METFP...) et des établissements d'enseignement supérieur (ASJA, ISTRAM, IBA...);
- L'expertise institutionnelle. Elle est présente au sein des ministères concernés (en particulier l'expertise juridique). Certains bureaux d'études disposent également de compétences dans le domaine (BEST, FTHM....);
  - L'expertise en matière d'élaboration de politiques et stratégies de formation agricole et rurale est principalement liée au ministère de l'Agriculture (UPDR, SFAR, SACSA, Direction de la Vulgarisation, de l'Appui aux Organisations et aux filières...), à la primature (EPP/PNDR) et à certaines organisations professionnelles (FIFATA). Des expertises plus spécialisées peuvent être mobilisées, en matière de statistiques (INSTAT), de démographie (IRD, Institut Catholique d'Antananarivo...), de planification budgétaire et d'information sectorielle (CTHT pour les problématiques export...). Force est de constater que le besoin en expertise qualifiée extérieure reste assez important, faute d'un réel vécu dans le domaine à Madagascar. Les échanges de compétences et d'expérience constituent des outils importants pour consolider l'expertise nationale.

### **3.2.4. Un environnement institutionnel instable**

#### **3.2.4.1. Un cadrage nécessaire**

La formation agricole et rurale contribue à relever les grands défis de l'économie malgache : assurer la sécurité alimentaire, réduire la dépendance aux importations alimentaires, développer les exportations. La production agricole repose principalement sur les exploitations Agricoles familiales (EAF). Les entreprises agricoles sont peu nombreuses et touchent principalement aux produits destinés à l'exportation. L'évolution de la demande en formation s'inscrit dans la prise en compte directe ou indirecte (conseil, vulgarisation) des besoins liés au développement des EAF et à celui de l'environnement économique dont elles dépendent (organisations professionnelles et interprofessionnelles, centre techniques, dispositif de conseil, secteur agro industriel...). Les leviers sur lesquels agir concernent principalement la formation des cadres, la formation au métier et la formation des responsables professionnels. La gestion directe des besoins en formation des exploitants agricoles installés repose sur le développement du conseil de proximité, sur la pertinence des méthodes pédagogiques employées pour faire passer les messages (existence de terrains d'application, de champs/élevage école, de parcelles de démonstration...), sur la mise en place de réseaux de diffusion des acquis (paysans relais, groupes de lecture...). Un accent particulier est à apporter au renforcement des capacités en matière d'alphabétisation fonctionnelle des adultes. L'analphabétisme touche près de 40 % des ruraux. Les éléments synthétisés dans ce paragraphe ont été bien identifiés dans le document de la SNFAR.

Ce qu'il est important de prendre en considération est que les réponses aux besoins en formation continue des exploitants agricoles sont réalisées en grande partie dans le cadre de leurs organisations professionnelles, des CSA, (dans le cadre de la SSA), des GUMS, de Communes ou d'entreprises privées. Celles-ci seront d'autant plus efficaces que les techniciens/conseillers de proximité seront bien formés et disposeront des outils pédagogiques appropriés. La coordination et la consolidation de ces réseaux de proximité relève en principe de la responsabilité de la profession (en particulier les Chambres d'Agriculture), mais celle-ci éprouve encore des difficultés à jouer ce rôle (ce qui renforce la nécessité de former des responsables professionnels).

Les réponses aux besoins en conseil et en formation des agriculteurs en activité est prise en compte dans la SSA, des outils ont été mis en place pour cela (CSA, FRDA). Par rapport à cette SSA, la SNFAR joue un rôle transversal de consolidation qui consiste à préparer les ressources humaines qui appuieront les OP, animeront les CSA, et fourniront des prestations de services aux agriculteurs. Cela recentre le cadre d'intervention de la SNFAR (elle prend en considération les besoins en ressources humaines nécessaires pour rendre plus efficace le dispositif en place de formation/conseil vulgarisation auprès des exploitations agricoles) et clarifie ses relations avec le Service d'Appui aux CSA (SACSA). Ce service aura en charge une actualisation régulière des besoins en ressources humaines ressentis dans la mise en œuvre de la SSA.

#### **3.2.4.2. Quid des clarifications institutionnelles ?**

La Formation Agricole et Rurale est devenue une préoccupation « politique » en 2009 avec la mise en place du SFAR au niveau du MAEP qui a éclaté quelques semaines plus tard. Elle constituait également un sous programme du PSA dont la mise en œuvre a été interrompue en 2009 également. Dans ce contexte extrêmement mouvant (absence de vision, absence de pilote), la SNFAR éprouve des difficultés à être validé.

L'éclatement du MAEP en trois départements ministériels (Agriculture, Elevage, Pêche) pourrait permettre au Plan National pour le Développement Rural, (PNDR) par le biais de son Equipe Permanente de Pilotage (EPP) et ses instances paritaires (Groupe de Travail pour le Développement Rural -GTDR...) de jouer un rôle transversal. Cette institution éprouve aujourd'hui des difficultés aujourd'hui à se faire reconnaître par les partenaires. Les instances régionales (GTDR), utilisées de manière non coordonnée par différents programmes ont progressivement perdu leur crédibilité (en particulier vis-à-vis des agriculteurs et des opérateurs privés...) et le dispositif de pilotage du PNDR a été fortement dilué dans celui du Madagascar Action Plan (MAP).

Pour pallier à ce problème de leadership, une étude institutionnelle réalisée dans le cadre de la préparation du projet Formation Professionnelle et Amélioration de la Productivité Agricole (FORMAPROD) a proposé un dispositif qui reposerait sur la mise en place d'un Conseil National de la Formation Agricole et Rurale (CNFAR) auquel serait associé un Secrétariat Exécutif de la CNFAR (SE/CNFAR). Les attributions et l'organisation de ces deux institutions ne sont pas définies, mais le risque est qu'elles fragilisent les responsabilités institutionnelles des départements ministériels et des organes rattachés impliqués. Le CNFAR doit bien être compris comme une instance qui permettra, dans la durée de bien clarifier les positionnements institutionnels (METFP, ministères en charge des métiers de l'agriculture, organisations professionnelles, etc.), de mettre en place les mécanismes qui permettront un réel dialogue inter institutions et d'assurer la mise en place d'un réseau d'établissements qui propose une offre de formation en lien avec les besoins du secteur.

A ce jour seul, le ministère de l'Enseignement supérieur a pu organiser l'harmonisation et la coordination des différents cycles de formation agricole et rurale relevant de sa responsabilité.

Les préoccupations de mise en cohérence des dispositifs de formation professionnelle sont définies par la loi 2004-004 du 26 juillet 2004, modifiée par la loi 2008-011 du 17 juillet 2008 qui porte sur l'orientation générale du système d'éducation, d'enseignement et de forma-

tion à Madagascar<sup>75</sup>. La mise en œuvre de ces préoccupations s'est concrétisée par la création du METFP qui dispose, entre autres, de missions transversales d'amélioration de l'environnement global de l'ETFP (organisation du système, révision du cadre réglementaire, amélioration de la qualité de l'enseignement, des programmes et attrait des sites de formation), de normalisation (révision des curricula en lien avec les normes professionnelles,...) et l'harmonisation des procédures d'agrément et de qualification. La formation agricole et rurale s'inscrit dans ce cadre de mise en cohérence, qu'elle contribue à définir en fonction des spécificités du secteur. Le METFP est en charge de développer les outils statistiques permettant un pilotage cohérent des politiques d'ETFP, de transférer des prérogatives (coordination, pilotage...) aux organes décentralisés (GREFTP) et de renforcer les partenariats entre établissement de formation et le secteur privé. Ces mécanismes et outils doivent permettre d'avoir une meilleure visibilité de la problématique d'insertion des jeunes ruraux et de la place que le secteur agricole occupera dans la définition et la mise en œuvre des réponses qui seront apportées. Dans ce cadre, le dispositif de FAR devra définir ses propres outils de capitalisation, de pilotage, de concertation, de coordination et de suivi.

Les ressources financières et humaines disponibles pour mettre en œuvre une SNFAR et les résultats produits à ce jour ne sont pas comptabilisés avec précision<sup>76</sup>. L'état des lieux de la FAR fait apparaître que ces ressources sont appréciables mais mal réparties, non coordonnées, insuffisamment adaptées aux demandes, peu efficaces.

Même en améliorant le fonctionnement du système les besoins en formation restent importants et tous ces besoins ne pourront pas être résolus simultanément, en s'appuyant sur le dispositif en place... loin de là. Il s'agit donc de définir une stratégie réaliste, de définir des priorités qui conduiront rapidement à des résultats qui pourront être utilisés comme levier pour engager des changements en profondeur. L'objet de la SNFAR est donc de définir son point de concentration (l'amélioration de la productivité et la modernisation de l'exploitation agricole), l'approche qui lui permettra d'avoir le meilleur effet levier (accent mis sur la formation de base, dont la formation au métier, la formation des responsables professionnels et la formation des formateurs), en lien avec les stratégies connexes mises en œuvre (SSA), la mise en place d'un cadre qui facilite la coordination et la mise en cohérence des interventions (articulation SNFAR/politiques-programmes agricoles, concertation pour une meilleure adéquation offre/demande en formation, simplification du cadre institutionnel et juridique, mise en place de mécanismes paritaires, mise en place d'outils statistiques et de suivi, normalisation...), la mise en place d'un mécanisme pérenne de financement de la formation et la mise en œuvre de réponses rapides aux besoins formulés.

---

<sup>75</sup> Ces textes affirment quelques grands principes, comme le caractère obligatoire de l'enseignement à partir de six ans, le caractère de garant de l'Etat par rapport à ces droits, des principes d'équité, les grands objectifs qualitatifs à atteindre par le système de formation. Elle adopte notamment comme règle le Partenariat Public-privé, et donne une large place à l'enseignement privé, dans le cadre de contrats de résultats

<sup>76</sup> Le préalable est effectivement de bien ce que l'on va faire entrer dans la SNFAR. Les financements affectés à la vulgarisation a priori devront être inclus dans le FDA qui comprend également un volet formation.

### Encadré 5. Éléments importants à retenir sur l'état de lieux actuel de la Formation Agricole et Rurale à Madagascar

- *Un service de la formation agricole et rurale (FAR) a été mis en place et le processus de dialogue de la SNFAR est en voie d'achèvement.*
- *Le nombre d'établissements de FAR s'est accru ces dix dernières années, principalement à l'initiative d'acteurs privés. Les conditions d'agrément des établissements ne suivent pas des normes communes et le suivi n'est pas assuré.*
- *La cogestion d'instances de mise en œuvre d'actions de FAR et d'établissements de FAR prend forme (COPILO<sup>77</sup> de CSA, CROA<sup>78</sup>, Collèges Agricoles, SSA, Antennes CITE<sup>79</sup>....).*
- *Des mécanismes d'harmonisation des procédures de financement ont été testées (FRDA...).*
- *Les agents de la demande ont été renforcés (OP/OPA...), et des mécanismes de mise en relation de l'offre et de la demande ont été institutionnalisés (GREFPT, CSA, GUMS...).*
- *Les établissements de formation se sont organisés en réseau (BIMTT, FIFATA, UNMFR....) pour mutualiser des connaissances et des services...*
- *Des cursus de formation de formateurs ont été conçus à partir des besoins créés par la formation des producteurs (CEFFEL/CEF....).*
- *L'articulation formation/projet professionnel-appui au projet professionnel s'est renforcée.*
- *L'offre de formation n'est pas à la hauteur des besoins et n'est pas coordonnée. Elle rencontre partiellement la demande. Beaucoup d'établissements fonctionnent avec une efficacité et une efficience réduite. Beaucoup d'établissements éprouvent des difficultés à se financer.*
- *Le renouvellement de certains métiers n'est plus assuré (sucre, coton ...) et les sortants des écoles ont des savoirs pratiques limités.*
- *Le maillage des conseillers agricoles est trop réduit (Moins de 50 % des agriculteurs sont touchés) ;*
- *Le développement de la ressource humaine doit s'inscrire dans une vision politique qui simultanément définit des règles, des mécanismes de suivi et de financement appropriés ;*
- *Le dispositif institutionnel de la FAR est complexe. Il est nécessaire de le rendre plus lisible en faisant que les départements ministériels impliqués jouent leur rôle ;*
- *La profession, par le biais de la Chambre d'Agriculture devrait jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la FAR. La Chambre doit garantir l'accès équitable de tous les agriculteurs (et des membres de leurs familles) aux services et à la formation (universalité).*

<sup>77</sup> Comité de Pilotage.

<sup>78</sup> Comité Régional d'Orientation et d'Allocation, instance paritaire de gestion des Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA).

<sup>79</sup> Centre d'Information Technique et Economique.

## 4. Éléments de refondation du dispositif de formation agricole et rurale

### 4.1. Les grands enjeux pour Madagascar

Les différents documents qui résultent d'études stratégiques sur le dispositif de formation agricole et rurale à Madagascar aboutissent à des conclusions générales dans l'ensemble permanentes par leurs contenus. Différents éléments sont apparus au cours des divers entretiens réalisés et des différentes lectures effectuées. Un certain nombre de points méritent d'être fixés. Il ne s'agit pas ici d'apporter des recommandations extérieures mais bien de fixer les idées qui reposent sur un consensus de fait.

Le secteur agricole malgache traverse une crise grave. Il est nécessaire d'anticiper besoins en ressources humaines qui favoriseront les changements. La priorité est à accorder aux cohortes de jeunes ruraux qui arrivent chaque année sur le marché de l'emploi.

Pour les départements en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la formation agricole et rurale contribue à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire, à faire du secteur agricole une source majeure de revenus d'exportation, à réduire les importations de denrées alimentaires et primaires et à créer des emplois.

Les acteurs du secteur estiment nécessaire d'accompagner le développement d'une agriculture performante, durable, soucieuse des ressources et du devenir des générations futures. Cela s'inscrit dans un cadre de politique de développement et d'aménagement du territoire, au sein desquels la place du secteur agricole nécessite d'être bien précisée. Les perspectives du secteur agricole resteront limitées tant qu'il emploiera 80 % de la population active du pays. En tout état de cause la question des ressources humaines doit être posée suffisamment tôt de manière à anticiper les besoins en compétences nécessaires aux transformations de l'économie nationale<sup>80</sup>. Pour cela, les équipes du METFP, de l'ONEF et du SFAR pour la ministère de l'Agriculture jouent un rôle essentiel et devront acquérir les outils de travail nécessaires (outils statistiques, instruments de veille, espaces de dialogue....).

Les besoins en matière de formation agricole et rurale se définissent à la convergence des ambitions que se fixent les exploitations agricoles, des ambitions des politiques, de la disponibilité en ressources humaines pour relever les défis. Cela implique un dialogue continu entre les acteurs, car les besoins en ressources humaines évoluent rapidement au rythme des défis. Pour qu'un tel dialogue soit possible, le rôle des organisations professionnelles est essentiel (organisations professionnelles agricoles, groupements d'exportateurs et d'entreprises agroalimentaires, réseaux d'établissements de formation...). Il est important de travailler les chantiers de leur consolidation institutionnelle, de leur légitimité et du déve-

---

<sup>80</sup> Par exemple, le projet Ambatovy, conçu il y a plus de dix ans, nécessite encore l'appel à une main d'œuvre immigrée qualifiée originaires d'Asie du Sud Est. Les compétences requises n'existent pas à Madagascar, alors que les délais nécessaires à la formation de nationaux étaient largement suffisants.

loppement de leurs compétences professionnelles afin qu'elles s'impliquent fortement dans les débats et assument les fonctions qui relèvent de leurs responsabilités.

La SNFAR constitue un levier destiné à soutenir et renforcer l'action des dispositifs de développement agricole en place (SSA, secteur privé, OPA,...). L'ampleur des problèmes impose une recherche optimale d'efficacité et d'efficience.

La FAR s'inscrit dans l'amélioration de l'environnement global de l'ETFP, en lien avec le MEFTP (organisation système, révision cadre réglementaire, amélioration de la qualité de l'enseignement, des programmes et attrait des sites de formation, normalisation, agrément, accréditations...).

La FAR s'inscrit dans ce cadre de mise en cohérence de l'ETFP et des ses démembrements territoriaux (GREFTP), qu'elle contribue à définir et à actionner en fonction des spécificités du secteur. Dans ce cadre, le dispositif de FAR doit définir ses propres outils de capitalisation, de pilotage, de concertation, de coordination et de suivi.

En fin, la formation agricole et rurale doit s'inscrire dans un dispositif institutionnel simple et cohérent.

## 4.2. Les attentes des acteurs vis-à-vis de la formation agricole et rurale

La stratégie nationale de formation agricole et rurale accompagne une vision politique qui repose sur la réduction de la pauvreté rurale. Celle-ci passe par un accroissement significatif du PIB agricole (croissance annuelle supérieure à 5 %). Le secteur agricole exige une haute intensité de main d'œuvre qui pourra permettre un meilleur partage de la richesse produite. La croissance du secteur agricole suppose donc de répondre de manière appropriée à la demande croissante des marchés internes et externes. La compétitivité du secteur repose en particulier sur l'amélioration de sa productivité globale et des services liés (commerciaux aval et amont, information, conseil...), l'application des exigences relatives à la qualité des produits, le respect des normes environnementales, une meilleure organisation des acteurs et des filières...

Pour les **départements en charge de l'agriculture**, la formation agricole doit contribuer à réaliser les objectifs de sécurité alimentaire, à faire du secteur agricole une source majeure de revenus d'exportation, à réduire les importations de denrées alimentaires et primaires et à créer des emplois. Les besoins directs en ressources humaines des ministères se rattachent aux fonctions de conception de cadre de politiques et de leur suivi, de concertation et de coordination, de production et de gestion de statistiques, de certification et de contrôle.

Pour les **entreprises privées, les ONG et les projets**, la formation agricole et rurale doit répondre aux besoins en ressources humaines pour conduire avec davantage d'efficacité leurs fonctions de service aux producteurs et de production. Leurs besoins en ressources humaines concernent principalement les cadres intermédiaires directement opérationnels (conseillers, vulgarisateurs, chefs de ferme, techniciens spécialisés) et des cadres supérieurs également directement opérationnels principalement dans les domaines des spéculations spéciales (vanille, girofle, lait, canne à sucre...), de la recherche appliquée et de la gestion des fonctions commerciales (gestion des processus de production et post récolte, marchés, normes, traçabilités, labels, contrôle de qualité...).

Pour les **organisations professionnelles agricoles**, la priorité repose sur la formation de leurs responsables. Il s'agit pour ceux-ci d'acquérir les compétences nécessaires pour jouer le jeu d'une gestion paritaire du secteur (conception, suivi, négociation de politiques et de programmes), pour piloter leurs organisations et gérer leur personnel. Leurs besoins en ressources humaines concernent principalement les cadres intermédiaires directement opérationnels (conseillers, vulgarisateurs, gestionnaires, techniciens spécialisés) et des cadres supérieurs également directement opérationnels, principalement dans les domaines des spéculations spéciales (vanille, girofle, lait, canne à sucre...), des fonctions commerciales (gestion des process, prospection de marchés, passation de contrats, normes, traçabilités, labels, contrôle de qualité...), et des fonctions de direction (gestion stratégique et administrative).

Les **jeunes ruraux** désirent apprendre un métier qui leur permettra de s'installer et de pratiquer une agriculture performante, de gérer leur exploitation, d'exercer des responsabilités professionnelles ou de s'insérer sans difficultés dans le monde du travail.

Les **exploitants agricoles** recherchent des conseillers qui leur permettront de mieux conduire leur exploitation, de mieux gérer leurs activités de production, d'innover et de maîtriser leur trésorerie. Ces activités de conseil ont un sens si elles contribuent à l'amélioration des revenus de l'exploitation, à la couverture de ses besoins de base, à la minimisation des risques.

Les **établissements de formation** ressentent un manque important de formateurs professionnels qui allient les savoirs techniques aux compétences pédagogiques, et de spécialistes en ingénierie de formation aptes à analyser les besoins de secteurs d'activités ou de publics particuliers et à les transformer en produit de formation.

L'ensemble des acteurs se retrouve effectivement autour d'une vision commune, explicitée dans les documents intermédiaires de la SNFAR, qui exprime la nécessité de mettre en place les compétences aptes à accompagner le développement d'une agriculture performante, durable, soucieuse de la préservation des ressources et du devenir des générations futures.

Le faible niveau d'instruction (32,2 % d'analphabètes en milieu rural), les taux de déperdition scolaire élevés (40 % pour le primaire, de 77 % pour le secondaire du premier cycle, et de 91 % pour le secondaire du second cycle), et les difficultés des agriculteurs d'accéder à des services de conseil ou de formation (plus de 50 %) constituent de lourds handicaps. Le renforcement de la formation de base des producteurs, et en particulier des jeunes, est une exigence première du développement du secteur agricole.

### 4.3. Les conditions de réussite de la stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR)

Différentes contraintes ont pu être évoquées par rapport au dispositif de formation agricole et rurale. Un certain nombre de points méritent d'être pris en compte dans le futur.

**Une nécessaire ligne directrice.** Le dispositif de FAR s'inscrit dans le cadre d'une stratégie claire de développement du secteur agricole (en particulier le PSA dont il devrait constituer une sous composante), qui s'articule aux orientations définies dans les autres secteurs

d'activités qui intéressent les jeunes ruraux (et formalisées dans le cadre d'une politique claire de formation technique et professionnelle). L'agriculture n'est plus en mesure d'absorber la totalité des jeunes ruraux en âge de travailler. Il est donc nécessaire d'appuyer le développement de métiers qui correspondent aux besoins de développement du secteur agricole (transport, infrastructures, commerce, gestion...), ou de métiers porteurs (tourisme,...). La diversification de l'offre d'emploi en milieu rural devrait contribuer à réduire la pression sur la terre et à améliorer les conditions de professionnalisation du métier d'agriculteur (disponibilité foncière plus importante, environnement de l'activité de production améliorée, développement de nouveaux débouchés ou de sources de diversification de revenus pour les ménages agricole...). Le point d'ancrage de la SNFAR reste objet de nombreux débats : faut-il la limiter son contenu aux seuls métiers de l'agriculture, où lui permettre de toucher plus globalement au problème d'emploi des cohortes de jeunes ruraux. Il semble nécessaire d'être pragmatique, la question de l'emploi des jeunes ruraux s'inscrit dans une politique globale de développement économique dont la mise en œuvre nécessitera beaucoup de temps. La question centrale pour la SNFAR (en lien avec la SSA et d'autres axes sectoriels) est effectivement de rendre l'agriculture malgache plus compétitive, mobilisatrice de richesses, de manière à ce qu'elle constitue un tremplin pour le développement d'autres secteurs d'activités.

**Un indispensable cadrage**, tous les besoins ne peuvent être pris en compte simultanément. Les ressources humaines et financières disponibles ne le permettraient pas. La formation initiale reste le chantier de fonds, car elle constitue un levier puissant de développement du secteur, en particulier pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Services aux Agriculteurs (SSA). Elle concerne en particulier la formation au métier d'agriculteur et la formation des techniciens de différents niveaux (dont la formation de formateurs), ainsi que leur recyclage. Le dispositif mis en place doit être centré sur le développement de l'exploitation agricole, en lien avec celui d'une meilleure organisation des filières stratégiques pour l'économie du pays (selon les préoccupations de sécurité alimentaire, d'import substitution, exportations).

**Sans moyens pas de formation**. La formation n'est pas une activité lucrative et les formateurs ne sont pas des financiers. Des mécanismes de financement appropriés de la formation agricole et rurale doivent être définis, en lien avec ceux du PSA et de la SSA. Ils doivent assurer la continuité des établissements et stimuler leur capacité d'innovation pédagogique en lien avec l'évolution de la demande. Pour éviter de compliquer le dispositif de financement de l'agriculture et éviter les doubles emplois de fonds, le mécanisme de financement de la FAR devrait s'inscrire dans le cadre du projet de Fonds de Développement Agricole, dont il pourra constituer un volet. Il inclut la participation de la profession et du secteur privé dans la prise en charge des besoins et sa gestion, cela par le biais de mécanismes simples. Cela induit une nécessaire gestion paritaire et régionalisée de la SNFAR.

**Un référentiel de travail commun**. Il est nécessaire de clarifier le cadre institutionnel et juridique de la formation agricole et rurale, de manière à en simplifier l'organisation et la gestion et à améliorer la coordination inter acteurs. Cela implique de préciser les normes pédagogiques et les standards de qualification, d'assurer la coordination des accréditations, d'adapter les textes réglementaires, d'assurer un suivi des flux de sortants et d'assurer une adaptation régulière des référentiels métiers et des programmes pédagogiques correspondants.



**Une adéquation offre-demande formation forte et réaliste** pour atténuer avec pragmatisme les problèmes d'emploi. L'implication des acteurs du développement agricole est nécessaire dans la vie des établissements de formation, la définition des profils métiers et des contenus pédagogiques, l'accompagnement des étudiants, le suivi post-formation et le financement de la formation. Des mécanismes doivent être développés pour optimiser les moyens existants en lien avec les exigences de l'économie et des employeurs.

#### 4.4. Lignes de construction

La formation agricole et rurale rejoint un certain nombre de préoccupations prioritaires :

- Former et faciliter l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs aptes à prendre à leur compte les grandes préoccupations de l'économie de la nation (sécurité alimentaire, développement des exportations agricoles, réduction des importations alimentaires), tout en contribuant à la réduction de la pauvreté rurale (utilisation de main d'œuvre, développement de nouveaux métiers....) ;
- Former des responsables professionnels aptes à s'impliquer dans la négociation et la gestion des changements, faciliter les choix stratégiques au sein de leurs organisations et dans la conduite de la politique agricole du pays, permettre à leurs OP/OPA de délivrer des services utiles à leurs membres ;
- Former (formation initiale, perfectionnement)
  - (i) des techniciens conseillers de terrain aptes à accompagner les changements au niveau des exploitations (et de leurs organisations) et leur intégration au sein des filières,
  - (ii) des techniciens spécialisés aptes à assurer l'insertion de l'agriculture malgache dans l'économie de marché tout en respectant les exigences environnementales et de sécurité sanitaire, et
  - (iii) des formateurs aptes à transmettre des connaissances aux futurs agents qui accompagneront les EAF ;
- Garantir l'adéquation offre/demande de formation et l'insertion professionnelle des jeunes formés, en instituant des mécanismes paritaires et décentralisés de pilotage et de gestion de la SNFAR, en favorisant une organisation rationnelle des établissements de formation (réduire les disparités régionales et thématiques, optimiser les structures sur le plan du fonctionnement....), en améliorant la cohérence d'ensemble du dispositif (réduire les disparités régionales, développer de nouvelles filières, assurer des paliers entre les différents cycles de formation, harmoniser les procédures d'accréditation et de qualification, organisation du contrôle de qualité....).

La conduite de telles préoccupations suppose :

- D'inscrire la SNFAR au sein d'une politique agricole et d'un programme sectoriel agricole qui sont clairement définis et qui situent bien leurs besoins en ressources humaines et la contribution des différents sous programmes à leur satisfaction (SSA, SNFAR....). La SNFAR s'inscrit dans une stratégie d'EFTP qui assure une cohérence d'ensemble au problème de l'insertion des jeunes ruraux ;
- Que le positionnement de la SNFAR s'inscrive dans un dispositif institutionnel simple. En particulier, le rôle du Service de Formation Agricole et Rurale (SFAR) du ministère de l'Agriculture par rapport au CNFAR et au SE/CNFAR doit être précisé rapidement :

- Que le METFP, institution récente disposant de moyen réduit, puisse assurer la mise en cohérence, la mise en relation et la coordination des dispositifs sectoriels de formation professionnelle. Les instances de la formation agricole et rurale pourront contribuer au pilotage de la SNFAR au sein des structures existantes (GRETFP, GTDR...) de manière à garantir une cohérence intersectorielle optimale et prendre en compte les principaux mécanismes existants (en particulier le FDA en matière de financement).

Les pistes de réflexion pour une fondation - refondation ? - de la formation agricole et rurale peuvent être définies autour des préoccupations qui animent les principaux acteurs du développement agricole :

Pour la **profession agricole** il est prioritairement question de :

- Développer les centres de formation au métier d'agriculteur pour préparer des jeunes à développer des exploitations performantes et à prendre des responsabilités professionnelles ;
- Définir des mécanismes qui assurent l'insertion ou l'installation des jeunes au sortir des établissements de formation initiale ou de perfectionnement ;
- Restaurer les cycles de formation à la responsabilité professionnelle.

Les préoccupations centrales des **ministères en charge de l'agriculture** s'articulent autour de :

- Pilotage et de la gestion de la formation agricole et rurale en s'appuyant sur le SFAR. Il serait en particulier en charge d'élaborer des outils statistiques pour de connaître avec précision l'offre de formation, l'animation d'un processus paritaire décentralisé pour identifier besoins en ressources humaines définis par le PSA, améliorer le cadre réglementaire de la FAR, élaborer un plan d'action FAR et établir un mécanisme de suivi... ;
- Renforcement de l'adéquation offre/demande de formation par une plus forte concertation entre les différents acteurs pour définir les référentiels métiers, les curricula, les modalités pédagogiques, assurer le suivi, et sécuriser l'insertion des jeunes formés.

Pour les **acteurs de la formation**, en particulier les institutions de formation, il est question de :

- Développer la formation de techniciens, au sein d'un réseau de centres de formation spécialisés complémentaires, répondant aux exigences de la demande : formation de conseillers agricoles et de gestion, formation de techniciens spécialisés (élevage, aquaculture, horticulture, cultures d'exportation, canne à sucre...), formation de cadres d'organisations professionnelles, formation de spécialistes de mise en marché de produits... ;
- Développer une offre de perfectionnement professionnel qualifiant pour des agents de terrain, des techniciens agricoles ou des formateurs en activité (conseil agricole, conseil de gestion, pédagogie, cultures spéciales...);
- Développer d'une offre de formation sous forme de « clusters » (incluant des institutions de formation, de recherche appliquée, des organisations professionnelles et des entreprises privées...) autour de filières (aquaculture/pisciculture, apiculture, sériciculture, cultures d'exportations, canne à sucre, coton biologique, plantes à huiles essentielles...) et de fonctions stratégiques (itinéraire bio, certification, contrôle de qualité, traçabilité, gestion coopérative, commerce des produits agricoles, ....) ;
- Renforcer la qualité des formations (ancrage pratique, ouverture aux techniques modernes...)

- Développer des spécialisations relatives au développement des filières, au commerce international des produits agricoles, à la normalisation/labellisation, à l'ingénierie de formation au sein des établissements de formation supérieure ;
- Etablir la place et le rôle des institutions de la SNFAR au sein de dispositif national d'ETFP, en particulier en termes d'accréditation, de qualification, de normalisation, de contrôle de qualité.

**L'ensemble des acteurs** s'accorde sur la nécessité de mettre en place un système de financement pérenne de la formation agricole à gestion paritaire, cela autour de trois principes :

- (i) la nécessité d'aller dans le sens d'une harmonisation et d'une simplification des procédures de financement
- (ii) stimuler la participation du secteur privé en particulier en l'impliquant dans la gestion des institutions de formation,
- (iii) impliquer les professionnels dans les processus de programmation, de décision, de financement, et de suivi.

# Bibliographie

## Etudes, rapports et documents

- Agriculteurs Français et Développement International (AFDI)/CARE/  
Formation pour l'Epanouissement et le Renouveau de la Terre (FERT).
- 2011 *Evaluation finale des projets « mise en place des Fonds Régionaux de Développement Agricole (FRDA) »*. Rapport final. Ministère de l'Agriculture. 96 p.
- ANDRIANIRINA, N., RAMBOARISON, R. & RANDRIANARISON, L.
- 2009 *Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural, phase II*. Unité de Politique pour le Développement Rural (UPDR), Equipe Permanente de Pilotage du Plan d'Action pour le Développement Rural (EPP-PADR), APB Consulting. 228 p..
- Banque Mondiale
- 2001 *Education et formation à Madagascar. Vers une politique nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté*. 34 p.
- 2002 *Education et formation à Madagascar. Vers une politique nouvelle pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté*. 232 p., « Les rapports économiques de la Banque Mondiale ».
- 2003 *Madagascar : Revue du Secteur Rural et Environnemental*. Vol. I : Rapport Principal. Décembre, 70 p.
- 2008 *Madagascar. A la Recherche du temps perdu vers une croissance soutenue et équilibrée. Mémoire Economique sur le Pays*. Volume 1 : Rapport principal. Novembre 211 p.
- 2008 *Les défis de l'expansion l'enseignement secondaire et de la formation à Madagascar*. 122 p., « Document de travail de la Banque Mondiale » n° 143.
- 2010 *Madagascar, vers un agenda de relance économique*. Juin, 364 p.
- 2011 *L'urbanisation ou le nouveau défi malgache*. Présentation Powerpoint de 17 diapositives. Mai.
- BARLET, S., BARON, C. & LEJOSNE, N.
- 2011 *Métiers porteurs : le rôle de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'insertion professionnelle à partir de l'analyse de trois pays en développement*. Groupe de Recherche et d'Echange Technologique (GRET)/Agence Française de Développement (AFD). Avril. 78 p., « Document de travail », n°111.
- Bureau pour le Développement de la Production Agricole (BDPA)
- s.d. *Enseignement agricole secondaire à Madagascar. Formation et besoins des cadres ruraux de 1967 à 1980*. Tome 1. 130 p.
- Bureau d'Expertise Sociale et Technique (BEST)/  
Centre International d'Education et d'Aménagement Concerté (CIEPAC)
- 2008 *Etude sur la formation agricole à Madagascar : état des lieux et plans d'action*. Rapport final. Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche (MAEP). 178 p.
- Bureau d'Expertise Sociale et Technique (BEST)/  
Centre International pour le Développement de l'Agriculture Méditerranéenne (CINAM)
- 1994 *Evaluation du système d'enseignement, de recyclage et de la formation agricole. Rapport définitif*. Tomes 1, 2, 3 et 4. Ministère du Développement Rural, Programme de Restructuration de l'Enseignement et de la Formation Technique (PREFTEC). Février 453 p..
- Bureau international de l'Education
- 2001 *Le développement de l'éducation. Rapport national Madagascar*. 66 p.
- BOGAS, M.
- 1998 *L'articulation offre demande de la formation rurale. Rapport de synthèse Madagascar*. Avril, 119 p. et annexes.

BOLIO, A., CUVIER, Y., FERNIER, G., MARSHALL, E. & SAYANOFF-LEVY S.

2006 *Mission d'audit de modernisation. Rapport sur l'enseignement technique agricole.* Juin, 129 p.

BROCHET, M., DEBOURS, P., FUSILLIER, C. & MARAGNANI, A.

2001 *La formation et l'information des ruraux. La formation des agriculteurs et agricultrices.* 20 p.

Centre de Formation de Technicien animateur Rural (CEFTAR), Madagascar

2011 *Formation technicien animateur rural.* 36 p.

Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)/  
Institut Catholique de Madagascar (ICM)/Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

2008 *Migrations internes et villes secondaires.* Septembre, 25 p.

Centre d'information Technique et Economique (CITE)/

Service de Coopération et d'Action Culturelle (SCAC), Madagascar

2003 *Rapport portant sur les réflexions concernant la problématique de la formation et de l'information en milieu rural.* Avril, 70 p.

COURY, D.

1996 *Le phénomène de déscolarisation dans l'agglomération urbaine d'Antananarivo. L'investissement est-il encore rentable ?* Projet MADIO, Institut de Recherche pour le Développement (IRD). 15 p.

Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale (CTA)

2011 « Modernisation des exploitations agricoles. Les chemins de la réussite », *Spore*, numéro hors série, août. 34 p.

DELAUNAY, V.

2011 « Les enfants placés pour raisons économiques à Madagascar », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* (IRD), n° 61, mai, pp. 1-6

DIAGNE, D. & JOLIET, B.

1999 « La formation des responsables paysans », *Inter Réseaux*, Mars, 96 p.

ELYAH, A.

2007 « La diffusion du SRI à Madagascar : quels problèmes à quels niveaux », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* (IRD), n° 27, mai, pp. 1-4

Formation pour l'Epanouissement et Le Renouveau de la Terre (FERT)/Association Formagri/Agriculteurs  
Français et Développement International (AFDI)

2010 Formation des futurs responsables agricoles. Capitalisation des acquis de FORMAGRI. 91 p..

GASTINEAU, B., MARTIGNAC, C., RAKOTONARIVO, A. & RAMIALISON, Z.

2008 *Migrations internes et villes secondaires. Dimensions structurelles de la libéralisation pour l'agriculture et le développement rural, phase II.* Document annexe du rapport principal Ruralstruc phase 2. Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD), ICM, Institut de Recherche pour le Développement (IRD). Septembre, 25 p..

GASTINEAU, B. & RAKOTOSON, L.

2006 « La population et le développement rural à Madagascar », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* (IRD), n° 20, octobre, pp. 1-5

GASTINEAU, B. & RAJAONARISOA, S.

2005 « La population malagasy sera de 40 millions d'ici 25 ans si aucune mesure n'est prise », Institut de Recherche pour le Développement (IRD), *Bulletin d'information sur la population de Madagascar*, n° 1, janvier, 5 p.

Institut National de la Statistique (INSTAT), Madagascar

1999 *Etat de la statistique sur l'emploi à Madagascar : diagnostic et propositions.* Projet Madio. 11 p.

2002 Enquête auprès des ménages 2001. Rapport principal. Novembre, 167 p.

- 2004 Situation économique au 1 janvier 2004. 77 p.  
 2005 Situation économique au 1 janvier 2005. 88 p.  
 2006 Enquête auprès des ménages 2004. Rapport principal. Janvier, 190 p.  
 2006 Enquête auprès des ménages 2005. Rapport principal. Juin, 238 p.  
 2007 Situation économique au 1er Janvier 2006. Mars, 80 p.  
 2009 Situation économique au 1 janvier 2008. 78 p.  
 2010 Situation économique au 1er Janvier 2010. Avril, 75 p.  
 2011 Tableau de bord de l'économie de Madagascar. N° 3. Janvier, 22 p.  
 2011 Tableau de bord de l'économie. N° 4. Juillet, 26 p.  
 2011 Enquête auprès des ménages 2010. Rapport principal Août, 378 p.

#### Inter-Réseaux-Développement Rural

- 2010 « Entretien avec Mamy Rajohanesa, Président de l'Association pour le progrès des paysans (FIFATA) à Madagascar », *Grain de Sel* n°50, 3 p. (« Les entretiens de Grain de Sel »).

#### IONI HARIVÉLO, T.

- 2007 *Analyse des politiques et stratégies de développement rural à Madagascar depuis l'indépendance*. Mémoire de Fin d'études pour l'obtention du diplôme de Maîtrise ès Sciences Economiques. Décembre, 74 p..

#### Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

- 2007 « Scolarisation des filles et des garçons : le rôle de la famille », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* (IRD), n° 31, octobre, 8 p.

#### LAHETJUZAN, P.

- 1970 *La formation, élément essentiel des actions de vulgarisation. L'exemple de l'opération productivité agricole à Madagascar*. Ministère de l'Agriculture, de l'Expansion rurale et du Ravitaillement. 182 p.

#### LAROCHE, C.

- 2011 *Les dispositifs et les systèmes de financement de la formation professionnelle et technique agricole et rurale à Madagascar*. Volume 1. Réseau Formation Agricole et Rurale. Janvier, 183 p.

#### Ministère de l'Education nationale (MEN), Madagascar

- 2008 *Rapport d'Etat sur le Système Educatif National (RESEN)*. Août, 149 p.

#### Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (MENRS), Madagascar

- 2004 *Rapport national sur le développement de l'éducation à Madagascar. Plan stratégique de réforme et de développement du secteur éducatif*. 36 p.

#### Ministère de l'Enseignement supérieur (MES), Madagascar

- 2007 *Harmonisation des quatre licences professionnelles appuyées par le FSP 2007-2010*. Présentation powerpoint. Octobre 2007. 60 diapositives.

#### Ministère d'Etat du Développement rural et de la Réforme foncière, Madagascar

- 1994 *Stratégie en matière de d'enseignement et de formation agricole*. Novembre, 7 p.

#### Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

2009. *Quelle formation professionnelle pour les déscolarisés ?*, 137 p.

#### PETITJEAN, B.

- 1999 Document de réflexion sur la formation agricole et rurale à Madagascar. Janvier, 41 p.

#### Programme National Foncier (PNF), Madagascar

- 2008 *Etude des besoins en formation pour la réforme foncière à Madagascar*. Rapport final. Juillet, 28 p.

#### RAJAONARIVÉLO, M.S.

- 1976 *Essai d'adaptation de l'enseignement supérieur agricole aux conditions malagasy*. Mémoire de fin d'études de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA). 83 p.

RAKOTOSON, L.

2010 « La baisse de la fécondité en milieu rural malgache », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* (IRD), n° 55, mars, pp. 1-5

RALAIVAOHITA, D.

1969 *Problèmes et perspectives de la vulgarisation agricole à Madagascar*. Mémoire de fin d'études de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie (ESSA). Université d'Antananarivo. 171 p.

RALALASAHONDRA, A. M.

2005 « Droit et accès à l'enseignement scolaire à Madagascar », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* (IRD), n° 9, septembre 2005. p. 1-4.

RAMILISON, H.

2007 *La problématique de la formation des jeunes ruraux à Madagascar*. 3 p.

RANDRIAMAHALEO, T.

2006 *Etude sur l'emploi et les groupes vulnérables à Madagascar*. Septembre, 46 p.

RASOLOFONIRINA, F. & RATOHIARIJAONA, S.

2009 « La formation agricole et rurale à Madagascar », communication à l'Atelier International « Crises alimentaires : la formation des ruraux en question » ; Food and Agriculture Organisation (FAO), Rome ; 4 et 5 juin, 5 p.

RAZAFINIMPIASA, H.

2005 *Formation technique et professionnelle des néo alphabétisés. Phases : 2001-2005 et 2006-2009* : Programme conjoint Madagascar / Système des Nations Unies pour la promotion de l'Education pour tous, volet Education Non Formelle. Point focal du Ministère de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (MENRS) auprès du programme conjoint, en charge de la formation technique et professionnelle de base. XIème Journées d'études Ingénierie des dispositifs de formation à l'international « Stratégie de la connaissance au service des agricultures familiales ». Les relations entre recherche, développement et formation. 8-9 décembre 2005, Agropolis International, Montpellier, 4 p.

RAZANAMIADANA, N.

1982 *Contribution à l'évaluation du système scolaire agricole à Madagascar*. Mémoire de fin d'études de l'Ecole Supérieure des Sciences Agronomiques (ESSA). 83 p.

Réseau international FAR (Formation Agricole et Rurale)

2011 *Les enjeux du financement de la formation agricole et rurale en Afrique*. Réseau FAR, Montpellier, « Dossier thématique » n°1, Juin.

SANDRON, F.

2007 « Population et développement dans les Hautes Terres de Madagascar », *Bulletin d'information sur la population de Madagascar* (IRD), n° 33, décembre, p. 1-4.

TIM-Consultants

2000 *Grille d'analyse des systèmes de formation Professionnelle*. Rapport définitif. Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID), Ministère des Affaires étrangères, Paris, Mars, 56 p.

WALTHER, R. & GABURON, A.

2006 *Les mécanismes de financement de la formation agricole dans cinq pays d'Afrique subsaharienne*. Rapport final. Institut du Temps Géré. Direction générale de la Coopération internationale et du Développement (DGCID), Ministère des Affaires étrangères, Paris, 69 p.

## Textes juridiques

- Arrêté n° 501/99 fixant les conditions d'admission, le régime et l'organisation de la formation dans les écoles Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion rurale (EASTA-PRO)
- Arrêté n° 921/94 du 7 mars 1994 fixant les conditions d'admission, le régime et l'organisation de la Formation dans les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA).
- Arrêté n° 922/94 du 7 mars 1994 fixant la structure et l'organisation générale des Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et portant siège de ces écoles.
- Arrêté n° 20 586/2008 du 19 novembre 2008, fixant le taux de participation aux frais d'internat dans les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion rurale (EASTA-PRO)
- Arrêté n° 20 586/2008 du 19 novembre 2008, fixant le taux de participation aux frais d'internat dans les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion rurale (EASTA-PRO)
- Arrêté n° 20 587/2008 du 19 novembre 2008, fixant les taux de frais de stage ou de voyage d'études dans les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion rurale (EASTA-PRO)
- Arrêté n° 20 588/2008 du 19 novembre 2008, fixant le tarif horaire des heures de cours dans les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion rurale (EASTA-PRO)
- Arrêté n° 37 320/2010 du 25 octobre 2010, fixant les taux de frais de stage ou de voyage d'études des élèves dans les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA) et les Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion rurale (EASTA-PRO)
- Décret n° 84 394 du 13 novembre 1984 portant création des Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles (EASTA)
- Décret n° 99 229 du 19 novembre 1998 portant création et fixant le statut des Ecoles d'Application des Sciences et Techniques Agricoles et de Promotion rurale (EASTA-PRO)



## Annexes

### Nota :

Les Termes de référence, semblables pour les trois études, figurent en annexe de la synthèse de l'analyse comparée des trois pays et n'ont pas été répétés ici.

## 1. Chronogramme de la mission

Date	Institution rencontrée	Type d'organisation	Lieu	Région
22/07/2011	SFAR	Service de l'Etat	Antananarivo	Analamanga
24/07/2011	Voyage Antananarivo – Fianarantsoa			
25/07/2011	Test et ajustement des outils d'enquête			
26/07/2011	DDR Matisatra Ambony	Service de l'Etat	Fianarantsoa	Matsiatra Ambony
26/07/2011	Collège Agricole Soarano	Centre de formation	Ambalavao	Matsiatra Ambony
26/07/2011	Antenne CITE Ambalavao	ONG	Ambalavao	Matsiatra Amboni
27/07/2011	FRDA Matsiatra Ambony	Projet	Fianarantsoa	Matsiatra Ambony
27/07/2011	CCCE	Centre de formation	Fianarantsoa	Matsiatra Ambony
27/07/2011	EASTA Iboaka	Centre de formation	Alakamisy Am-bohimaha	Matsiatra Ambony
27/07/2011	MFR Manandroy	Centre de formation	Manadroy	Matsiatra Ambony
28/07/2011	Centre Bel Avenir	Centre de formation	Fianarantsoa	Matsiatra Ambony
28/07/2011	Saha Betsileo	Projet	Fianarantsoa	Matsiatra Amboni
28/07/2011	Collège Agricole Ambondromisitra	Centre de formation	Ambondromisitra	Amoron'i Mania
28/07/2011	Antenne CITE Ambositra	ONG	Ambositra	Amoron'i Mania
28/07/2011	VOZAMA	ONG	Ambositra	Amoron'i Mania
28/07/2011	AROPA Amoron'i Mania	Projet	Ambositra	Amoron'i Mania
28/07/2011	CSA Ambositra	ONG	Ambositra	Amoron'i Mania
28/07/2011	PFRDA Matsiatra Ambony	Projet	Fianarantsoa	Matsiatra Amboni
29/07/2011	FERT	ONG	Antsirabe	Vakinankaratra
29/07/2011	SOCOLAIT	Société	Antsirabe	Vakinankaratra
29/07/2011	DRDR Vakinankaratra	Service de l'Etat	Antsirabe	Vakinankaratra
29/07/2011	CAF Antsirabe	Centre de formation	Antsirabe	Vakinankaratra
03/08/2011	DRDR Analamanga	Service de l'Etat	Antananarivo	Analamanga
03/08/2011	CFP Bevalala	Centre de formation	Antananarivo	Analamanga

Date	Institution rencontrée	Type d'organisation	Lieu	Région
03/08/2011	MTC	Centre de formation	Antananarivo	Analamanga
04/08/2011	ONG Hardi	ONG	Antananarivo	Analamanga
04/08/2011	EPSA Bevalala	Centre de formation	Antananarivo	Analamanga
04/08/2011	Saha Imerina	Projet	Antananarivo	Analamanga
04/08/2011	Salohi	Projet	Antananarivo	Analamanga
05/08/2011	AROPA	Projet	Antananarivo	Analamanga
05/08/2011	CNEAGR	Centre de formation	Antananarivo	Analamanga
05/08/2011	SEPCM	Société	Antananarivo	Analamanga
06/08/2011	BRL	Société	Antananarivo	Analamanga
08/08/2011	SAF/FJKM	ONG	Antananarivo	A
16/08/2011	DRDR Atsinanana	Service de l'Etat	Toamasina	Atsinanana
16/08/2011	CTHT	Centre technique	Toamasina	Atsinanana
16/08/2011	PPRR	Projet	Toamasina	Atsinanana
16/08/2011	SAF/FJKM Toamasina		Toamasina	Atsinanana
16/08/2011	SAHANALA	GIE	Antananarivo	Analamanga
17/08/2011	PSDR Toamasina	Projet	Toamasina	Atsinanana
17/08/2011	Antenne CITE Taomasina	ONG	Toamasina	Atsinanana
17/08/2011	AVSF	ONG	Toamasina	Atsinanana
17/08/2011	Coopération Décentralisée Basse Normandie		Toamasina	Atsinanana
17/08/2011	Coopération Décentralisée Haute Normandie		Toamasina	Atsinanana
17/08/2011	EASTA Toamasina	Centre de formation	Toamasina	Atsinanana
17/08/2011	ODDIT	ONG	Toamasina	Atsinanana
18/08/2011	Centre Saint Benoit	Centre de formation	Fénérive	Analajirofo
18/08/2011	APDRA	ONG	Toamasina	Atsinanana
18/08/2011	CASEDIFEN	ONG	Fénérive	Analajirofo
18/08/2011	Manaode	ONG	Toamasina	Atsinanana
18/08/2011	PROSPERER	Projet	Antananarivo	Analamanga
19/08/2011	Projet Ambatovy	Société	Toamasina	Atsinanana
21/08/2011	Voyage Antananarivo – Majunga			
22/08/2011	DRDR Boeny	Service de l'Etat	Majunga	Boeny
22/08/2011	Mazava	Centre de formation	Marovoay	Boeni
22/08/2011	EASTA Majunga	Centre de formation	Majunga	Boeni
22/08/2011	BEST	Société	Antananarivo	Analamanga
22/08/2011	CSA Marovoay	ONG	Marovay	Boeny
23/08/2011	IBA	Centre de formation	Majunga	Boeni
23/08/2011	SAF/FJKM Majunga		Majunga	Boeni
23/08/2011	PSDR Majunga	Projet	Majunga	Boeny
23/08/2011	CDCC	Centre de recherche et de formation	Majunga	Boeni
24/08/2011	CSA Mampikony	ONG	Mampikony	Sofia
24/08/2011	CSA Port Bergé	ONG	Port Bergé	Sofia
24/08/2011	DRDR Sofia	Service de l'Etat	Antsohy	Sofia
25/08/2011	Aga Kahn Fodation	Projet	Antsohy	Sofia

Date	Institution rencontrée	Type d'organisation	Lieu	Région
25/08/2011	FFTS	Organisation Professionnelle	Antsohy	Sofia
25/08/2011	Collège agricole Befandriana	Centre de formation	Befandriana	Sofia
26/08/2011	Miaraka Miasa Isaka	Centre de formation	Port Berge	Sofia
01/09/2011	BIONEXX	Société	Antananarivo	Analamanga
01/09/2011	CNCC	Association professionnelle	Antananarivo	Analamanga
01/09/2011	CODAL	Société	Antananarivo	Analamanga
01/09/2011	FIDA	Organisation Internationale	Antananarivo	Analamanga
01/09/2011	SOMEAH	Société	Antananarivo	Analamanga
02/09/2011	FTHM	Société	Antananarivo	Analamanga
02/09/2011	IMV	ONG	Antananarivo	Analamanga
08/09/2011	BIMTT	Association	Antananarivo	Analamanga
08/09/2011	Coopération décentralisée de l'île de la Réunion		Antananarivo	Analamanga
08/09/2011	Service Juridique du MINAGRI	Service de l'Etat	Antananarivo	Analamanga
09/09/2011	Direction du Budget/MINAGRI	Service de l'Etat	Antananarivo	Analamanga
09/09/2011	DRH/MINAGRI	Service de l'Etat	Antananarivo	Analamanga
09/09/2011	EAM	ONG	Antananarivo	Analamanga
13/09/2011	CITE	ONG	Antananarivo	Analamanga
13/09/2011	Direction Apprentissage du METFP	Service de l'Etat	Antananarivo	Analamanga
13/09/2011	Réunion avec la mission CapEPT/ETFP de l'UNESCO			
15/09/2011	Participation à l'atelier de lancement du programme CapEPT/ETFP			
15/09/2011	Participation à l'atelier de lancement du programme CapEPT/ETFP			
13/10/2011	Préparation de l'atelier FAR de restitution de l'étude			
14/10/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier FAR de restitution des résultats de l'étude</li> <li>- Visites de sites</li> <li>- Compte rendu de l'atelier</li> </ul>			

## 2. Guides d'entretien

### 2.1. Guide d'entretien "Institutions de formation"

#### I. Informations sur l'enquête

Date de l'enquête :

Nom de l'enquêteur :

Nom de l'établissement enquêté

Localisation de l'établissement enquêté :

Adresse	
Fokontany	
Commune	
Région	
N° téléphone	
Adresse email	

Personnes rencontrées :

Nom, Prénom	Fonction	Années d'ancienneté dans l'établissement

Autres informations :

Lieu de déroulement de l'enquête :	
Heure de démarrage de l'enquête :	
Heure de fin de l'enquête :	
Durée de l'enquête :	
Observations :	

## II. Introduction de l'enquête

### 1. Présentation de l'enquêteur

- Présentation simple de l'enquêteur (Nom, prénom, statut, qualité....) ;
- Présentation du courrier d'accompagnement ;

### 2. Présentation du réseau international FAR

Ce réseau, créé début 2006, regroupe des membres d'une vingtaine de pays, dont Madagascar qui est impliqué dans son pilotage. Il se destine à devenir un centre de ressources pour toute institution et tout acteur concernés par la formation agricole et rurale (organisations de producteurs, établissements de formation, formateurs, techniciens vulgarisateurs, décideurs...). Le secrétariat du Réseau FAR est localisé à Montpellier (cf. plaquette)

### 3. Présentation de l'objet, de l'objectif et des résultats de l'étude

Les enquêtes en cours sont destinées à **recueillir des avis, des propositions et à fournir des données pour une étude intitulée** « analyse comparée des processus de mise en œuvre et de transformation des dispositifs de formation agricole et rurale dans trois pays d'Afrique : Cameroun, Maroc et Madagascar ».

Cette étude doit contribuer « **à une meilleure connaissance des dispositifs nationaux de formations professionnelles agricoles au Cameroun, au Maroc et à Madagascar** ».

Cette étude a pour **objectif de capitaliser** (i.e. synthétiser les informations utiles « pour aujourd'hui, pour demain et pour tous ») **les expériences de réforme de la formation technique et professionnelle agricole et rurale** en cours dans les trois pays.

Dans le cadre de l'étude Madagascar, les principaux résultats proposés sont de :

- **Mieux comprendre** comment la dimension « renforcement des capacités des acteurs » a été intégrée au sein des politiques agricoles rurales au cours des vingt cinq dernières années et comment elle a été mise en œuvre ;
- **Recueillir les et décrire les principaux enseignements des expériences** en matière de formation agricole et rurale, en particulier en ce qui concerne le conseil/vulgarisation agricole, la professionnalisation des agriculteurs et de leurs organisations, la formation des techniciens, la formation de formateurs, l'alphabétisation des adultes ;
- **Analyser** les évolutions des différents modèles de formation (diplômant, qualifiant, certifiant,...) et l'adaptation du cadre réglementaire actuel ;
- **Formuler des propositions opérationnelles** susceptibles d'alimenter la stratégie nationale de FAR (SNFAR).

#### 4. Pourquoi le choix de l'institution

Trois zones géographiques ont été choisies pour réaliser cette étude complémentaire d'études précédentes (Matsiatra Ambony/Amoron'i Mania, Antsinanana/Analajirofo, Boeny/Sofia).

L'institution choisie dispose d'une expérience reconnue dans l'un des cinq domaines de travail ciblés : le conseil/vulgarisation agricole, la professionnalisation des agriculteurs et de leurs organisations, la formation des techniciens, la formation de formateurs, l'alphabétisation des adultes.

Une trentaine d'institutions seront enquêtées dans les trois régions.

#### 5. Conduite de l'entretien

Il s'agit principalement d'effectuer une analyse rétrospective de l'adéquation offre/demande formation et des facteurs qui ont pu influencer positivement ou négativement sur cet équilibre (contexte général du secteur, politiques, cadre réglementaire, clarté/confusion institutionnelle, décentralisation, financement....).

Il s'agit principalement de recueillir des faits, avis et propositions relatifs à l'histoire de l'établissement, afin de compléter les éléments des études réalisées récemment.

L'entretien durera environ 45 minutes à une heure. Il s'agit de collecter des données qualitatives et quantitatives.

Les informations statistiques dont dispose l'établissement seront sollicitées.

### III. Questionnaire d'enquête

#### 1. Description de l'institution et de ses activités

Q1. Année de création de l'établissement ?		
--	--	--

Q2. Statut de l'établissement. (de qui dépend-il ? par qui est-il reconnu ?) ?		
--	--	--

Q3. Modalités et institutions de gestion de l'établissement (conseil d'administration, conseil pédagogique....) ?

Type	Attributions	Fréquence de réunion	Observations
Conseil d'administration			
Conseil pédagogique			
Comité de direction...			

Q5. Quelles étaient les missions de l'établissement à sa création ?	
---	--

Q6. Dans le cas où ces missions ont évolué, quels en sont les raisons (description des grandes évolutions au sein de l'établissement depuis sa création) ?	
--	--

#### 2. Organisation pédagogique

## Q7. Types de formations proposées.

## a) Formation longue

Intitulé	Durée de formation	Niveau scolaire à l'entrée	Document validant la formation	Effectifs annuels

## b) Formation courte (recyclage....)

Intitulé	Durée de formation	Niveau scolaire à l'entrée	Nombre de cycles annuels	Effectifs annuels par cycle

## Q8. Zone géographique de provenance des apprenants (bassin de recrutement).

Pour les formations longues :

Pour les formations courtes :

Q9. Que faites vous pour faire connaître l'établissement (Communication sur l'offre de formation) ?



Q10. Effectifs du personnel de l'établissement.

	Personnel permanent	Personnel temporaire
Personnel en charge de l'enseignement et de la formation		
Direction et personnel administratif		
Personnel de service		
Autres (préciser) :		

Q11. Profils du personnel enseignant.

Nom, prénom	Age	Activités pédagogiques	Classes encadrées	Formation de base (diplôme, établissement)	Recyclages/formations continues

Q12. Modalités d'évaluation du personnel enseignant (en particulier les aptitudes pédagogiques de l'enseignant...)?

Q13. Grandes caractéristiques de l'organisation pédagogique de l'établissement (formation pratique/théorique, alternance, stages pratiques.....) ?

Q14. Pourcentage d'échecs/abandon par cycles et les principales causes ?

Q15. Type de suivi pédagogique en formation et post formation (en particulier les mesures relatives à l'installation et à l'application des acquis de formation) ?

Q16. Principales adaptations pédagogiques depuis la création de l'établissement (éventuellement décrire ces adaptations) ?

### 3. Infrastructures/équipements pédagogiques

## Q17. Infrastructures de formation.

**a) Infrastructure pédagogiques**

	Nombre/capacité d'accueil	Etat
Bâtiments administratifs		
Salles de classes		
Internat		
Cantine		
Atelier		
Laboratoire		
Logement du personnel		
Bâtiments de loisirs/aires de jeu		
Adduction eau		
Electricité (préciser le type d'alimentation : solaire, Jirama)		

**b) Exploitation :**

Statut foncier de l'exploitation (propriété, bail, location...) :

Superficie :

Superficies cultivées/plantées :

Spéculations/essences présentes sur l'exploitation :

Surface destinée à la formation :

**c) Activités d'élevage :**

Type de bâtiment/équipement (par exemple, ruches)	Destination	Nombre d'animaux

**d) Pisciculture :**

Surface :

Nombre d'étangs :

**e) Autres activités**

Type d'activités	Type d'infrastructures	Nombre

**Q18. Equipements**

	Type	Nombre	Année d'acquisition	Fonctionnel (oui/non)
Equipements roulants				
	Type	Nombre	Année d'acquisition	Fonctionnel (oui/non)

Matériel agricole/ équipements d'atelier				
Autres équipements de formation profes- sionnelle (artisa- nat,....).				
Autres équipements (motopompe, groupe électrogène...)				
Equipements péda- gogiques (vidéo pro- jecteur....)				
Bureautique (ordina- teurs....)				

#### **4. Situation budgétaire de l'établissement**

Q19. Evolution du budget du Centre ?

	A la création	Aujourd'hui	Prévisions
Total			
Investissements			
Fonctionnement			

Q20. Principaux postes de dépenses ?

Rang	Poste	% budget

Q21. Ressources de l'établissement.

- a) Montant des participations aux coûts de formation par les apprenants (espèce, nature).

Formation longue :

Formation courte :

Appréciation de la participation (effective, régulière, suffisantes ...) et les dispositions prises :

- b) Répartition des ressources

Type	%	Régularité de la ressource (oui/non)
Participation aux coûts de formation		
Ressources propres (préciser)		
Subventions publiques		
Subventions privées		
Autres (précisez)		

- c) Appuis non financiers (dotation de matériel, mise à disposition de personnel....)

d) Principaux partenaires financiers :

### 5. Relations institutionnelles

Q22. Quels sont les principaux partenaires techniques, professionnels et pédagogiques de l'établissement ?

Type	Type de relations	Fréquence
Organisations professionnelles		
Opérateurs privés		
ONG		
Services de l'Etat		

### 6. Appréciation de la demande en formation

Q23. Depuis la création de l'établissement, quelles actions sont engagées pour évaluer la demande en formation et son évolution ?

Q24. Quelles ont été et quelles sont vos capacités à répondre à l'évolution de la demande ?

Q25. Quelles adaptations avez-vous pu opérer (qu'avez-vous priorisé, quelles adaptations pédagogiques, quelles modifications institutionnelles, quelles évolutions au niveau des ressources humaines....)?

## **7. Participation à la politique du secteur**

Q26. Faites vous partie d'un réseau professionnel, quel services vous rend-il ?

Q27 . Êtes-vous régulièrement informé des évolutions du cadre des politiques agricoles, de formation professionnelle, et de formation agricole et rurale (national et régional)? Comment ?

Q28. Connaissez-vous la SNFAR ? Comment l'avez-vous connue?

Q29. Quelle appréciation faites-vous de cette stratégie (appréciation des forces, faiblesses, risques, priorités....)? Quelles sont vos attentes vis-à-vis de cette stratégie?

Q30. Souhaiteriez-vous participer ou être informé des actions en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques du secteur agricole et de la



formation professionnelle ? Comment ?	
---------------------------------------	--

### **9. Perspectives**

Q31. Quels sont les points forts et les problèmes récurrents de l'établissement ?	
---	--

Q32. Quels sont les besoins prioritaires de l'établissement pour le bon exercice de ses missions ?	
--	--

Q33. Avez-vous identifié de nouveaux secteurs d'activités à couvrir et de nouveaux référentiels métiers à prendre en compte ? Comment envisagez-vous de les prendre en considération ?	
--	--

## IV. Collecte d'information existante

Recueillir les informations accessibles :

- Plaquettes de présentation
- Informations statistiques,
- Statuts, règlements....
- Documents accessibles (rapports....)
- Documents de description des cycles pédagogiques
- Eventuellement informations financières

## 2.2. Guide d'entretien "Demande en formation"

### I. Informations sur l'enquête

Date de l'enquête :

Nom de l'enquêteur :

Nom de l'institution enquêtée :

#### Localisation de l'institution enquêtée :

Adresse :	
Fokontany :	
Commune :	
Région :	
N° téléphone :	
Adresse email	

#### Personnes rencontrées :

Nom, Prénom	Fonction	Années d'ancienneté dans l'institution

#### Autres informations :

Lieu de déroulement de l'enquête :	
Heure de démarrage de l'enquête :	
Heure de fin de l'enquête :	

Durée de l'enquête :	
Observations :	

## II. Introduction de l'enquête

### 1. Présentation de l'enquêteur

### 2. Présentation du réseau international FAR

### 3. Présentation de l'objet, de l'objectif et des résultats de l'étude

### 4. Pourquoi le choix de l'institution

Trois zones géographiques ont été choisies pour réaliser cette étude complémentaire d'études précédentes (Matsiatra Ambony/Amoron'i Mania, Antsinanana/Analajirofo, Boeny/Sofia).

L'institution choisie intervient dans les grandes fonctions de développement agricole et rural (transformation des produits agricoles, production agricole, fonctions commerciales, conseil, information, recherche/action.....). Elle est donc utilisatrice du système national de formation et de la qualité des ressources humaines produites pour atteindre ses objectifs (et rester compétitive).

Une trentaine d'institutions seront enquêtées dans les trois régions.

### 5. Conduite de l'entretien

Il s'agit principalement d'effectuer une analyse rétrospective de l'adéquation offre/demande formation et des facteurs qui ont pu influencer positivement ou négativement sur cet équilibre (contexte général du secteur, politiques, cadre réglementaire, clarté/confusion institutionnelle, décentralisation, financement....).

Il s'agit principalement de recueillir des faits, avis et propositions relatifs à l'histoire de l'institution, afin de compléter les éléments des études réalisées récemment.

L'entretien durera environ 30 à 45 minutes. Il s'agit de collecter des données qualitatives et quantitatives.

Les informations statistiques dont dispose l'établissement seront sollicitées.

### III. Questionnaire

#### 6. L'institution et de ses activités

Q1. Année de création de l'institution		
Q2. Statut de l'institution :		
<p>Q3. Quelles sont les activités actuelles de l'institution (ses grands domaines d'activités,....) :</p>		
<p>Q4. Quelles étaient les activités de l'institution à sa création ? Si ces activités étaient différentes des activités actuelles, quelles sont les raisons de ces évolutions (description des grandes évolutions au sein de l'établissement depuis sa création) ?</p>		
Q5: Quelle est la zone d'intervention de l'institution		

## 7. Ressources humaines

Q6 : Effectif total des agents de l'institution :

--	--

Q7 : Nombre d'agents travaillant sur des activités liées au secteur agricole et rural :

Niveau	Personnel permanent	Personnel temporaire	stagiaires
Bac + 4/5			
Technicien supérieur (bac +2)			
Technicien (bac)			
Agent de terrain (Brevet technique)			
Autres			

Q8 Quels sont les principaux profils professionnels (référentiel métiers) dont l'institution a besoin ?

Type de métier	Fonction à occuper au sein de l'institution

Q9 : Parmi les profils dont vous avez besoin, quels sont les plus difficiles à recruter? Quelles peuvent être les raisons de ces difficultés ?

--	--

Q10. Quelles actions développe votre institution pour satisfaire ses besoins réels en ressources humaines (formation « sur le tas », recyclage, stages, formation à l'étranger....)

--

Q11 : Quel budget consacrez-vous à la formation de vos agents (en valeur ou en %) :

--	--

Q12 Comment appréciez-vous le niveau général de formation des agents que vous avez recrutés ?

Type de profil*	Etablissements privilégiés	Points forts/faibles

\* Ingénieur agronome, conseiller, technicien agricole, vulgarisateur, technicien environnementaliste, formateur.....

Q13 : Comment anticipez-vous vos nouveaux besoins en ressources humaines dans le secteur agricole et rural ?

### 8. Relations avec les établissements de formation

Q14. Quelles relations entretient l'institution avec des établissements de formation

Etablissement	Nature de la relation

### 9. Contribution de l'institution aux politiques de développement agricole et rural

Q15. Etes-vous associé aux différents travaux concernant l'élaboration et le suivi des politiques de développement agricole et rural, de formation professionnelle et de formation agricole et rurale ? Lesquels ?;



Q16 : Comment êtes –vous impliqué et dans quels cadres institutionnels ?

Q17 : Estimez-vous que votre participation est utile ? Pourquoi ?

Q18. Quels sont les besoins prioritaires en ressources humaines que les institutions de FAR devraient satisfaire pour répondre à vos besoins futurs ?

Q19. Quels sont les besoins prioritaires en ressources humaines que les institutions de FAR devraient satisfaire pour répondre aux défis actuels et futurs du secteur agricole et rural à Madagascar ?

### 3. Cahier photographique légendé

(Crédit : Serge Bene, 2011, sauf indication complémentaire)

#### Centre de formation agricole « Miraka Miasa Isaka » de Port Bergé (Région SOFIA)



Bâtiment du centre



Parcelle école du centre

#### Collège agricole de Befandriana (Région SOFIA)



Vue du collège



Exemple de certificat de fin de cycle octroyé par le collège agricole



Elevage école (élevage porcin)



Parcelle école (maraîchage)

## Exemples d'équipements dans d'autres établissements

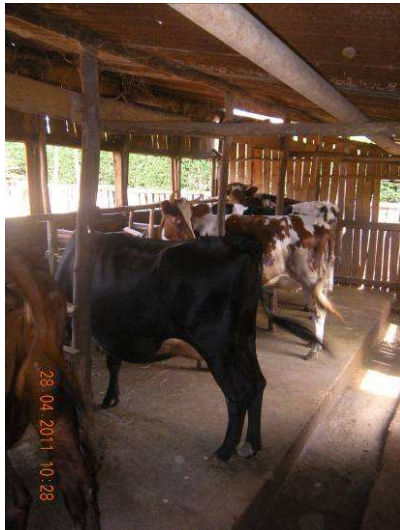


Salle informatique de l'Institut de Botanique Appliquée (IBA) de l'Université de Mahajanga (Région Boeny)



Salle de formation du Centre de Formation Saint-Joseph de Fenerive Est (Région Analajirofo)

## Activités de formation continue



Etable modèle élevage laitier (Coopérative ROVA – Vakinankaratra)



Pépinière de cacaoyer (ADAPS\* – Région DIANA)



Plantation de vanille (CTHT – Région SAVA)



Formation de pépiniéristes (ADAPS\* – Région DIANA)



Séance de formation aux techniques Maraîchères (CEFTAR Toamasina)

\* : ADAPS : Association pour le Développement de l'Agriculture et du Paysannat du Sambirano, région DIANA.  
Les autres abréviations sont utilisées dans le texte et indiquées en liste des sigles et acronymes en début de volume.



Parcelle école (micro irrigation – Analajirofo)



Tableau d'information économique sur les prix des produits maraîchers (CEFFEL – Vakinankaratra)



Session de formation en salle (CEFTAR Toamasina)



Formation des élèves de la MFR de Manandroy aux techniques de menuiserie (Région Matsiatra Ambony)

## Paysages agraires



Moisson du riz (Région Vakinankaratra)



Rizières en terrasse (Région Matisatra Amboni)



Rizières en terrasses (Région Vakinankaratra)



Rizières en terrasse (Région Vakinankaratra)



Parcelles maraîchères (Région Analamanga)  
(Photo : Igor Besson, 2011)



Plantations fruitières (Région Itasy)



Développement des pratiques de « tavy »,  
cultures sur abattis-brûlis (Région Itasy)



Pratiques du « tavy » (Région Atsinanana)  
(Photo : Igor Besson, 2011)



Cultures sur versants de colline  
(Région Itasy)



Formation de « lavakas », phénomène érosif  
(Région Itasy)



Région Amoron'i Mania en saison froide



Cultures de saison froide (Région Matsiatra Ambony)

## Présentation du consultant

**Serge Bene**, 57 ans, aménagiste planificateur de formation, a une trentaine d'années d'expérience professionnelle passée dans les pays en développement, en Afrique principalement. Il connaît bien Madagascar où il a effectué des missions d'appui institutionnel de long terme et de nombreuses missions courtes.



Après un début de carrière au sein du dispositif d'enseignement agricole français de 1977 à 1982, S. Bene a entièrement œuvré dans le secteur agricole et rural pour les pays en développement, notamment dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de politiques et stratégies agricoles, rurales et de développement local. Il a ainsi travaillé de 1983 à 1992 sur les problématiques de développement local et rural au Sénégal, dans le cadre de programmes initiés par des ONG (AFVP, CIEPAC) et au sein du département recherche appliquée de l'École Nationale d'Economie Appliquée (ENAE) de Dakar. Il a ensuite œuvré de 1992 à 2004 dans des programmes d'appui à la professionnalisation du secteur agricole au Cameroun, au Rwanda et à Madagascar dans le cadre de programmes d'envergure financés par le ministère français des Affaires étrangères. Il mène enfin depuis 2005 des activités de consultation et a réalisé différentes missions d'appui institutionnel à des ministères, des organisations professionnelles et des programmes internationaux (au Burkina Faso, à Madagascar, au Ghana, au Niger, au Sénégal...), de montage et d'évaluation de programmes (les mêmes trois premiers pays ainsi qu'au Tchad, au Mali, en Tunisie, en Côte d'Ivoire et en Guinée) et d'appui à des programmes de développement local (Madagascar, Tchad, Cameroun).

En résumé, le consultant dispose d'une longue expérience dans l'appui institutionnel tant au niveau du secteur public que privé. Il a travaillé pour plusieurs ministères de l'Agriculture et a aussi appuyé le secteur privé au niveau de la structuration et du renforcement des organisations professionnelles agricoles et des opérateurs privés, y compris dans la promotion de l'agribusiness dans plusieurs filières agricoles. Il est par exemple expert dans le domaine de l'appui-conseil et des services aux agriculteurs. Son parcours lui a permis de développer de bonnes capacités à appréhender de façon exhaustive les problématiques de renforcement des capacités des ressources humaines dans le secteur du développement agricole et rural.

Le consultant a été sélectionné par appel d'offre public en mai 2011 pour une durée d'étude de 25 jours ouvrables. Ses coordonnées électroniques sont : [sbene@orange.mg](mailto:sbene@orange.mg).

## Présentation du Réseau FAR

Le Réseau international FAR – **Formation Agricole et Rurale** – rassemble des personnes impliquées dans la conception, la gestion, le pilotage, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de dispositifs de formation technique et professionnelle visant un renforcement des capacités des populations rurales susceptibles de permettre à ces dernières de devenir actrices de leur propre développement. Il a été créé en 2006 à la suite d'une conférence organisée en mai-juin de l'année précédente à Ouagadougou, Burkina Faso, sur le thème « Formation de masse en milieu rural : éléments de réflexion pour la définition d'une politique nationale ».

Ses objectifs sont de favoriser les échanges sur les problématiques de rénovation des dispositifs de formation, de contribuer à la production et à la diffusion d'informations et d'expériences sur ces thèmes, et de sensibiliser les décideurs aux enjeux et conditions de la mise en place de formations professionnelles pertinentes, efficaces et financièrement soutenables, au sein de systèmes nationaux cohérents.

Le réseau associe des acteurs de différentes organisations au sein d'un comité de pilotage comprenant les treize pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, France, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Sénégal, Tchad et Tunisie.



*Le Réseau FAR serait heureux d'examiner, pour publication éventuelle si leur auteur le souhaite, contributions ou articles contenant des avis motivés, favorables ou non, sur le présent document ou sur les thèmes concernant les formations agricoles et rurales. Prière d'adresser vos correspondances à : [far@agropolis.fr](mailto:far@agropolis.fr).*